



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

CLICHY-SOUS-BOIS · COUBRON · GAGNY · GOURNAY-SUR-MARNE · LE RAINCY
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS · LIVRY-GARGAN · MONFERMEIL · NEUILLY-PLAISANCE
NEUILLY-SUR-MARNE · NOISY-LE-GRAND · ROSNY-SOUS-BOIS · VAUJOURS · VILLEMOMBLE

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PROJET AVANT ENQUETE PUBLIQUE)

*Simple comme réduire, le bon geste pour
l'environnement*



Sommaire

CHAPITRE 1	CONTEXTE DU PLPDMA DE GPGE	1
1/	La prévention, en amont de la gestion des déchets.....	1
2/	Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	3
CHAPITRE 2	PILOTAGE ET GOUVERNANCE DU PLPDMA.....	6
CHAPITRE 3	SYNTHESE DU DIAGNOSTIC	8
1/	GPGE, territoire avec la compétence gestion des déchets	8
2/	Le profil du Territoire de GPGE	10
3/	La production de déchets par les habitants et les activités économiques de GPGE	11
4/	Qu'en pensent les habitants de GPGE ?	19
5/	GPGE ne part pas de zéro en termes d'actions de prévention.....	24
6/	Le positionnement des acteurs de GPGE.....	26
CHAPITRE 4	MISE EN PERSPECTIVES DES RESULTATS DU DIAGNOSTIC	29
1/	Synthèse par flux.....	29
2/	Les forces, faiblesses, opportunités et menace pour le PLPDMA de GPGE	33
CHAPITRE 5	OBJECTIFS, AXES STRATEGIQUES ET PLAN D' ACTIONS DU PLPDMA DE GPGE	35
1/	Les objectifs du PLPDMA.....	35
2/	Les axes et les actions.....	37
CHAPITRE 6	LE SUIVI DU PLPDMA	42
CHAPITRE 7	GLOSSAIRE	43
1/	Abréviations	43

2/ Définitions	43
CHAPITRE 8 ANNEXES.....	45
1/ Annexe 1 - Résultats l'enquête détaillée	45
2/ Annexe 2 - Compte-rendu et contributions des groupes de travail avec les communes.....	68
3/ Annexe 3 - Compte-rendu et contributions des groupes de travail	70
4/ Annexe 4 - Liste des membres de la CCES	75
5/ Annexe 5 - Fiches actions détaillées	76

Chapitre 1 Contexte du PLPDMA de GPGE

1/ La prévention, en amont de la gestion des déchets

1.1/ Définition et périmètre

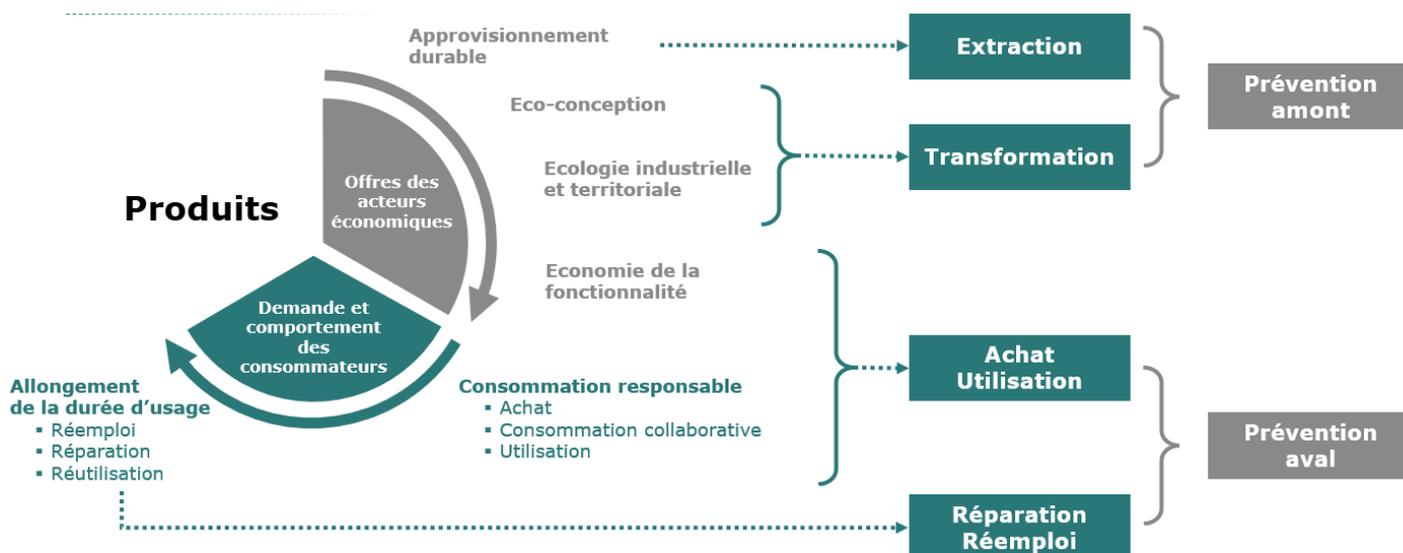
La prévention des déchets consiste à développer, en amont de leur gestion, des actions visant à éviter, réduire, voire retarder leur apparition et limiter leur nocivité, à chaque phase du cycle de vie des produits : de la conception jusqu'à la consommation en passant par la production et la vente.

Les actions de prévention portent donc sur les étapes de la vie d'un produit situées en amont de sa prise en charge à l'état de « déchet » par la collectivité.

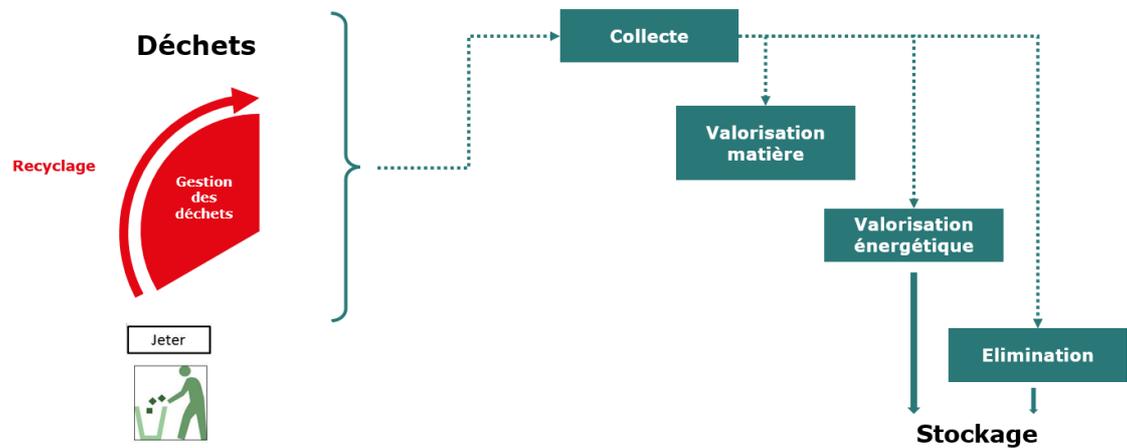
Dans le code de l'environnement, l'article L. 541-1-1 reprend ces termes en précisant que ces mesures doivent concourir à la réduction d'au moins un des items suivants :

- La quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- Les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- La teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits.

PREVENTION = FLUX DE DECHETS EVITES

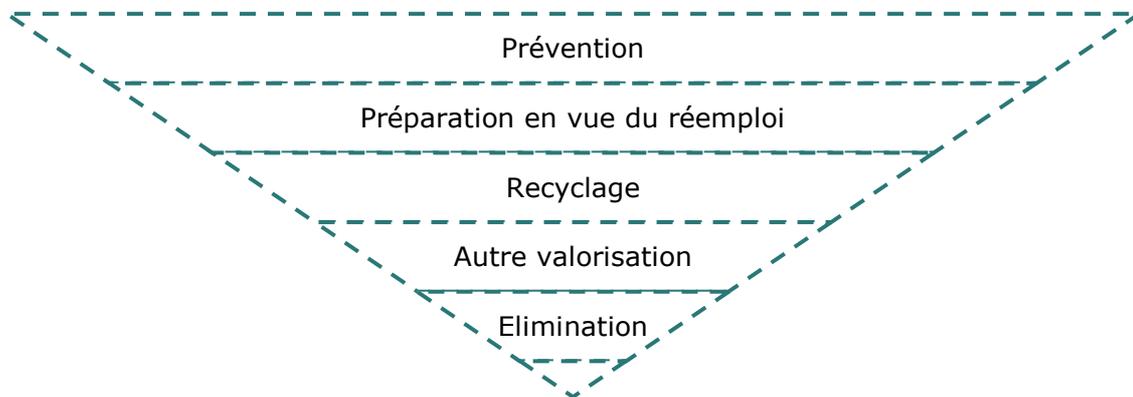


GESTION = FLUX DE DECHETS GENERES



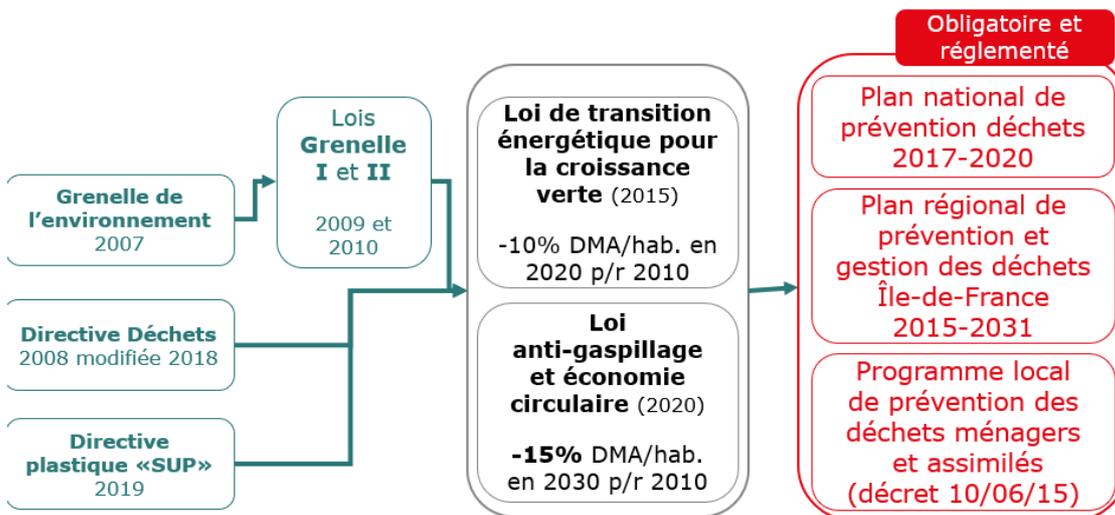
1.2/ Une priorité des politiques de gestion des déchets

La Directive Cadre Européenne de 2008 (2008/98/CE) et le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) 2014-2020 instaurent une **hiérarchie des modes de gestion des déchets** et placent la **prévention au sommet des priorités des politiques de gestion des déchets** :



Hiérarchie des modes de traitement

La loi de Transition Énergétique pour une croissance verte et la loi Anti-gaspillage pour une Économie Circulaire introduisent des **objectifs de réduction des quantités de déchets produites par rapport à 2010, et d'ici à 2020 et 2030**. A noter que le nouveau PND 2021-2027 n'est pas encore publié à l'heure de la rédaction de ce rapport.



Articulation des lois et des plans

2/ Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

QUI L'ÉLABORE ?

Un Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés est un **document de planification territoriale obligatoire depuis le 1er janvier 2012, réglementé par le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015**, qui en précise le contenu et les modalités d'élaboration.

Ce décret indique que les **collectivités territoriales ou les groupements de collectivités territoriales responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés** doivent définir un programme local de prévention indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

QUEL CONTENU ?

Le décret détaille le **contenu et les modalités d'élaboration** et de mise en œuvre des PLPDMA, notamment :

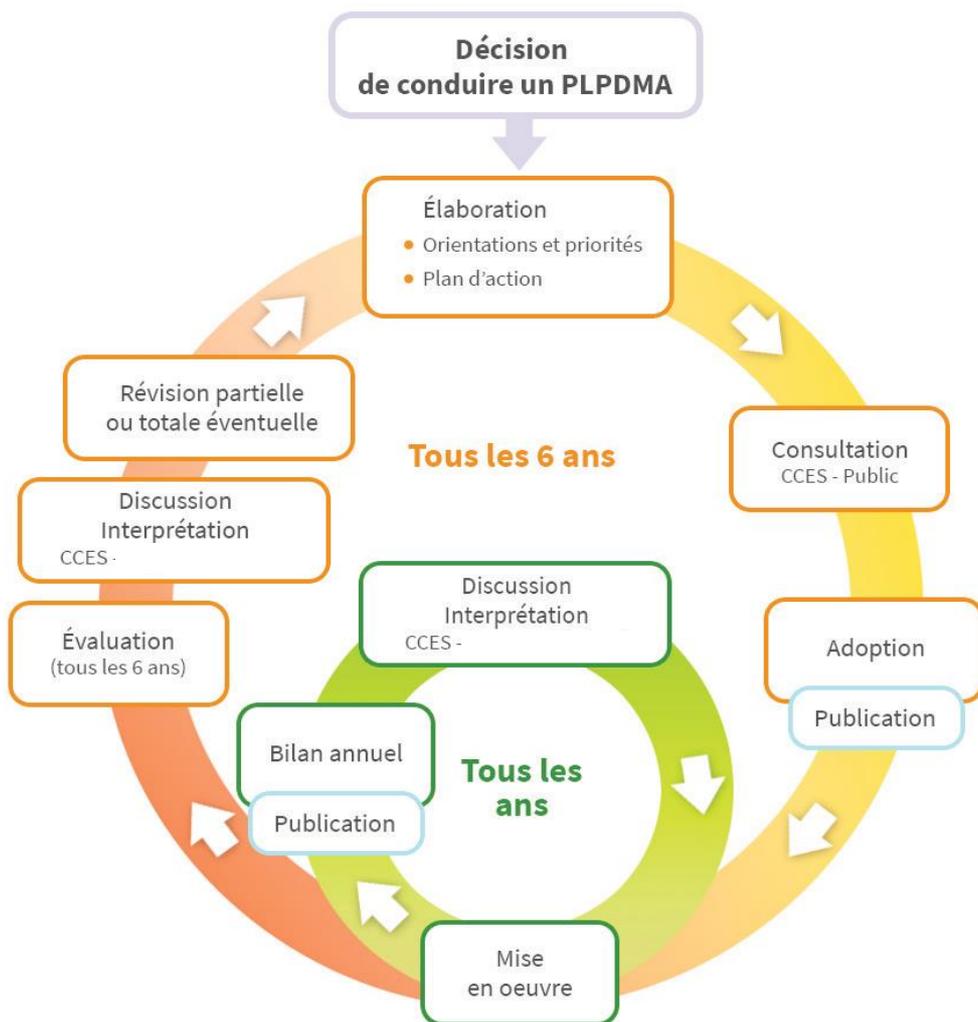
- Constituer une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES), un organe consultatif pour l'élaboration et l'évaluation du PLPDMA.
- Etablir un état des lieux qui :
 - Recense l'ensemble des acteurs concernés ;
 - Identifie les types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits ;
 - Rappelle les mesures de prévention déjà menées ;
 - Décrit les évolutions prévisibles des types et quantités de DMA.
- Définir les objectifs de réduction à atteindre.
- Définir les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs (au niveau technique, humain et financier), avec un calendrier prévisionnel.
- Définir les indicateurs de suivi.
- Soumettre le projet de PLPDMA au grand public pour avis, recueillir les avis et les intégrer si nécessaire.
- Mettre à disposition du grand public le projet adopté.

Le PLPDMA concerne le périmètre des Déchets ménagers et assimilés, qui regroupe les ordures ménagères résiduelles, les déchets ménagers collectés séparément (collectes sélectives multimatériaux, verre, biodéchets des ménages et des collectivités), les déchets des activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets, les encombrants des ménages et les déchets collectés en déchèterie.

COMMENT L'ELABORER ET LE METTRE EN OEUVRE ?

Le programme de prévention détermine pour une **durée de 6 ans** les orientations à prendre sur le territoire afin de répondre aux enjeux nationaux et régionaux en matière de réduction de la production ou nocivité des déchets.

Le PLPDMA doit faire l'objet d'un **bilan annuel** et être **réévalué au moins tous les six ans** par la CCES. Elle a pour rôle de réunir les acteurs du territoire afin de discuter du programme local de prévention, de son bilan annuel et de sa révision.



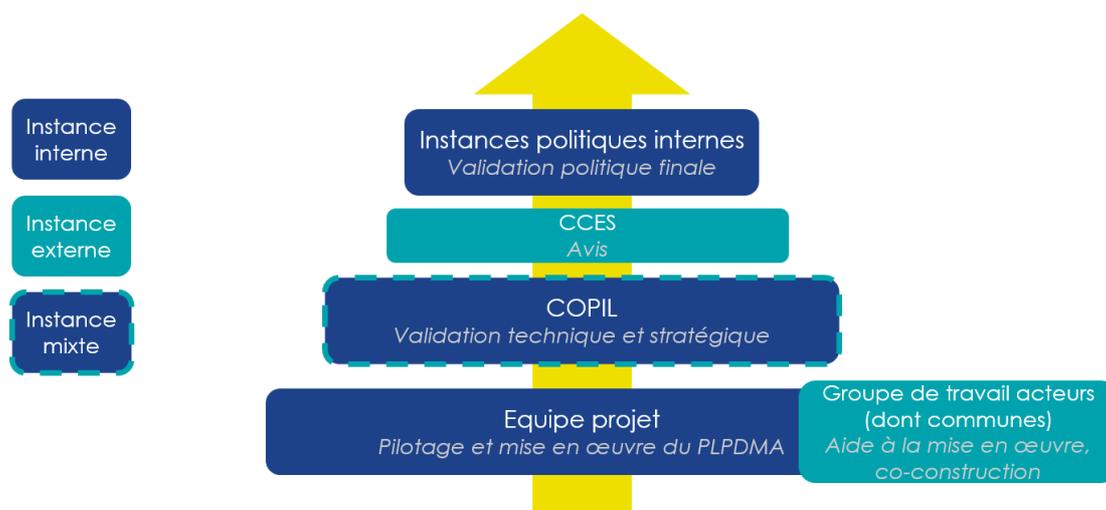
Étape d'élaboration et de conduite d'un PLPDMA (source ADEME)

Chapitre 2 Pilotage et gouvernance du PLPDMA

Un des objectifs du PLPDMA est d'avoir une **gouvernance ouverte et partagée avec l'ensemble des acteurs du territoire**, afin d'impulser une dynamique territoriale, de faciliter l'articulation du plan d'actions avec les autres politiques du territoire et le partage d'expérience entre les acteurs.

La gouvernance envisagée pour l'animation du programme d'actions s'articulera ainsi autour de plusieurs instances :

SCHEMA DE GOUVERNANCE DE LA CONSTRUCTION DU PLPDMA



ROLE DE CHAQUE INSTANCE

Le contexte politique de GPGE nécessite la participation à diverses instances de gouvernance politique pour obtenir des validations :

- Avec les directeurs généraux des services des villes
- Avec les directeurs généraux des services techniques des villes
- Avec les élus

Ces instances ont été sollicitées lors des deux phases d'élaboration du PLPDMA : présentation de l'état des lieux et définition des axes et objectifs, puis présentation des actions et de leur mise en œuvre. Ils seront sollicités par la suite pour valider des budgets et pour des présentations annuelles d'évaluation du PLPDMA.

Le contexte réglementaire nécessite la mise en place et la présence aux instances de validation d'une **Commission de Consultation d'Évaluation et de Suivi (CCES)**. Celle-ci s'est réunie à 2 moments clefs de l'élaboration du PLPDMA :

- Avis sur l'état des lieux,
- Avis sur le projet de PLPDMA, dans les actions et leurs mises en œuvre,

Si des modifications substantielles devraient être intégrées au programme après l'enquête publique, la CCES se réunira encore une fois pour intégrer les éventuels retours dans le programme.

Par la suite, la CCES se réunira une fois par an pour des présentations d'évaluation du PLPDMA et des échanges d'expériences. C'est l'instance qui suit le PLPDMA tout au long de sa mise en œuvre.

Les membres de la CCES sont disponibles en annexe 4 du PLPDMA. Ils sont réunis en 3 collèges :

- Collège 1 : représentant de GPGE
- Collège 2 : Partenaires institutionnels
- Collège 3 : La société civile / les entreprises

Le Comité de Pilotage, présidé par le Vice-Président en charge de la Gestion et de la valorisation des Déchets, est composé de représentants de la Direction Prévention et Gestion des Déchets, de la Direction de l'Habitat, du Renouvellement urbain et de la Politique de la Ville, de la Direction de la Stratégie Territoriale et du Développement Economique de Grand Paris Grand Est et des partenaires régionaux : la Région Ile-de-France, l'ADEME et le SYCTOM de l'agglomération parisienne. Ce COPIL, a pour but de pré-valider les orientations proposées ensuite aux Instances de gouvernance et de s'assurer que l'équipe projet du PLPDMA est en adéquation avec les perspectives réglementaires et des partenaires.

L'équipe projet du PLPDMA, composée d'un chargé de mission, de la cheffe de service prévention et développement et de la directrice adjointe de la Direction prévention et gestion des déchets. Elle a pour mission de mettre en œuvre le programme d'action, d'assurer sa coordination et son suivi dans sa globalité.

Au moment de l'élaboration du PLPDMA, l'équipe projet a été renforcée par la Chargée de mission Plan Climat Air Energie Territorial afin d'assurer la cohérence entre les documents cadres.

En fonction des besoins, des **groupes de travail avec les acteurs** sur le modèle de ceux organisés pendant l'élaboration du PLPDMA pourront avoir lieu pour faire se rencontrer et échanger les acteurs.

Chapitre 3 Synthèse du diagnostic

Le **diagnostic du PLPDMA permet d'identifier les caractéristiques** de la population du territoire, les actions de prévention déjà réalisées, l'organisation de la gestion des déchets par GPGE, mais aussi de dresser une cartographie des acteurs de la prévention déjà mobilisés pour mener des actions de prévention.

Le **diagnostic permet ensuite d'identifier les axes stratégiques du PLPDMA, les actions** en découlant.

1/ GPGE, territoire avec la compétence gestion des déchets

Créé le 1er janvier 2016, Grand Paris Grand Est est l'un des 11 Territoires de la **Métropole du Grand Paris**. Il regroupe 14 communes du département de la Seine-Saint-Denis.

GPGE assure la prévention, la conteneurisation, la collecte des déchets ménagers et des activités économiques avec une faible production de déchets (inférieure à 1 200 litres par semaine) et la gestion des déchèteries sur **12 communes**. Sur ces communes le traitement a été délégué au **SYCTOM**.

Les 2 communes de Gournay-sur-Marne et de Montfermeil ont délégué la compétence prévention, collecte et traitement à un autre syndicat intercommunal, le SIETREM.

Le territoire fait le lien entre métropole dense et ville périurbaine. Grand Paris Grand Est porte la vision d'une nouvelle urbanité, en faveur de la qualité de vie de ses 399 007 habitants (INSEE 2018).

Population totale	Population adhérente à GPGE (12 communes)	Population adhérente au SIETREM (2 communes)
399 007	364 928	34 079

Population du territoire (source INSEE 2018)

C'est un territoire jeune et dynamique : les 4 premières années de vie du territoire ont permis d'assurer une continuité dans le service public de gestion déchets. Place aujourd'hui aux nouvelles stratégies de prévention et gestion des déchets (Plan Climat Air Energie Territorial -PCAET-, nouveau schéma des collectes, et maintenant le PLPDMA).



Cartographie de GPGE

2/ Le profil du Territoire de GPGE

DES COMMUNES AVEC LEURS SPECIFITES¹

Même si la **population de GPGE a augmenté de 6% en 8 ans**, toutes les communes n'affichent pas une population en hausse. De plus, les densités d'habitant sont plus élevées pour les communes proches de Paris.

50 % de la population est concentré sur 4 communes : 17% à Noisy Le Grand, 12% à Rosny-Sous-Bois et 11% et 10% à Livry-Gargan et à Gagny.

Les nouvelles gares du Grand Paris Express attireront de nouveaux habitants dans les 10 prochaines années.

Le **taux d'habitat en immeuble est majoritaire** à l'échelle du territoire (66% d'appartements et 34% de maisons). C'est une tendance qui varie selon les communes ce qui impactera les actions de prévention à développer (compostage individuel ou compostage partagé, broyage des déchets verts, etc.).

48% des activités économiques se concentrent sur les communes de Rosny-sous-Bois, Noisy-le-Grand, Livry Gargan et Gournay sur Marne. A l'opposé, Vaujours accueille 2% des activités économiques du territoire.

Des zones d'activités sont présentes sur le territoire, représentant près de 320 ha :

- Une majorité de parcs d'activités mixtes (locaux PME-PMI, commerces / services),
- Un pôle tertiaire à Noisy le Grand : le quartier Noisy Mont d'Est,
- Une polarité commerciale majeure à Rosny-sous-Bois, avec 2 centres commerciaux,
- Quelques activités logistiques présentes sur le territoire (ex : ZA de la Garenne à Rosny-sous-Bois), reliés aux réseaux autoroutier et fluvial.

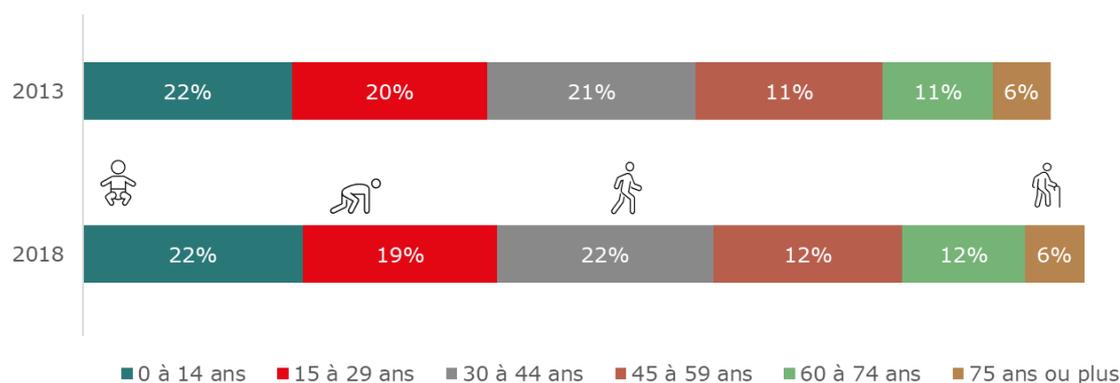
Les parcs sont aujourd'hui vieillissant et des aménagements étaient en cours en 2015. Les réserves foncières sont très limitées. Le PCAET de GPGE prévoit dans son axe 5 action 3, le développement de l'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) sur une zone d'activité. L'EIT dont la vocation est de développer des synergies de substitution et de mutualisation de flux (matière, eau, énergie) et de services entre des entreprises proches, peut bien être apparenté à de la prévention des déchets car il s'agit de détourner les déchets de la collecte et du traitement par la collectivité (pour celles dont la production est de moins de 1 200 litres par semaine).

Au sein des 12 communes, 203 écoles primaires, 57 en établissements secondaires et 32 établissements supérieurs sont présents, et pourront également être la cible d'action du PLPDMA.

UNE POPULATION RELATIVEMENT JEUNE

Le territoire héberge l'ensemble des tranches d'âge de la population, de manière plutôt homogène en nombre jusqu'à 60 ans :

¹ Les données statistiques INSEE présentées sont issues des recensements réalisés entre 2010 et 2018 (cette dernière étant la dernière date disponible).



Tranches d'âge de la population de GPGE

La répartition des tranches d'âges reste globalement la même entre 2013 et 2018.

41% de la population a moins de 30 ans (contre 39% en Métropole du Grand Paris), ce qui est positif car il apparaît que les nouvelles générations sont plus sensibilisées au changement climatique et à la réduction de notre impact sur l'environnement.

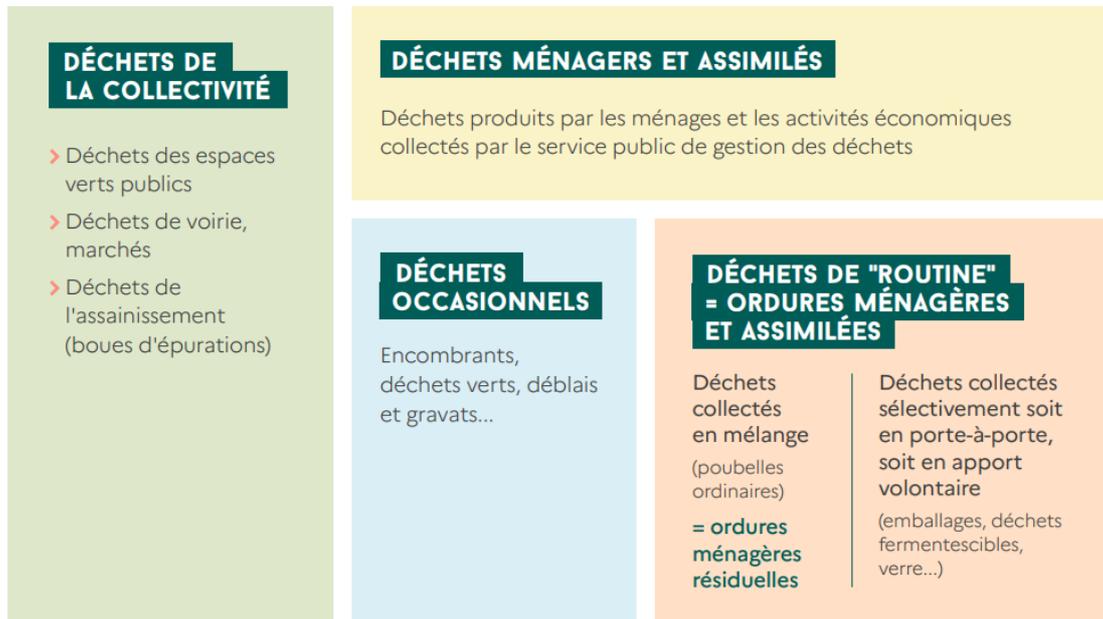
50% des habitants sont propriétaires, donc susceptibles de rester plus longtemps que des locataires

3/ La production de déchets par les habitants et les activités économiques de GPGE

DEFINITIONS

Selon l'ADEME, les déchets ménagers et assimilés (DMA) englobent les déchets collectés en mélange, les déchets collectés sélectivement, et les déchets occasionnels comme les déchets déposés en déchèterie, les déchets verts et les encombrants ou les textiles déposés en bornes d'apport volontaire.

En complément, l'EPT collecte les déchets des services techniques municipaux sont considérés comme assimilés et sont à intégrer dans la cible de réduction des DMA.



Définition des catégories de déchets selon l'ADEME

ORGANISATION DU SERVICE DE GESTION DES DECHETS

Le synoptique suivant présente les flux collectés par Grand Paris Grand Est selon la nouvelle organisation prévue à partir de 2022.

	OMr		Biodéchets	RS		verre		DV		Encombrants
Précollecte										
Collecte (T 2020)	PAP C2 à C5	PAV fréquence	PàP C1, C2 (uniquement gros producteurs) / déploiement sur 3 ans	PAP C1	PAV C1	PAP C0,5	PAV fréquence	PAP C0,5(mars à novembre)	PAV Sapin: Après les fêtes	PAP + sur RDV C0,25; C1 + expérimentation sur 3 villes (sur RDV, C1 pour grands collectifs)
Traitement	Incinération, ISDND		Valorisation matière	Entreprise de recyclage, Incinérateur, ISDND		Valorisation matière		Plateforme de compostage		Entreprises de recyclage, ISDND, Incinérateurs

Une collecte des résidus des encombrants est prévue afin de pallier les potentielles erreurs commises par un administré lors de la collecte des encombrants. En 2020, 10 collectes par semaine ont été réalisées.

La collecte en porte-à-porte des biodéchets est assurée auprès des gros producteurs (restaurants scolaires), depuis 2020, dans le cadre d'une expérimentation du SYCTOM. Pour les ménages, la politique de compostage individuel et de proximité va être déployée pour répondre à l'obligation de tri à la source d'ici à fin 2023.

7 déchèteries sont situées sur le territoire de GPGE : 



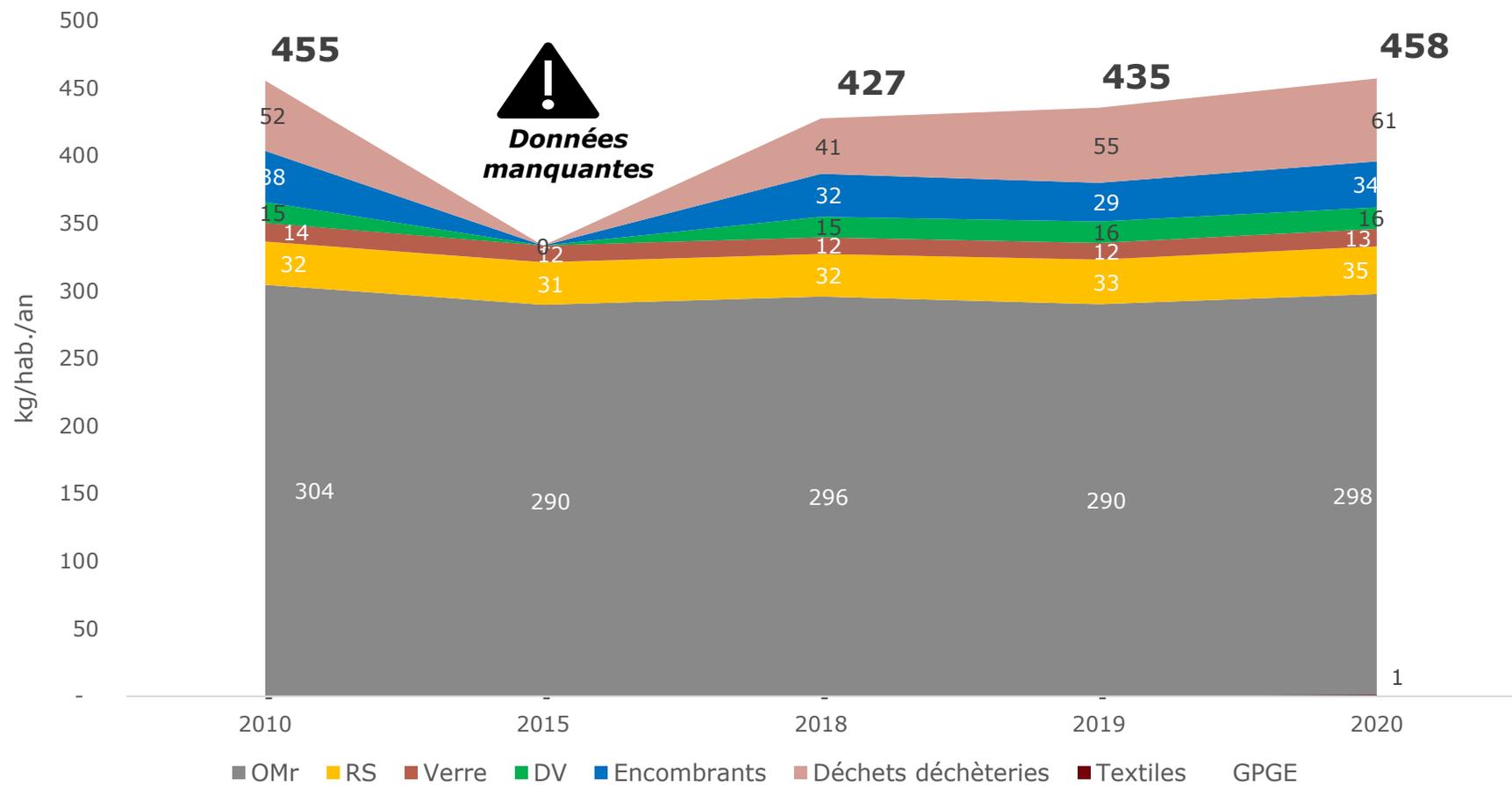
Carte des déchèteries

UNE AUGMENTATION DES TONNAGES EN LIEN AVEC L'AUGMENTATION DE LA POPULATION ET UNE LEGERE AUGMENTATION DE LA PRODUCTION DE DMA PAR HABITANT

En 2020, 167 206 tonnes de DMA sont produites, soit une augmentation de + 6% par rapport à 2010. Sur le territoire de GPGE, les tonnages produits augmentent avec l'accroissement de la population (7% pour les tonnages contre 6% pour la population).

La production de DMA par habitant augmente elle de 1% entre 2010 et 2020.

En synthèse, l'évolution de la production de DMA par habitant est la suivante :



En complément, 28 kg/hab./an sont produits en moyenne par les services municipaux sur les 3 dernières années (hors déchèteries, collectées directement au niveau des services techniques municipaux ; 27 kg/hab./an en 2020). Des actions de prévention cibleront ces déchets collectés dans les services techniques municipaux.

Année	Production par habitant
2010	455
2020	458
2025	410, soit - 10% par rapport à 2010
2028	401, soit - 12% par rapport à 2010
2030	387, soit - 15% par rapport à 2010

Evolution des tonnages à prévoir réglementairement

Seine Saint Denis	Ile-de-France	France
478	515	508

Production de DMA par habitant dans les territoires de référence (source SINOE 2019)

La production de DMA de GPGE par habitant est moins élevée que dans les moyennes des territoires de référence.

En revanche, la production de DMA par habitant d'Est Ensemble est de 387 kg/hab./an en 2019 (source ADEME-Observatoire SINOE), l'objectif à atteindre par GPGE en 2030.

LE DETAIL PAR FLUX

L'analyse des flux de GPGE permet d'identifier les tendances suivantes :

- OMr (Ordures Ménagères Résiduelles) : une bonne dynamique a été enclenchée avec les composteurs individuels (25% des habitants pratiquent le compostage sur le territoire d'après l'enquête auprès des ménages), avec une baisse de 2% observée en 2019. Toutefois, un retour à la hausse de 3% constaté en 2020 fragilisant cette dynamique baissière.
- Recyclables Secs (emballages plastiques, métaux, papiers) : Une tendance haussière est constatée en 2019 (+5%) et 2020 (+7%), elle traduit des progrès dans le captage des flux triés (grâce notamment à l'extension des consignes de tri). Ce flux constitue désormais une des cibles du programme de prévention pour réduire les volumes produits.
- Verre : Une fraction résiduelle de verre de 4% reste dans la poubelle des Ordures Ménagères Résiduelles. Ce flux n'apparaît pas comme une priorité pour le PLPDMA.
- Déchets végétaux : la production captée stagne pour la collecte en porte-à-porte et pour les apports directs en déchèterie avec une hausse 4% en 2019 et de 1% en 2020. C'est un gisement sur lequel le PLPDMA devra développer des actions conséquentes.
- Encombrants : les encombrants captés par la collecte en porte-à-porte diminuent au profit des déchèteries ces dernières années mis à part entre 2019 et 2020, les déchèteries ayant fermées pendant la crise sanitaire. C'est un gisement sur lequel le PLPDMA devra développer des actions concrètes, notamment la mise en place des solutions de réemplois en amont de la collecte sur rendez-vous et le développement des zones de réemploi dans les déchèteries. Les encombrants peuvent aussi être directement déposés dans des filières de réemploi du territoire (ressourceries).
- Services municipaux : les gravats, les encombrants et les déchets végétaux sont les plus gros gisements produits par les services municipaux. Depuis 3 ans, les quantités de gravats et

d'encombrants sont en augmentation (respectivement +25% et +60% en tonnages) alors que la production de déchets végétaux diminue (-20% en tonnages).

COMPOSITION DES POUBELLES DES HABITANTS ET DES ACTIVITES ECONOMIQUES

Différentes caractérisations, réalisées chaque année par le SYCTOM, permettent de connaître le contenu des flux de déchets collectés et traités sur le territoire de GPGE.



En analysant ces dernières par poubelle, il apparaît que :

- 250 kg/hab./an soit 84% pourraient ne pas être produits ou jetés dans la poubelle OMR, grâce à des actions de prévention (compostage des déchets organiques, achat en vrac, réemploi du textile, etc.)
- 26 kg/hab./an soit 73% sont des emballages et papiers pourraient ne pas être produits ou jetés dans la poubelle RS, grâce à des actions de prévention (réduction de l'utilisation du papier, achat en vrac, utilisation d'emballages consignés, etc.). En complément, 16% de déchets organiques se retrouvent dans cette poubelle, ce qui correspond à 6 kg/hab./an. Ce tonnage s'ajoute au gisement de déchets organiques contenu dans les OMR.

Des caractérisations complémentaires menées en déchèterie dans le cadre du diagnostic du PLPDMA ont montré que les objets pouvant ne pas être jetés grâce au réemploi-réutilisation ou à la réparation sont les suivants :

Type d'objets	Taux des tonnages d'objets réemployables ou pouvant être réduits à la source
Mobilier intérieur	43%-47%
Déchets végétaux	100%
Outillage non électrique	57%
Décoration	38%

Matériaux de construction Métaux	8%
Petit appareil électroménager	74%
Equipement sanitaire	50%
Gros appareil ménager	25%

Toutefois, ces taux de détournement étant des maximums, ces derniers s'approcheront plus ou moins des valeurs indiquées, selon le type d'actions choisies, le facteur humain, l'offre des acteurs économiques et les moyens mis en place pour réaliser l'action.

ENJEU FINANCIER DE LA PREVENTION DES DECHETS

Le développement de la prévention des déchets sur le territoire permet de répondre à des enjeux financiers, notamment en lien avec, la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) donc les installations de traitement des déchets et le barème incitatif du SYCTOM qui a vocation à pénaliser les flux de déchets les moins triés.

La gestion des déchets constitue l'un des principaux postes de dépense du territoire. Elle est financée majoritairement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Le flux d'OMR est le flux de déchets le plus coûteux avec en moyenne 20,6 M€HT sur les 3 dernières années (2018-2019-2020) sur un total de 31,9 M€HT.

Sur les différentes étapes de gestion des déchets, le traitement correspond en 2021 à 47% du budget.

4/ Qu'en pensent les habitants de GPGE ?

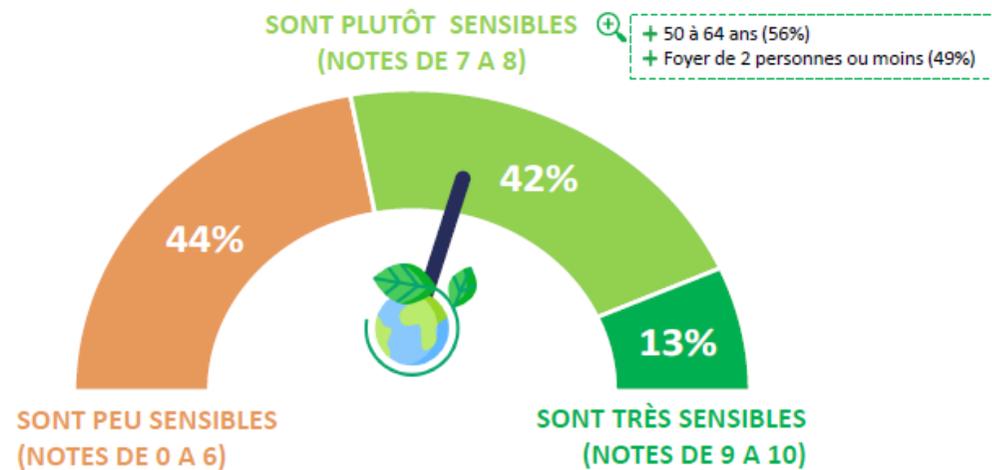
Une enquête auprès de 300 ménages a été réalisée afin de :

- Connaître les pratiques actuelles des habitants en matière de prévention,
- Identifier les freins et les motivations à la prévention des déchets,
- Tester des pistes d'amélioration pour engager les habitants à la prévention des déchets.

En synthèse, les résultats de l'enquête sont les suivants. La totalité des résultats de l'enquête est présentée en annexe 1.

Sensibilité environnementale

Les habitants du GPGE sont plutôt sensibles à l'environnement, avec une note moyenne de 6,5. On constate toutefois que seulement 13% d'entre eux montrent une sensibilité forte envers l'environnement

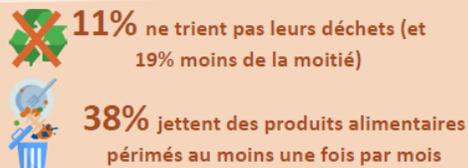


Pratiques du tri et prévention des déchets

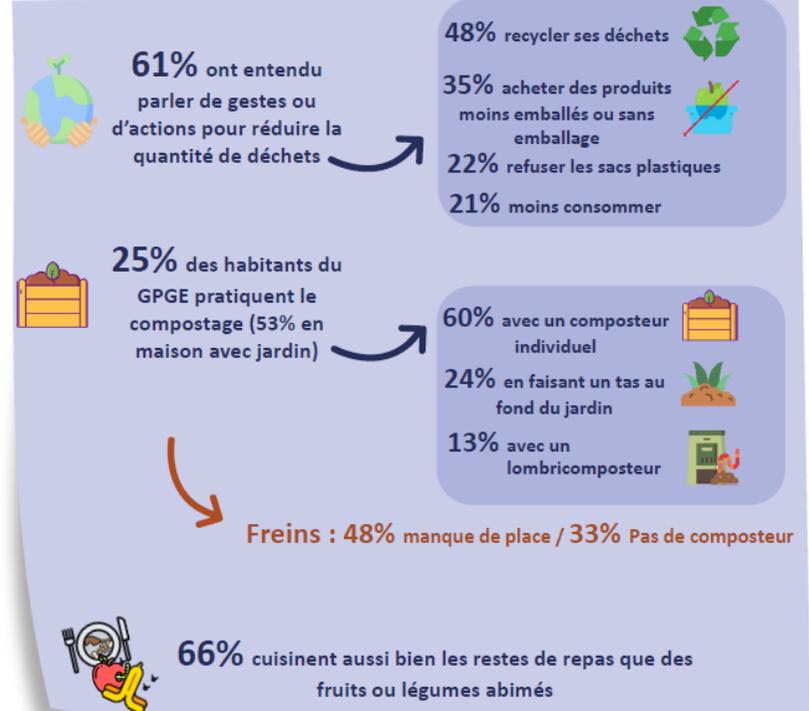
Sensibilité environnementale et gestion des déchets



Zoom sur les mauvaises pratiques



Prévention des déchets



Pistes d'optimisation pour de meilleures pratiques éco-responsable

Le développement du compostage



62% utiliseraient un composteur collectif mis à disposition dans leur quartier (71% en immeuble)

Quand on sait qu'aujourd'hui...



75% des habitants du GPGE ne pratiquent pas le compostage (88% en immeuble)



55% utiliseraient une collecte en point d'apport volontaire ou une collecte en porte-à-porte pour leurs déchets alimentaires de cuisine (environ 70% pour les 25 à 34 ans)



72% des habitants du GPGE jettent leurs déchets de cuisine avec les ordures ménagères (82% pour les 25 à 34 ans)

Comportements plutôt bien ancrés/acceptés



81% prêts à faire réparer leurs produits électroménagers ou multimédia



60% utilisent un rasoir électrique ou réutilisable plutôt que des rasoirs jetables (et 12% prêt à le faire)



57% boivent de l'eau du robinet plutôt que de l'eau en bouteille (...mais 30% pas prêts à le faire)



56% utilisent de la vaisselle classique plutôt que jetable lors de fêtes, anniversaires ou réceptions (et 26% prêts à la faire)

Comportements à développer



15% apportent leurs boîtes en magasin pour le service à la découpe



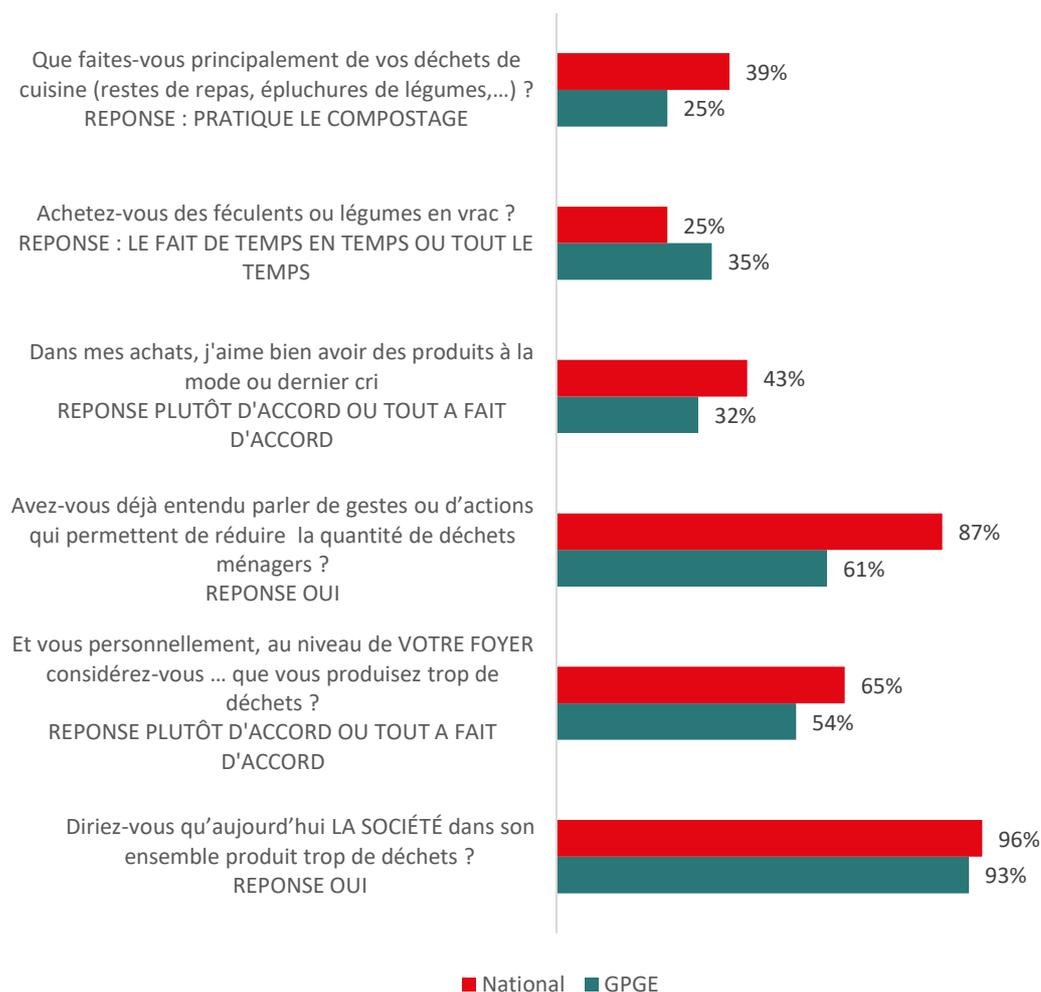
19% fabriquent leur propre lessive ou produits d'entretien



35% achètent des féculents en vrac



L'ADEME a publié en 2015 une enquête sur la sensibilité des Français à la prévention des déchets :



Les habitants de GPGE sont moins sensibles à la production de déchets de la société et à leur propre production de déchets, que les Français. Ils ont moins entendu parler de gestes qui permettent de réduire la quantité de déchets que la moyenne.

Ils compostent moins que la moyenne (en lien avec la proportion d'habitat collectif).

En revanche, ils pratiquent déjà beaucoup plus l'achat en vrac (+10% que la moyenne) et sont moins enclin à acheter les produits à la mode ou dernier cri (-11% que la moyenne).

5/ GPGE ne part pas de zéro en termes d'actions de prévention

LES ACTIONS MENEES PAR LE PASSE PAR 4 COMMUNES, DANS LE CADRE DES PLPD

4 communes ont réalisé un diagnostic en vue d'élaborer un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD), qui portait sur les OMA (DMA hors déchets occasionnels, voir définitions dans le schéma page 12) : Gagny, Neuilly-sur-Marne, Livry Gargan et Villemomble. Seules les communes de Livry Gargan et Neuilly-sur-Marne ont mis en œuvre un PLPD par la suite.

48 actions ont été recensées et engagées entre 2010 et 2017 dont un quart sur la sensibilisation. L'éco-exemplarité est un axe de travail également représenté, avec plusieurs actions portant sur la réduction du papier.

Enfin, l'augmentation de la durée de vie des projets ciblaient principalement les flux textiles, le mobilier, quelques D3E et les jouets.

LES ACTIONS EN COURS OU A VENIR, MENEES PAR GPGE

GPGE a mené des campagnes de communication à l'aide de différents outils :



Communication Ecrite

- Guide pratique pour sensibiliser à la réduction des déchets
- Mode d'emploi pour mieux accompagner l'acte de jeter des objets encombrants en favorisant une hiérarchie de solutions écocitoyennes
- Guide du compostage distribué avec les composteurs
- Distribution de l'autocollant STOP PUB





Communication Orale

La sensibilisation auprès des usagers en direct a diminué en 2020 en raison de la crise sanitaire. Deux types de communication sont organisées :

- Tenues de stands lors d'évènements :
 - 7 journées d'évènements = 678 visiteurs sensibilisés = 0,2% de la population
- Interventions scolaire et extra-scolaires et sur les événements municipaux, sur le « faire soi-même » et sur la lutte contre le gaspillage alimentaire :
 - 6 composteurs ont été mis en place dans les établissements scolaires
 - 33 classes sensibilisées + 72 enfants en centres de loisirs = SIETREM

En 2018, GPGE a signé une convention de partenariat 2017-2020 avec le SYCTOM afin d'être accompagné dans un programme de compostage de proximité. Des composteurs sont ainsi proposés gratuitement aux riverains. Au total, 1036 composteurs ont été distribués.

Les diagnostics comme les rapports de suivi permettent de recenser la distribution d'environ 5 000 composteurs depuis une dizaine d'années. Toutefois, leur utilisation n'a pas été suivie dans le temps.

En complément, 6 établissements scolaires sur Livry-Gargan (2), Rosny-Sous-Bois (2) et Noisy-le-Grand (2) ont mis en place un composteur au sein de leur structure.

Des lombricomposteurs sont également distribués.

En parallèle, côté gestion des déchets, une collecte expérimentale des déchets alimentaires des producteurs non ménagers avait été engagée avec le SYCTOM depuis 2020.

Concernant la réparation et le réemploi de déchets issus des déchets :

- Une convention avec l'association MyRecyclerie a été mise en place pour la reprise des objets réutilisables sur la déchèterie de Livry-Gargan ;
- L'exploitation d'une recyclerie à Neuilly-sur-Marne est à venir, sur le site de la déchèterie qui a ouvert le 10 mars 2021.

Enfin, en octobre 2021, GPGE a lancé sa première édition du défi famille 0 déchets auprès de 13 foyers (1ère session réalisée d'octobre 2021 à juin 2022).

Durant cette période, les familles ont été accompagnées par des conseillers prévention déchets pour les aider à mettre en place des solutions alternatives dans le but de favoriser le « zéro déchet » : achats responsables, compostage domestique, réparation et/ou filière de réutilisation pour les produits en fin d'usage. L'objectif visé est la réduction de leurs poubelles d'au moins 30%.

En conclusion,

- Des actions initiées sur certaines communes (STOP PUB, composteur, sensibilisation en milieu scolaire) puis développées sur tout le territoire ; d'autres actions initiées abandonnées qui seront à requestionner (diminution du papier dans les administrations par exemple).
- Une communication à enrichir.

- Des actions emblématiques en cours de mise en œuvre ou en projet (recyclerie, 2^{ème} édition famille zéro déchet)

6/ Le positionnement des acteurs de GPGE

LES ACTEURS IMPLIQUES DANS LA PREVENTION

Le rôle principal des acteurs identifiés sur le territoire de GPGE est le portage de projet (115 structures porteuses de projets sur 128 recensées, 90%). Les associations sont les principales structures à assurer ce rôle (76 associations), mais elles ont également la responsabilité de mettre en réseau d'autres acteurs de la prévention des déchets comme les entreprises ou d'autres associations (4 associations : Réseau francilien du réemploi – REFER -, Réseau compost citoyen, Rcube, ou encore Habicoop qui fédère des coopératives d'habitants). Enfin, le rôle d'accompagnement (financement ou conseil) est aujourd'hui principalement porté par les chambres consulaires (CMA, CRESS et CCI), les services de l'Etat ou les services de la collectivité.

En majorité (77%), les acteurs identifiés ne sont pas spécialisés dans la valorisation d'un seul type de produits. Les autres sont spécialisés sur le réemploi des produits / déchets suivants :

Flux	
Matériel informatique	Vélos
Biodéchets	Textiles
Jouets	Bouchons
Déchets du BTP	Emballages, contenants, Fûts

Enfin, 55% des structures agissent à l'échelle locale. Il existe donc tout un écosystème d'acteurs gravitant autour des structures locales qui ont été sollicitées pour l'élaboration et qu'il faudra continuer à mobiliser dans la mise en œuvre du PLPDMA. Une stratégie de prévention des déchets est donc en plus des actions opérationnelles de réduction des déchets, une stratégie de mise en lien des acteurs.

ENTRETIENS D'ACTEURS

Des entretiens ont été réalisés auprès des acteurs :

Associations ou représentations d'associations	Entreprises ou représentations d'entreprises	GPGE
Zero Déchet Noisy Le Grand	Uzaje	Commune de Noisy le Grand
Travailler et apprendre ensemble	Rcube	Direction Développement Economique

Les chambres consulaires (CMA, CCI, Chambre de l'Economie Sociale et Solidaire) n'ayant pu être mobilisées à cette occasion, n'apparaissent pas dans ce tableau. Elles restent malgré tout des acteurs importants qu'il faudra essayer d'intégrer dans la démarche au fil de la vie du futur plan d'actions.

Les principaux enseignements sont présentés ci-après :

- Les services de GPGE travaillent plutôt bien en transversalité (développement économique, stratégie territoriale, politique de la ville). Des liens pourront être créés avec le service des Jeux Olympiques.
- L'exemple de Noisy-le-Grand montre que des projets de prévention sont mis en place au sein des communes, par exemple sur l'utilisation de contenants réemployables dans les restaurations scolaires (pour les plats approvisionnés par la cuisine centrale), la mise en place de composteurs dans des écoles, le broyage de déchets verts, le mulching ou l'éco-pâturage, ou encore sur le réemploi de mobilier de bureaux (convention VALDELIA).
- Des porteurs de projet extérieurs à GPGE ou à ses communes adhérentes sont engagés sur la prévention et mènent déjà des actions, des partenariats à créer pour développer la prévention. Ils sont favorables à participer à l'élaboration du PLPDMA et à sa mise en œuvre. Des exemples d'actions :
 - Zéro déchet Noisy le Grand
 - Café zéro déchet, atelier « Do It Yourself »
 - Le marathon des commerçants, les démarcher pour les inciter à utiliser des contenant réutilisables
 - Opération stop pub, 500 stickers laissés auprès des commerçants
 - Uzaje
 - Un centre de Lavage à Neuilly sur Marne : lavage de contenants comme tupperware, bouteilles / Inauguration du site de lavage en décembre 2020 / Ecoconception des machines (laveuses de contenants et de bouteilles)
 - Accompagnement méthodologique et technique pour la mise en place de la consigne (expérimentation de 3-4 mois), mise à disposition d'une application mobile
 - Co-recyclage :
 - Service dédié aux collectivités : développement du réemploi sur le flux d'encombrants. Plusieurs possibilités ont été évoquées : créer une communauté GPGE, intégrer un formulaire dans la partie déchet du site internet, contractualiser en direct avec la collectivité ou via le marché de collecte des encombrants pour développer le réemploi.
 - Service dédié aux entreprises, administrations et scolaires : développement du réemploi lors de déménagements grâce aux dons et ventes entre acteurs, service clef en main de diagnostic puis solutions de réemploi, réutilisation, vidage curage des locaux.
 - Partie outil numériques : mise en lien de 3 500 structures solidaires pour le don/vente d'objets encombrants

- Des structures accompagnantes comme les services de l'Etat ou les chambres consulaires plutôt actives au niveau départemental qu'au niveau régional avec toutefois une difficulté à les mobiliser au niveau local.

Chapitre 4 Mise en perspectives des résultats du diagnostic

1/ Synthèse par flux

Les caractérisations des ordures ménagères résiduelles OMr réalisées en 2020 par le SYCTOM permettent d'identifier les gisements suivants

	Gisement produit (kg/hab./an)	Facilité de mise en œuvre opérationnelle	Appétence des usagers	Porteur de projet existant
Déchets alimentaires / organiques	79 dont 15 de déchets végétaux dans les OMR	+++ De nombreux retours d'expérience sur le compostage ou la lutte contre le gaspillage alimentaire	++ Compostage : Les habitants de GPGE pratiquent déjà le compostage (25%) ou seraient prêts à le faire (62% pour du compostage collectif) Lutte contre le gaspillage alimentaire : 38% jettent des produits périmés au moins 1 fois par mois mais 66% cuisinent des restes de repas ou fruits et légumes abîmés Les projets de lutte contre le gaspillage alimentaire, notamment dans les établissements scolaires ou administrations, sont très peu nombreux	++ 8 acteurs spécialisés dans les déchets alimentaires (AMAP, ferme pédagogique, réseau compost citoyen, Association 360° Sud)

	Gisement produit (kg/hab./an)	Facilité de mise en œuvre opérationnelle	Appétence des usagers	Porteur de projet existant
Emballages	84	+ Elle dépend de l'offre des acteurs économiques sur la proposition de produits en vrac ou dans des emballages réemployables	++ Une partie des habitants de GPGE pratique déjà des actions de réduction de l'utilisation de plastique à usage unique : acheter des produits en vrac ou moins emballé (35%), refus des sacs plastiques (22%), apporter sa boîte en magasin (15%) 70% sont prêts à boire l'eau du robinet et 66 % pourraient apporter leur boîte en magasin pour limiter les emballages	++ Une carte des magasins de vente en vrac a été réalisée dans le cadre du PCAET (8 magasins recensés)
Papier	46	+++ De nombreux retours d'expérience sur le STOP PUB, la réduction de l'utilisation du papier dans les administrations	Non évalué	++ Des associations de sensibilisation pourraient s'emparer du sujet GPGE a déjà le lien avec les administrations communales
Verre	24	+ Elle dépend de l'offre des acteurs économiques (développement de la consigne de réemploi pour verre)	++ Une partie des habitants de GPGE pratique déjà des actions de réduction de l'utilisation de plastique à usage unique : apporter sa boîte en magasin (15%)	+ Une entreprise de lavage de contenants en verre est implantée sur le territoire ; elle cible les assimilés

	Gisement produit (kg/hab./an)	Facilité de mise en œuvre opérationnelle	Appétence des usagers	Porteur de projet existant
Textile	13	++ De nombreux retours d'expérience existent sur la réduction de l'utilisation de textiles. Toutefois, le marketing et les effets de mode incitent les consommateurs à acheter	+ Les structures de réemploi un peu connues des habitants (23%)	++ 3 associations récupèrent des textiles et les revendent ou valorisent
Textile sanitaire	17	++ De nombreux retours d'expérience existent sur la réduction de l'utilisation de textiles sanitaires.	Non évalué	+ Des associations de sensibilisation pourraient s'emparer du sujet

	Gisement produit (kg/hab./an)	Facilité de mise en œuvre opérationnelle	Appétence des usagers	Porteur de projet existant
Mobilier	34	++ Le mobilier peut être volumineux pour des personnes non véhiculées	+ Les structures de réemploi et réparation sont un peu connues des habitants (23%) mais seul 18% des habitants ne seraient pas prêts à faire réparer des objets car cela reviendrait trop cher (principale raison).	+ Le réseau de ressourcerie est à développer sur le territoire
Déchets végétaux	21 + 15 dans les OMR	+++ De nombreux retours d'expérience existent sur la réduction à la source des déchets végétaux (compostage, broyage et autres actions de gestion alternatives des déchets verts)	++ Compostage : Les habitants de GPGE pratiquent déjà le compostage (25%) ou seraient prêts à le faire (62% pour du compostage collectif)	++ Des associations de sensibilisation pourraient s'emparer du sujet. Quelques acteurs opérationnels sont positionnés (TAE qui entretient les espaces verts)
D3E	Moins de 1 kg/hab.	+ Elle dépend de l'offre des acteurs économiques sur le volet réparation	+ Les structures de réemploi et réparation un peu connues des habitants (23%) mais seul 18% des habitants ne seraient pas prêts à faire réparer des appareils électroménagers ou multimédia car cela reviendrait trop cher (principale raison)	+ TAE présent sur le territoire. Le réseau de ressourcerie est à développer sur le territoire. Le réseau des répar'acteurs n'est pas identifié sur le territoire

2/ Les forces, faiblesses, opportunités et menace pour le PLPDMA de GPGE

La matrice AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) récapitule les atouts/faiblesses internes de l'élaboration du PLPDMA, ainsi que les opportunités/menaces externes, liées à son environnement territorial.

	Atouts	Faiblesses
Facteurs internes	<p>Equipe multi-compétences avec des services déjà engagés dans l'élaboration du PLPDMA ; un travail transversal déjà engagé, indispensable pour développer la prévention et plus largement l'économie circulaire</p> <p>Engagement de la collectivité pour réaliser un PLPDMA ambitieux et pas simplement réglementaire</p> <p>Les productions de DMA par habitant sont moins élevées que dans les territoires de référence.</p>	<p>Un temps d'arrêt entre les anciens PLPD et le nouveau PLPDMA</p> <p>Pas de suivi des indicateurs des PLPD engagé par d'anciennes communes</p> <p>Eco-exemplarité des administrations peu développées</p>
Facteurs externes	Opportunités	Menaces
	<p>Population sensibilisée à l'environnement et aux 2/3 à la réduction des déchets</p> <p>Population jeune, donc plus ouverte aux changements de comportement et en partie sensibilisée à l'environnement</p> <p>Important tissu associatif engagé sur la prévention, présent sur le territoire ; des associations plutôt locales</p> <p>Des acteurs volontaires pour participer aux groupes de travail</p> <p>Contexte législatif incitatif : LTECV, LAGEC et PRPGD.</p> <p>Crise énergétique et écologique globale qui nécessite plus de sobriété dans les activités économiques et comportements</p>	<p>Un besoin de sensibiliser des acteurs économiques à de nouvelles pratiques (par exemple les artisans)</p> <p>Les effets de la crise sanitaire en cas de rebonds épidémiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Difficultés économiques engendrées pour les acteurs ▪ Diminution des opportunités de sensibilisation ▪ Retardement et limitation des actions pouvant être menées

	d'usagers. Elle oblige aussi les acteurs à réfléchir autrement les conditions de production et de consommation d'énergie.	
--	---	--

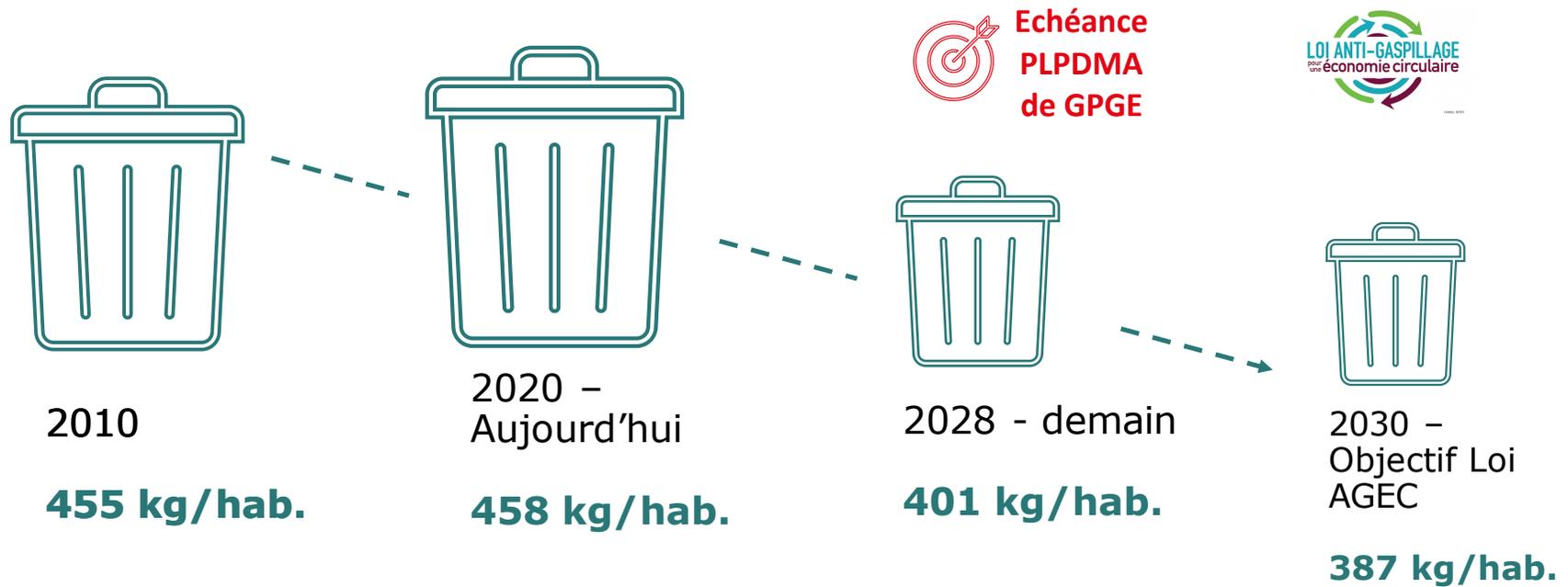
Chapitre 5 Objectifs, axes stratégiques et plan d'actions du PLPDMA de GPGE

1/ Les objectifs du PLPDMA

Les objectifs globaux du PLPDMA sont :

- La réduction de la production de déchets ménagers et assimilés : l'ensemble des flux de déchets sont concernés (OMR, collecte sélective des emballages, du verre, des encombrants, etc.)
- La mobilisation de l'ensemble des habitants et de l'ensemble des acteurs du Territoire
- Le développement de la visibilité des structures de l'économie sociale et solidaire afin de développer de nouvelles structures axées sur des schémas de réutilisation / ré-emploi
- La maîtrise de l'augmentation des coûts de traitement des déchets résiduels et donc l'équilibre du nouveau Schéma des collectes
- Le déploiement de nouvelles pratiques dans l'acte de consommer et de jeter par chaque acteur
- L'accompagnement au tri à la source des déchets alimentaires en adéquation avec la lutte contre le gaspillage alimentaire
- La création de boucles d'économie circulaire à travers la mise en réseau des différents acteurs
- L'articulation avec les planifications régionales et territoriales :
 - Au niveau régional : le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPDG) régional d'Île-de-France datant de 2019 et la Stratégie Economie Circulaire 2030 de la région Ile-de-France. Elles ont été prises en compte pour décliner de manière opérationnelle le PLPDMA (voir le plan d'actions)
 - Au niveau du SYCTOM : Le Contrat d'Objectif Territorial (COT) porte sur les années 2021-2026. Il donnera lieu à des bonifications sur les subventions versées portant sur 4 points : élaboration d'un PLPDMA, le développement du réemploi / réparation, la réduction du gisement de biodéchets (gaspillage alimentaire, compostage collectif), le développement de l'EIT.
 - Au niveau territorial : le PCAET, le nouveau schéma des collectes, le schéma de développement économique, etc.

L'objectif quantitatif de réduction des déchets, est basé sur l'objectif de la loi Anti-Gaspillage pour une économie circulaire publiée en 2020, qui est de réduire de 15% la production de DMA par habitant, entre 2010 et 2030.



En complément, les déchets des services techniques produisent 27 kg/hab./an en 2020. Il est proposé un objectif de réduction de 15% la production de ces déchets, conformément à l'objectif de la loi AGECE, mais de 2020 à 2030. Cela correspond à atteindre une réduction de 4 kg/hab. en 2030 et de 3,2 kg/hab en 2028.

2/ Les axes et les actions

LA CONCERTATION REALISEE

Quatre groupes de travail ont été réalisés à la suite du diagnostic pour déterminer des premières pistes d'actions dont les comptes-rendus et synthèses de contribution sont proposés en annexe :

- 17 février 2022 : ciblant les communes via le club de la Transition écologique mis en place dans le cadre du PCAET. Un tableau de synthèse avec 37 contributions soit environ 10 catégories d'actions ont été engagées (annexe 2).
- 20 et 21 avril 2022 : ciblant les acteurs via des ateliers thématiques (Biodéchets, encombrants, emballages à usage unique). Les thématiques étaient issues de l'analyse de la synthèse par flux réalisée en fin de diagnostic qui a permis de faire ressortir ces 3 flux prioritaires. Entre 8 et 15 participants étaient présents et ont produit 90 contributions synthétisées en une dizaine d'actions (annexe 3)

Un comité technique élargi s'est ensuite réuni pour identifier des axes sur la base des premières pistes d'actions, qui ont été validés une première fois dans les Instances de gouvernance de GPGE. Les axes ont été présentés lors d'une première CCES pour avis le 16 juin 2022.

Une fois les axes validés, des actions se sont imposées et ont été décrites sous forme de fiches actions. Pour réaliser les fiches actions, des **entretiens** ont été menés avec différents services ou communes de GPGE.

Les actions et leurs fiches descriptives ont ensuite été validées une première fois lors des instances de GPGE. Regroupées avec les éléments du diagnostic, elles constituent le document final, le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés de GPGE. C'est ce projet de PLPDMA qui a été soumis à un avis consultatif des membres de la CCES, lors d'une seconde réunion le 17 octobre 2022.

LES PRINCIPES FONDATEURS DU PREMIER PLPDMA DE GPGE

Ce PLPDMA est le premier programme de prévention des DMA de GPGE.

Pour élaborer les axes et les actions du PLPDMA, les principes suivants ont été respectés :

- Tous les flux de déchets ont été intégrés au PLPDMA
- Des axes larges ont été choisis pour donner la feuille de route
- Des actions précisant les objectifs de réduction par flux, les grandes étapes, les partenaires à mobiliser, des chiffres clefs sur les moyens à déployer, qui doivent être vues comme une base de travail et pour lesquels des ajustements pourront être réalisés au fil de la mise en œuvre du PLDPMA en fonction des moyens de l'équipe projet, des partenaires pouvant être mobilisés, des aléas, de nouvelles opportunités, etc.
- L'articulation avec les autres politiques publiques de GPGE est marquée par un logo dans les fiches actions

LES 4 AXES

1. Informer et sensibiliser aux bons gestes
2. Développer des solutions opérationnelles
3. Accompagner et inciter financièrement
4. Devenir exemplaire

LES 13 ACTIONS

13 fiches actions détaillées ont été produites. Elles sont présentées en annexe 5 de ce document.

	Actions	Enjeux associés
Axe 1	Sensibiliser les ménages à la gestion différenciée des déchets végétaux	Rendre l'information pédagogique et accessible
	Réduire le gaspillage alimentaire des ménages	Convaincre sur la nécessité de réduire les déchets produits
	Accompagner les ménages pour tendre vers le Zéro Déchet	Être en cohérence avec la stratégie de communication de GPGE Les communes assurent un relais des nouveaux outils communiqués
	Accompagner les commerces et marchés pour tendre vers le zéro déchet	Mobiliser des moyens humains pour toucher un nombre de commerces et de marchés impactant Nouer des partenariats avec les acteurs compétents comme la CCI et les acteurs ayant une bonne connaissance des commerces et marchés comme les communes
Axe 2	Développer le compostage individuel et de proximité	Mobiliser des moyens humains pour la mise en place de sites de compostage collectif de proximité Identifier des référents sur les sites de compostage collectif de proximité, pour une mobilisation dans la durée Identifier du foncier pour les sites de compostage collectif de proximité à l'aide des élus des communes Suivre les réels impacts de la mise en place du compostage (participation, tonnages évités)
	Développer l'écologie industrielle et territoriale	Mobiliser des moyens humains pour la réalisation des diagnostics en entreprises et pour l'animation des groupes de travail d'identification et de mise en place de synergies.
	Créer des espaces de réemploi et de réutilisation	Co-construire les projets avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire Identifier du foncier pour l'implantation d'espaces de réemploi en partenariat avec les communes

Axe 3	Accompagner les projets de prévention des déchets portés par des acteurs locaux	Mobiliser des moyens humains pour suivre les projets accompagnés
	Accompagner les acteurs économiques dans le cadre du déploiement de la Redevance Spéciale	Mobiliser des moyens humains pour toucher un nombre d'acteurs économiques impactant Rendre l'information pédagogique et accessible
Axe 4	Réduire les déchets de l'activité des services administratifs et techniques de GPGE et de ses communes adhérentes	Faire adhérer les services administratifs et techniques à la réduction des déchets Favoriser le retour d'expérience entre les communes à l'aide d'une animation du réseau de communes
	Réduire le gaspillage alimentaire dans les établissements publics assimilés aux ménages : restaurants des administrations publiques collectés par Grand Paris Grand Est	Mobiliser des moyens humains pour réaliser les diagnostics gaspillage alimentaire et pour accompagner les restaurations à mener des projets de lutte contre le gaspillage alimentaire Faire adhérer les restaurations à ces projets qui demandent de l'investissement en temps
	Pratiquer la gestion différenciée des déchets végétaux au sein des communes	Favoriser le retour d'expérience entre les communes à l'aide d'une animation du réseau de communes
	Promouvoir les marchés publics responsables	

LES MOYENS HUMAINS

Les moyens humains actuels pouvant intervenir pour la mise en œuvre du PLPDMA au sein de la Direction Prévention et Gestion des déchets de GPGE sont principalement :

- Un animateur du PLPDMA, qui pourra aussi intervenir ponctuellement sur le terrain lors d'ateliers de sensibilisation ou des diagnostics ;
- La Cheffe du service Prévention et Développement pour l'accompagnement technique, méthodologique et la coordination globale avec les activités de la Direction notamment sur les moyens de sensibilisation

Des conseillers prévention déchets, issus de l'unité « sensibilisation de la population » qui a été créée au sein de GPGE afin de sensibiliser la population sur la gestion globale des déchets. Elle regroupe 6 agents Conseillers Prévention Déchets. Les Directions en charge du développement économique, du PCAET et de la politique de la ville interviendront également dans la mise en œuvre d'actions comme le développement de l'EIT et la création d'espaces de réemploi et de réutilisation éphémères.

En complément, des prestations de service devront être sollicitées pour assurer les formations, les diagnostics (EIT, gaspillage alimentaire) et ainsi toucher un nombre important de cibles.

LES MOYENS FINANCIERS

Les actions de prévention déjà réalisées par GPGE ont été fléchées dans la matrice des coûts de l'ADEME à hauteur de 170 000 €HT ces 3 dernières années. Depuis 2019, elles représentent 1% des charges totales du budget déchets (conforme au budget moyen alloué par les collectivités sur la prévention, en moyenne en France).

GPGE va devoir définir les montants alloués à la prévention des déchets dans leur globalité chaque année en fonction de l'atteinte des objectifs :

- Les moyens déployés par la Direction Prévention et Gestion des déchets pour un montant de près de 95 000 € en moyens humains déjà déployés pour le suivi et l'animation des actions du plan.
- Les moyens déployés par les Directions partenaires pour les actions transversales telles que les démarches d'EIT restant à préciser.
- Les moyens à mobiliser auprès des services ressources, service communication notamment et pour un montant de près de 17 000 € annuels de marchés à prévoir pour la communication, sensibilisation voire un baromètre du comportement des usagers destiné à mettre à jour la connaissance de l'évolution des comportements des usagers (sondage).

C'est donc un minimum de 317 000 € annuel qui est estimé nécessaire au déploiement des actions de la prévention auquel devront se rajouter les éventuelles prestations, achats d'équipements et autres marchés qui seront appréciées chaque année.

Des actions spécifiques du PLPDMA ou l'accompagnement de certains porteurs de projet pourront par ailleurs faire l'objet de demandes de subventions auprès de financeurs (ADEME, SYCTOM, Région Ile-de-France, Métropole du Grand Paris).

LE PLANNING PREVISIONNEL

Le planning prévisionnel, qui sera revu chaque année en fonction des moyens alloués ou encore de l'adhésion des cibles aux dispositifs mis en place, a été établi en tenant compte :

- Des actions déjà initiées sur le territoire.
- Des actions nécessitant des partenariats.
- Du nombre d'actions par cible, qui ne doivent être sur-sollicitées dans le même temps (par exemple engager dans le même temps toutes les actions ciblant les communes).
- De l'articulation de certaines actions entre elles (par exemple les opérations famille zéro déchet puis la diffusion d'outils de sensibilisation sur la base de leur retour d'expérience).

La légende en couleur précise les cibles concernées :

Ménages	
Réseaux d'échange avec les communes	
Entreprises ou administrations	
Porteurs de projet	

Axe	ACTIONS	SOUS ACTIONS	2023				2024				2025				2026				2027				2028			
			T1	T2	T3	T4																				
Axe 1	Accompagner les commerces et marchés pour tendre vers le zéro déchet	<i>Sous réserve de partenariat avec la CCI - Lancement avec Livry Gargan</i>																								
Axe 1	Accompagner les ménages pour tendre vers le Zéro Déchet																									
Axe 1	Sensibiliser les ménages à la gestion différenciée des déchets végétaux																									
Axe 1	Sensibiliser les ménages au gaspillage alimentaire																									
Axe 2	Créer des espaces de réemploi et de réutilisation																									
Axe 2	Mettre en œuvre une démarche d'EIT																									
Axe 2	Compostage individuel																									
Axe 2	Compostage partagé	<i>Sous réserve d'arbitrage politique sur des moyens humains</i>																								
Axe 3	Développer des leviers économiques favorisant les projets de prévention des déchets par des acteurs locaux (appel à projet)	1. Dimensionnement de l'appel à projets en fonction du budget																								
Axe 3		2. Rédaction de l'appel à projet, recrutement des porteurs de projets																								
Axe 3		3. Lancement de l'accompagnement et suivi de chaque porteur de projet																								
Axe 3	Accompagner les acteurs économiques dans le cadre du déploiement de la Redevance Spéciale	<i>Sous réserve d'arbitrage politique sur le déploiement</i>																								
Axe 4	Pratiquer la gestion différenciée des déchets végétaux au sein des communes	1. Cadrage de l'action (identification des contacts dans les communes, création du réseau, modalités de fonctionnement du réseau, qui fait quoi pour l'organisation des réunions, possibilité d'intégrer une commune dans l'organisation de la réunion)																								
Axe 4		2. Lancement du réseau d'échange et de partage de retour d'expérience																								
Axe 4	Réduire le gaspillage alimentaire dans les établissements publics assimilés aux ménages : les restaurants des administrations publiques collectés par Grand Paris Grand Est	1. Dimensionnement du nombre de sites à accompagner en fonction du budget et des échanges avec les partenaires (département, région, communes)																								
Axe 4		2. Recrutement du prestataire																								
Axe 4		3. Lancement et suivi de l'action																								
Axe 4	Promouvoir les marchés publics responsables																									
Axe 4	Réduire les déchets de l'activité des services administratifs et techniques de GPGE et de ses communes adhérentes	1. Cadrage de l'action (identification des contacts dans les communes, création du réseau, modalités de fonctionnement du réseau, qui fait quoi pour l'organisation des réunions, possibilité d'intégrer une commune dans l'organisation de la réunion)																								
Axe 4		2. Lancement du réseau d'échange et de partage de retour d'expérience																								

Chapitre 6 Le suivi du PLPDMA

La mise en œuvre d'un dispositif de suivi et d'évaluation est une obligation réglementaire pour un PLPDMA. Mais c'est aussi une nécessité et une opportunité à plusieurs niveaux :

- Pour en mesurer l'état d'avancement,
- Afin d'en apprécier ses impacts réels,
- Afin d'identifier dans quelle mesure les objectifs ont été atteints et par conséquent adapter la mise en œuvre des actions,
- Pour rendre compte de l'avancement aux élus, aux partenaires et à la population.

Le dispositif d'évaluation doit être simple pour que sa mise en œuvre ne soit pas chronophage et doit faire appel à des indicateurs communs et partagés avec les autres démarches territoriales de prévention afin de pouvoir bénéficier de comparaisons.

Le dispositif d'évaluation ainsi proposé s'inscrit dans ces principes en accord avec les recommandations de l'ADEME. Les indicateurs seront développés à 2 niveaux :

- Des indicateurs globaux du programme lui-même :
 - Le ratio de production de DMA en kg/hab/an
 - Le taux d'évolution des DMA par rapport à 2010
 - Le nombre d'ETP de l'équipe projet
 - Le pourcentage de partenaires mobilisés dans l'année (cumulé sur l'ensemble des années par rapport au nombre de partenaires identifiés)
 - Le budget annuel alloué au PLPDMA
- Des indicateurs pour chacune des actions, présentés dans les fiches actions
 - 46 indicateurs « simples » à suivre ont été identifiés pour les 13 fiches actions

Chapitre 7 Glossaire

1/ Abréviations

CCES : Commission Consultative d'Evaluation et de Suivi

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CMA : Chambre de Métiers et de l'Artisanat

COT : Contrat d'Objectif Territorial

DAE : Déchets d'Activités Economique

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

EIT : Ecologie Industrielle et Territoriale

FNE : France Nature Environnement

GPGE : Grand Paris Grand Est

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

LAGEC : Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire

LTECV : Loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte

OMA : Ordures Ménagères et Assimilées

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PAV : Point d'Apport Volontaire

PCAET : Plan Climat Air Energie et Territoire

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

PRAEC : Plan Régional d'Actions pour une Economie Circulaire

RS : Recyclables Secs

SYCTOM : SYndicat mixte central de traitement des ordures ménagères, appelé aujourd'hui agence métropolitaine des déchets ménagers

2/ Définitions

Biodéchets : Il s'agit des déchets de cuisine des particuliers, essentiellement des épluchures ou des restes de repas, ainsi que les déchets de jardin.

Déchet : Un déchet correspond à tout matériau, substance ou produit qui a été jeté ou abandonné car il n'a plus d'utilisation précise. Selon la loi du 15 juillet 1975, est considéré comme constituant un déchet : « Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit, ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon » (article L.541-1-1 du Code de l'environnement).

DAE : Ce sont les déchets, dangereux ou non dangereux, dont le producteur initial n'est pas un ménage. Les activités économiques regroupent l'ensemble des secteurs de production (agriculture-pêche, construction, secteur tertiaire, industrie). Une partie des déchets des activités économiques sont des déchets assimilés.

DMA : Il s'agit des déchets issus des ménages et des déchets assimilés. Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières (article L 2224-14 du code général des collectivités territoriales). Il s'agit des déchets non dangereux des entreprises (artisans, commerçants...) et du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

Emballages : L'emballage correspond à l'ensemble des éléments matériels qui, sans faire partie du produit lui-même, sont vendus avec lui en vue de permettre ou de faciliter sa protection, son transport, son stockage, sa présentation, son conditionnement, son identification et son utilisation par les consommateurs. Outre ses fonctions physiques, l'emballage permet de communiquer des informations sur le produit au consommateur : c'est un vecteur de sens, de signification. Le packaging véhicule tous les éléments du marketing : marque, slogan, prix, publicité, etc.

Les emballages/papiers collectés dans le cadre de la collecte sélective des ordures ménagères et assimilées sont les suivants. : tous les emballages en plastiques (bouteilles et flacons en plastique, barquettes, etc.), les emballages en métal (boîtes de conserves, canettes, aérosols, etc.), les emballages en cartons dont les briques alimentaires et les papiers (magazines, journaux, etc.).

Encombrants : Les encombrants sont des déchets qui, du fait de leur poids et de leur volume, ne sont pas pris en charge par le service de collecte des ordures ménagères. La loi n'établit pas de liste des encombrants, mais en pratique il peut notamment s'agir des choses suivantes :

- Meubles (table, chaises, armoire...)
- Matelas et sommiers
- Appareils de gros électroménager (lave-linge, réfrigérateur, gazinière...), si la mairie les accepte en tant qu'encombrants

Gestion des déchets : La gestion, qui comporte les étapes de mobilisation des déchets une fois produits (collecte, transport éventuel) et de traitement, est organisée de manière très variable.

Gouvernance : La gouvernance fait référence à l'ensemble des processus et pratiques en matière de prise de décision et de réglementation concernant des politiques ou stratégies.

Prévention des déchets : La prévention des déchets consiste à développer, en amont de leur gestion, des actions visant à éviter, réduire, voire retarder leur apparition et limiter leur nocivité, à chaque phase du cycle de vie des produits : de la conception jusqu'à la consommation en passant par la production et la vente.

Textiles sanitaires : Ce sont les objets et accessoires qui servent à l'hygiène intime, du corps et de la maison. Ils sont en fibre naturelle ou synthétique : cellulose, coton ou plastique et sont parfois traités notamment pour avoir des propriétés absorbantes. Ils sont à usage unique et non recyclables. On les retrouve partout dans la maison : lingettes, essuie-tout, serviettes en papier, mouchoirs, tampons, serviettes hygiéniques, couches jetables, cotons démaquillants, cotons-tiges, etc.

Chapitre 8 Annexes

1/ Annexe 1 - Résultats l'enquête détaillée

Contexte • Enjeux • Objectifs



Le **Territoire Grand Paris Grand Est (GPGE)** est une structure intercommunale qui a notamment en charge :

- La collecte des déchets ménagers et assimilés
- La gestion des déchèteries
- Le tri des déchets recyclables et le traitement des autres déchets.



En 2021, le GPGE a lancé **une étude pour la réalisation d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** pour...

- Répondre aux évolutions réglementaires nationales et régionales
- Réduire la production de déchets et agir en faveur du développement durable par responsabilisation des citoyens.
- Optimiser et maîtriser les coûts du service



Dans ce contexte, **une enquête auprès de la population** a été souhaitée par le GPGE, dont les objectifs sont les suivants :

- Connaître les pratiques actuelles en matière de prévention de déchets
- Identifier les freins et les motivations à la prévention des déchets
- Tester des pistes d'amélioration pour engager les habitants à la prévention des déchets

Méthodologie de l'étude



Recueil des données

Enquête réalisée par téléphone, du 16 décembre 2021 au 5 janvier 2022 (pas d'interviews entre Noël et le jour de l'an)



Cible

Ensemble des habitants de 18 ans et plus résidant dans l'une des 12 communes du territoire de **Grand Paris Grand est**



Echantillon

300 répondants, représentatifs du territoire par la méthode des **quotas** (source : INSEE, RP 2017), en termes de sexe, d'âge, d'activité professionnelle du répondant et de type d'habitat, après stratification de l'échantillon par commune de résidence



Durée du questionnaire

15 minutes en moyenne

Structure de l'échantillon (commune et type de logement)

Ensemble	Théorique (Pop. 18 ans et + INSEE 2017)		Echantillon réalisé	
	270 424	100%	300	100%
Commune de résidence				
Noisy-le-Grand	51 231	19%	58	19%
Clichy-sous-Bois	19 494	7%	20	7%
Coubron	3 698	1%	2	1%
Gagny	29 186	11%	32	11%
Le Raincy	11 428	4%	13	4%
Les Pavillons-sous-Bois	17 559	6%	21	7%
Livry-Gargan	33 480	12%	37	12%
Neuilly-Plaisance	16 295	6%	18	6%
Neuilly-sur-Marne	25 882	10%	29	10%
Rosny-sous-Bois	34 467	13%	38	13%
Vaujours	5 222	2%	6	2%
Villemomble	22 482	8%	26	9%
Type de logement				
Appartement	98 680	212%	198	66%
Maison individuelle	46 530	100%	102	34%
... dont avec jardin	///	///	86	29%



Structure de l'échantillon



Interviews après redressement
(Pop. 18 ans et + INSEE 2017)

Ensemble	100%
Sexe du répondant	
Homme	47%
Femme	53%
Age du répondant	
18 à 24 ans	11%
25 à 34 ans	20%
35 à 49 ans	28%
50 à 64 ans	23%
65 ans et plus	17%
Activité professionnelle	
Agriculteur, artisan, commerçant, chef d'entreprise	3%
Cadre et profession intellectuelle supérieure	12%
Profession intermédiaire	18%
Employé	21%
Ouvrier	12%
Retraité, autres inactifs	35%
Taille du foyer	
1 personne	22%
2 personnes	24%
3 personnes	23%
4 personnes	18%
5 personnes et plus	13%

Notes de lecture du rapport

• Bases de répondants :

Les bases indiquées dans le rapport sont celles avant redressement.

Bases faibles (<30 répondants) : elles sont signalées par le symbole , les résultats sont à prendre avec précaution.

• Résultats significatifs :

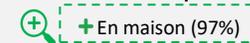
Les écarts significatifs des sous-populations sont définis par un test statistique (avec un seuil de significativité de 95%, tenant compte de l'écart entre les résultats mais aussi du nombre de répondants) et sont symbolisés de la manière suivante :

+ : résultat **supérieur** au résultat global

- : résultat **inférieur** au résultat global

Exemple de lecture pour la slide 8 :

93% de la population interrogée pense que « trop de déchets sont produits en France ». Pour les personnes habitant en maison, ce résultat est significativement supérieur (97%). On le symbolise donc avec ce signe :



Dans les tableaux / graphiques ciblés, les écarts significatifs des sous-populations sont représentés de la façon suivante :

XX% → Résultat de la cible significativement supérieur à l'ensemble

XX% → Résultat de la cible significativement inférieur à l'ensemble

SOMMAIRE



01

Sensibilité environnementale
p.6



02

Usages actuels en matière de gestion
des déchets
p.9



03

Pratiques en matière de prévention des déchets
p.13



04

Pistes d'optimisation
p.21



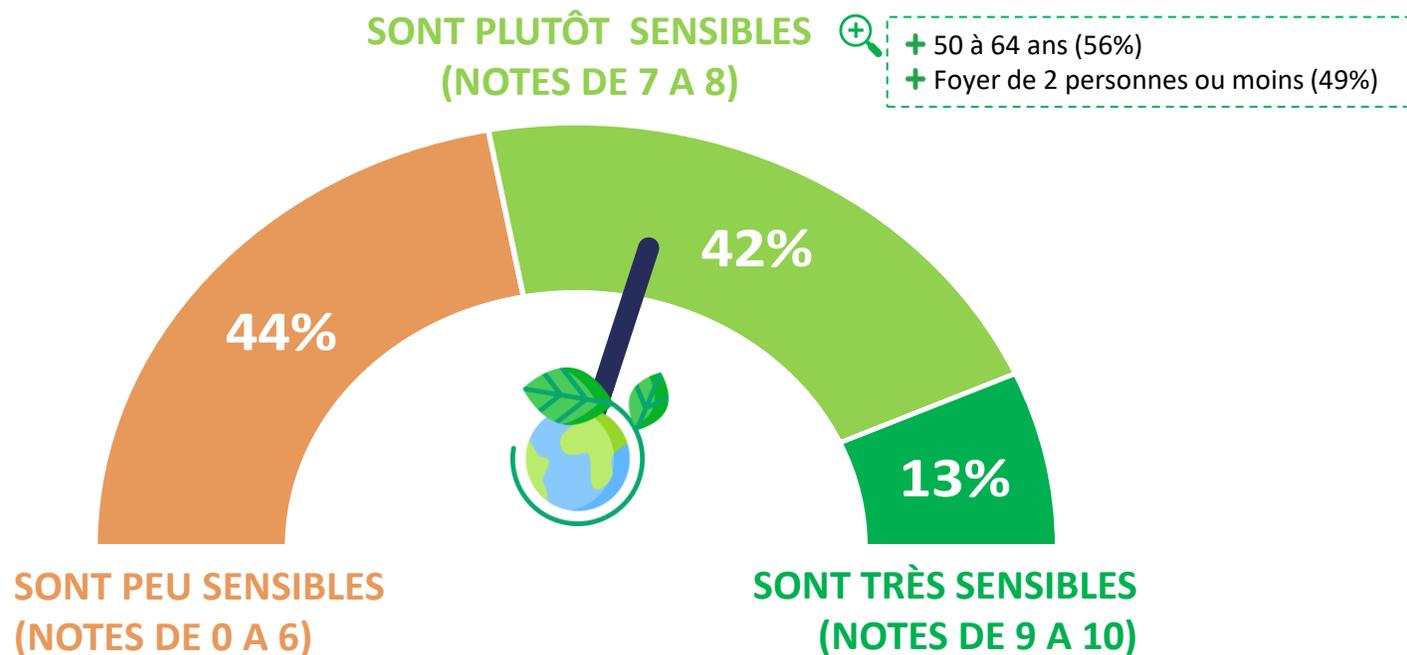
06

Ce qu'il faut retenir
p.27



01. SENSIBILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Les habitants du GPGE sont plutôt sensibles à l'environnement, avec une note moyenne de 6,5. On constate toutefois que seulement 13% d'entre eux montrent une sensibilité forte envers l'environnement



SENSIBILITÉ DE 6,5 EN MOYENNE

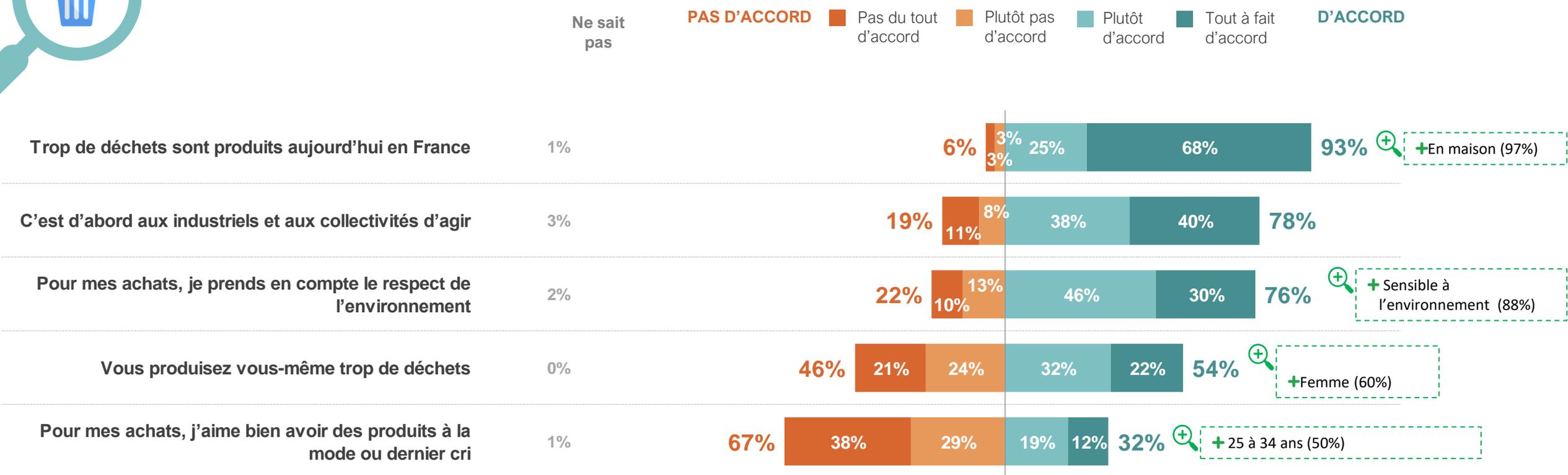
Base (ensemble) : 300 répondants

Q1. Sur une échelle de 0 à 10, à combien estimez-vous votre niveau d'engagement personnel en faveur de l'environnement ? 0 signifie que vous agissez très peu pour protéger l'environnement et 10 que vous faites d'importants efforts pour limiter l'impact sur votre niveau de vie sur l'environnement.

+%/-% résultat significativement supérieur/inférieur au résultat global

Perceptions sur les déchets et comportements

Plus de 9 habitants du GPGE sur 10 pensent que trop de déchets sont produits en France, mais seulement 5 habitants sur 10 déclarent produire eux-mêmes trop de déchets. En effet, près de 8 sur 10 estiment que c'est d'abord aux industriels d'agir. Pour leurs achats, près de ¾ d'entre eux prennent en compte le respect de l'environnement, et à l'inverse seulement 1 sur 3 déclare aimer avoir des produits dernier cri ou à la mode.



Base (ensemble) : 300 répondants

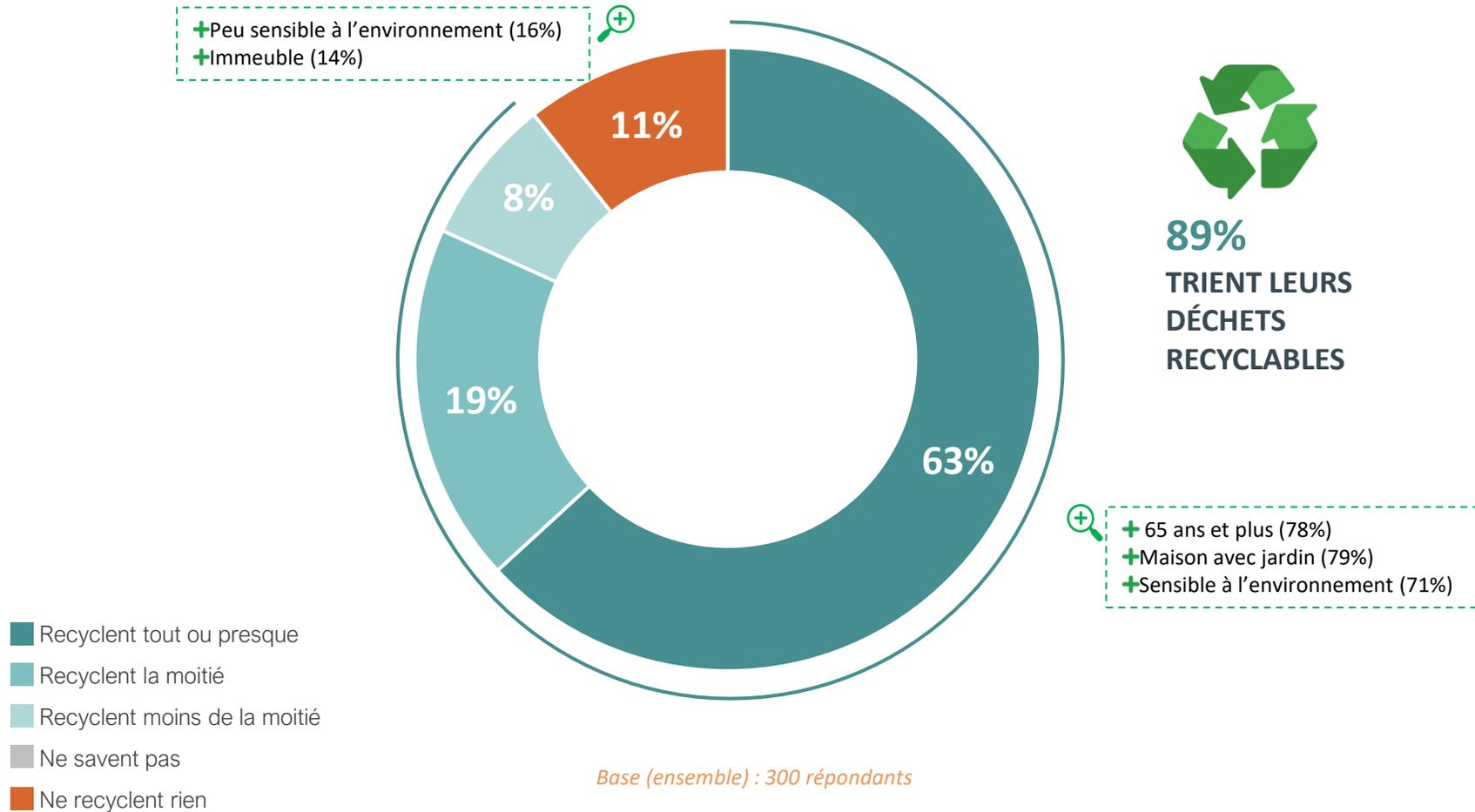
Q2. Pour chacune des affirmations suivantes, êtes-vous...

+%/-% résultat significativement supérieur/inférieur au résultat global



02. USAGES ACTUELS EN MATIÈRE DE GESTION DES DÉCHETS

Près de 9 habitants du GPGE sur 10 trient leurs déchets, avec 63% plus engagés qui recyclent tout ou presque. Ceux qui ne trient pas leurs déchets sont peu sensibles à l'environnement, et résident davantage en immeuble.

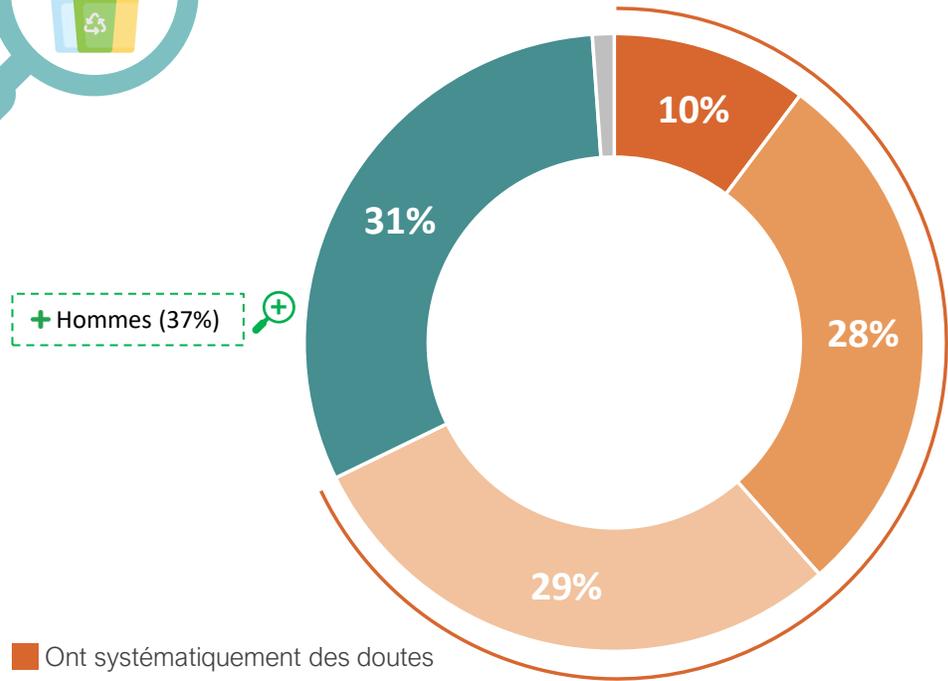


Q3. Dans quelles proportions les déchets recyclables (emballages, papiers, cartons) sont-ils triés dans votre foyer ?

+%/-% résultat significativement supérieur/inférieur au résultat global

Doutes pour distinguer les déchets recyclables

Plus de 2/3 des habitants du GPGE ont des doutes au moment de trier leurs déchets recyclables. Dans ces situations, plus de 5 habitants sur 10 mettent les déchets aux ordures ménagères, 1/3 font immédiatement une recherche avant de les jeter et un peu plus d'1 sur 10 les jettent avec les déchets recyclables.



+ Hommes (37%)

- Ont systématiquement des doutes
- Ont souvent des doutes
- Ont rarement des doutes
- N'ont jamais de doutes
- Ne savent pas

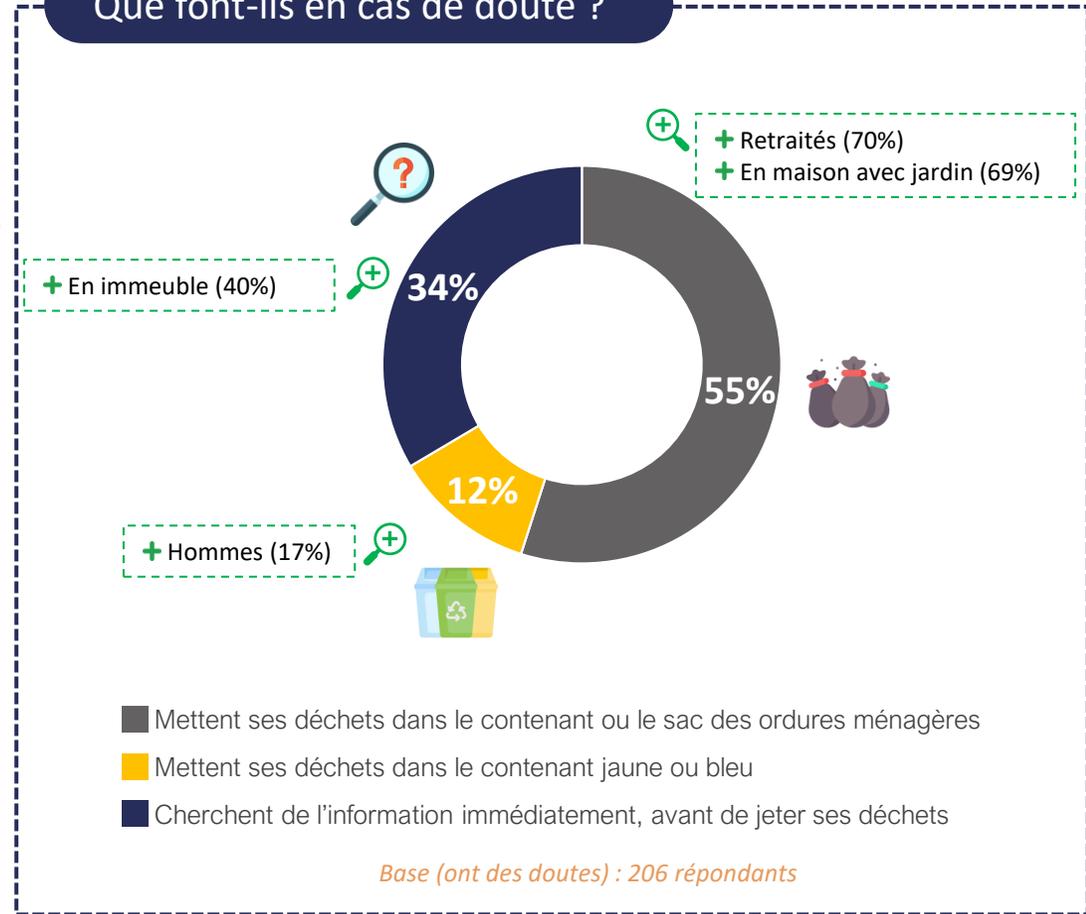
Base (ensemble) : 300 répondants



68%
ONT PARFOIS DES
DOUTES POUR
DISTINGUER LES
DÉCHETS
RECYCLABLES

- + 50 à 64 ans (79%)
- + Femmes (73%)

Que font-ils en cas de doute ?



+ En immeuble (40%)

+ Hommes (17%)

- + Retraités (70%)
- + En maison avec jardin (69%)

- Mettent ses déchets dans le contenant ou le sac des ordures ménagères
- Mettent ses déchets dans le contenant jaune ou bleu
- Cherchent de l'information immédiatement, avant de jeter ses déchets

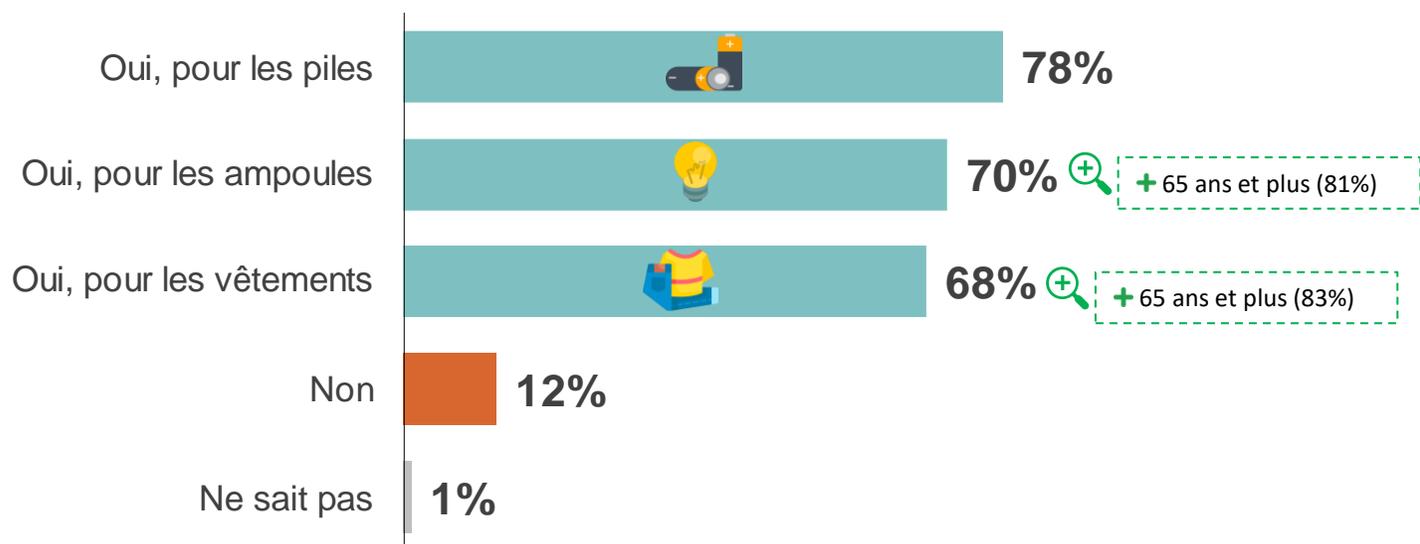
Base (ont des doutes) : 206 répondants

Q4. Vous arrive-t-il d'avoir des doutes pour distinguer les déchets recyclables, c'est-à-dire ceux à mettre dans les contenants jaune ou bleu ? / Q5. En cas de doute, que faites-vous ?

+%/-% résultat significativement supérieur/inférieur au résultat global

Pratiques de tri des déchets textiles ou équipements électriques

Plus des 2/3 des habitants du GPGE trient les ampoules ou les vêtements, et près de 8 sur 10 les piles. Au total, c'est près de la moitié d'entre eux qui trient tout, avec un engagement plus marqué des seniors



87% TRIENT AU MOINS 1 DE CES DECHETS

- + 65 ans et plus (94%)
- + 35 à 49 ans (94%)

&

54% LES TRIENT TOUS

- + Retraités (65%)

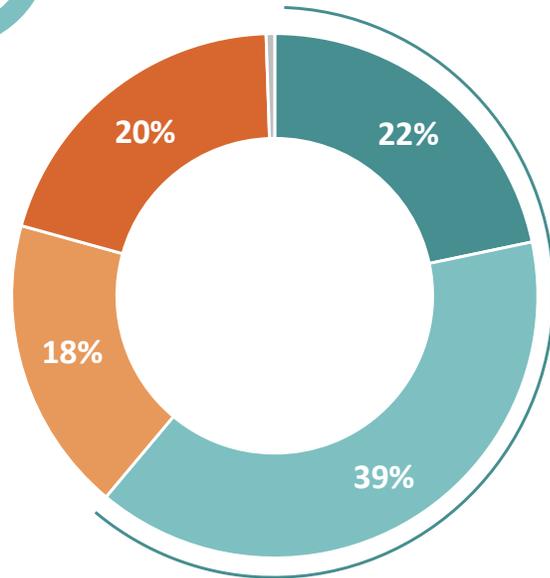
Base (ensemble) : 300 répondants



03. PRATIQUES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Gestes ou actions pour réduire la quantité de déchets

Moins des 2/3 des habitants ont entendu parler de la réduction des déchets de gestes ou d'actions permettant de réduire la quantité de déchets. En dehors de du tri et du recyclage des déchets, les gestes le plus emblématiques sont liés à la réduction d'emballages (acheter moins emballés ; refuser les sacs plastiques). Enfin il y a ceux destinés à une consommation plus sobre ou responsable (moins consommer ; éviter le gaspillage). Le compostage est davantage cité par les résidents en maison individuelle (26%)



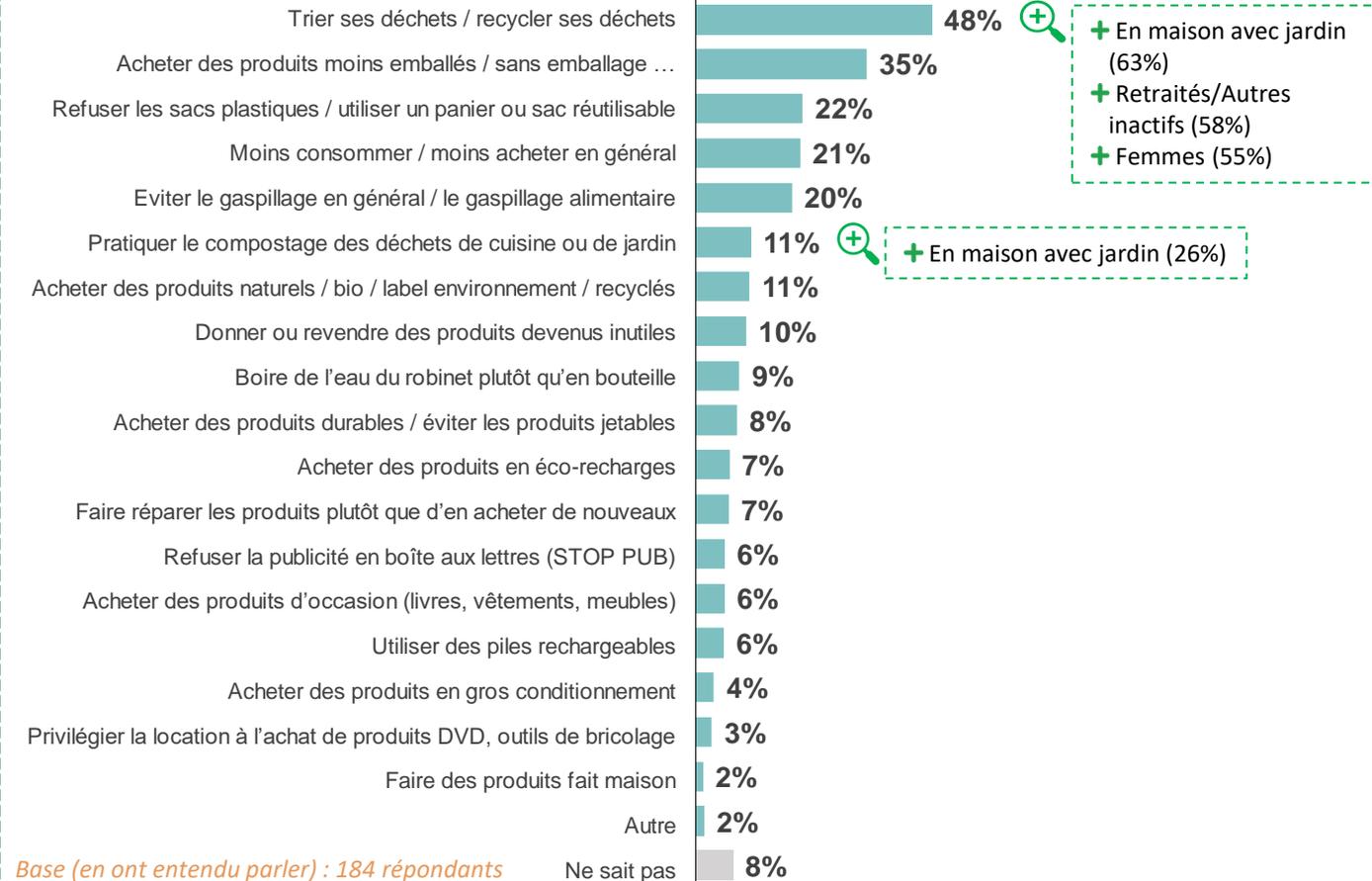
61%
EN ONT ENTENDU
PARLER

+ Femmes (67%)

- En ont beaucoup entendu parler
- En ont un peu entendu parler
- N'en ont pas tellement entendu parler
- N'en n'ont pas du tout entendu parler
- Ne sait pas

Base (ensemble) : 300 répondants

Quels gestes ou actions font-ils ?



Base (en ont entendu parler) : 184 répondants

Q6. Avez-vous déjà entendu parler de gestes ou d'actions permettant de réduire la quantité de déchets ?

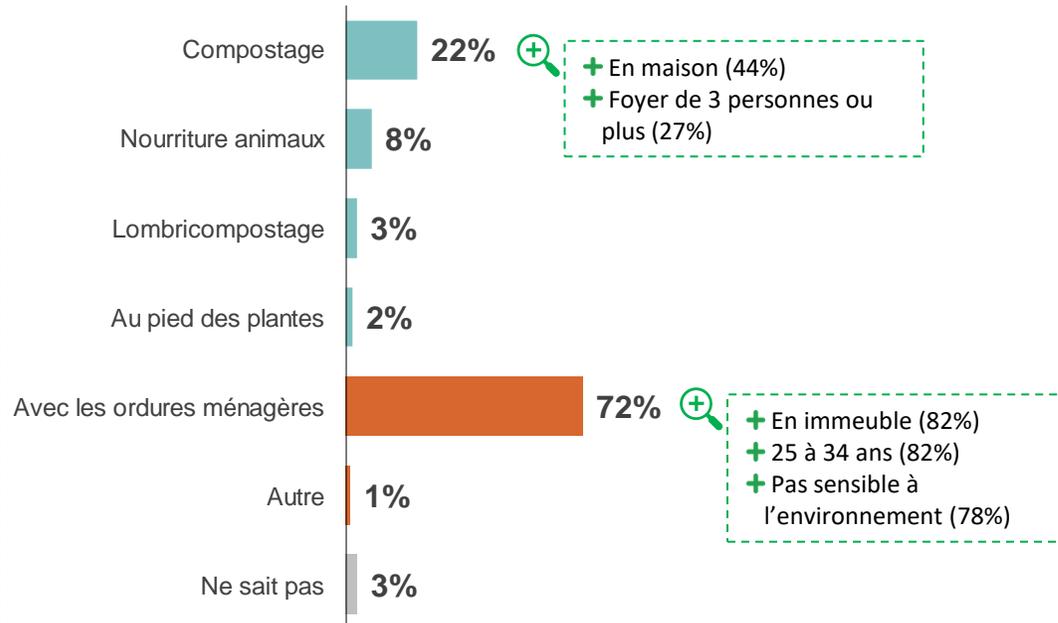
Q6bis. Quels sont les gestes ou actions que vous faites pour réduire vos déchets ? (Total > 100% car 2 réponses possibles)

+%/-% résultat significativement supérieur/inférieur au résultat global

Composter les déchets de cuisine et/ou jardin (1/2)

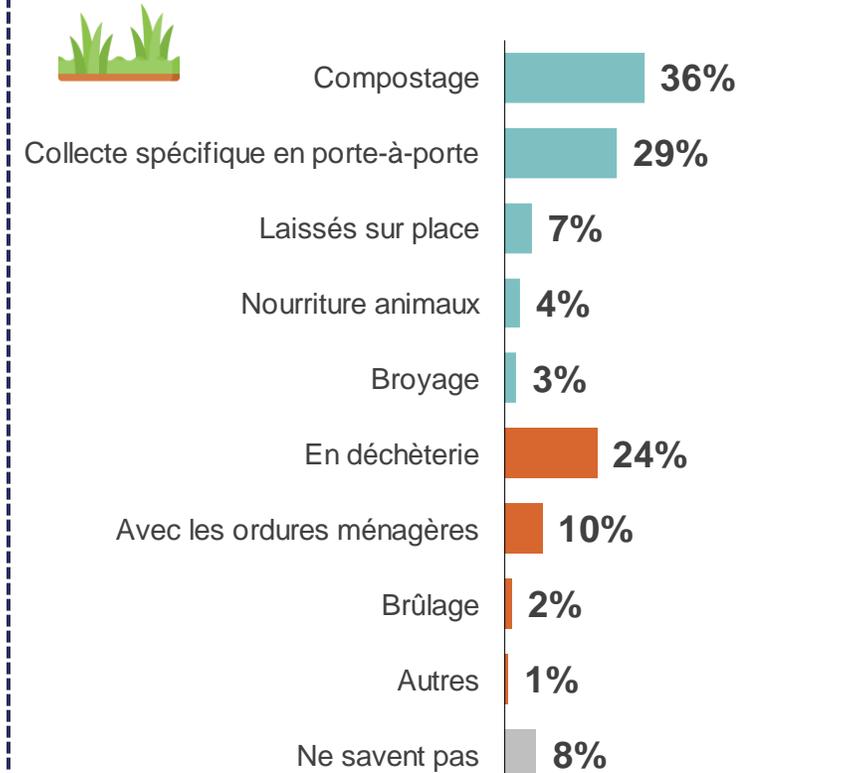
Si près de 3/4 des habitants du GPGE ont pour habitude de jeter leurs déchets de cuisine avec les ordures ménagères, c'est plus de 4 habitants sur 10 qui le pratiquent en habitat individuel. Pour ces derniers, la pratique du compostage des déchets de jardin est également répandue, devant légèrement la collecte spécifique en porte à porte.

Déchets de cuisine



Base (ensemble) : 300 répondants

Déchets de jardin



Base (possèdent un jardin) : 86 répondants

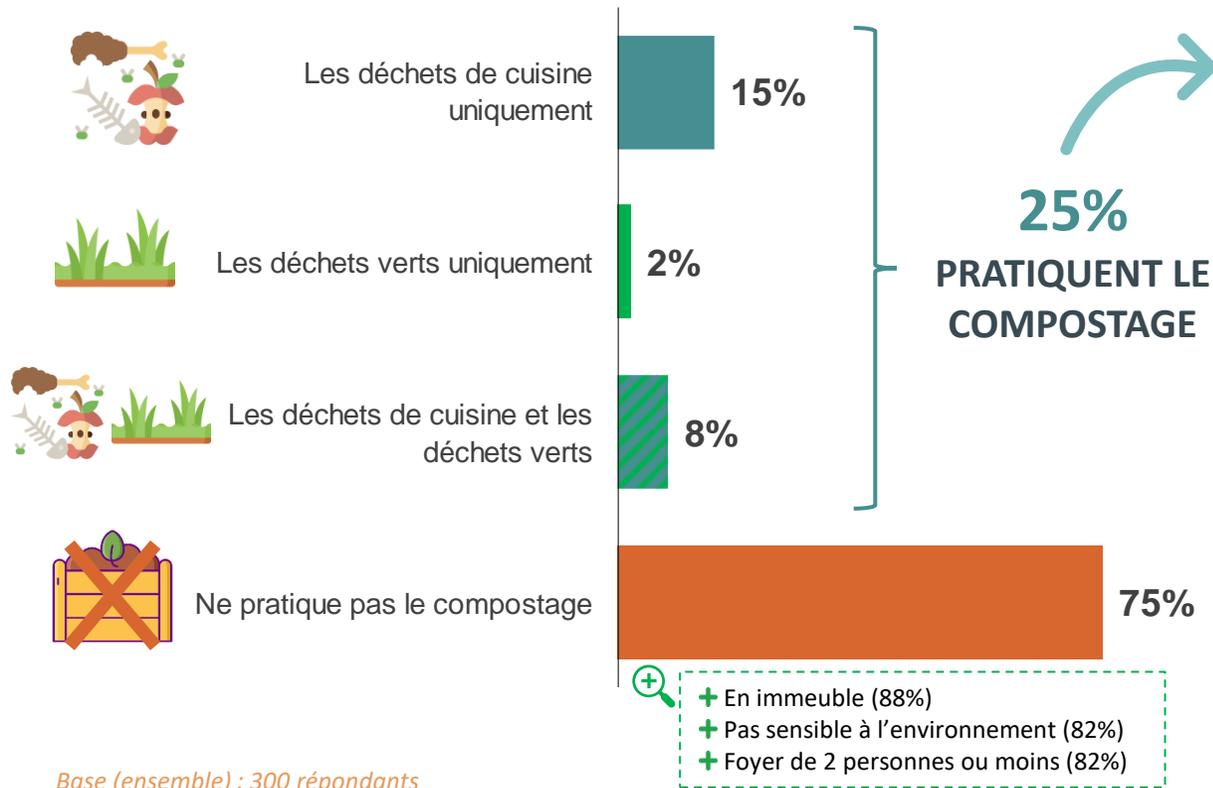
Q7. Que faites-vous le plus souvent de vos déchets de cuisine comme les épluchures, coquilles d'œuf, marc de café, sachets de thé... ? (Total > 100% car 2 réponses possibles)

Q8. Que faites-vous le plus souvent de vos déchets verts comme les tontes de gazon, tailles de haies, feuilles mortes... ? (Total > 100% car 2 réponses possibles)

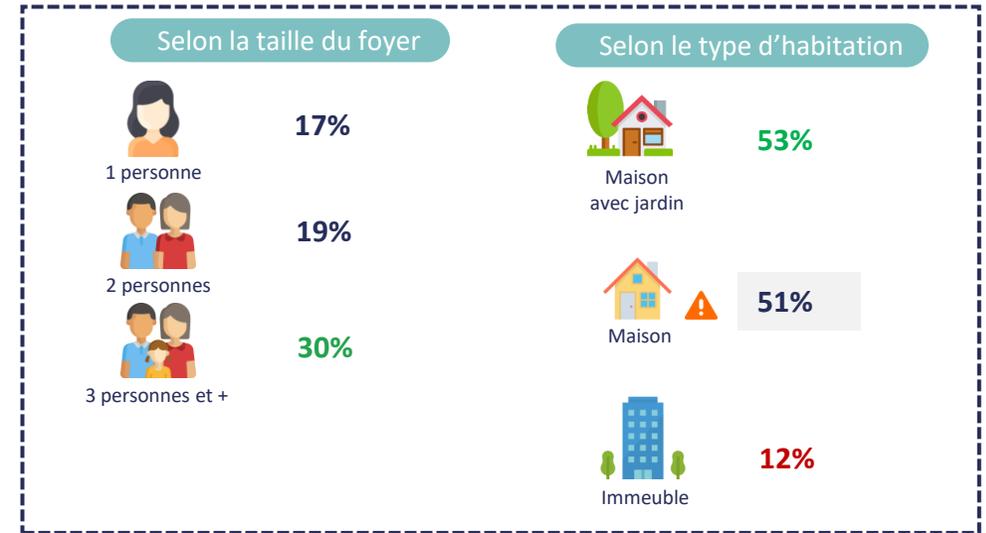
+%/-% résultat significativement supérieur/inférieur au résultat global

Composter les déchets de cuisine et/ou jardin (2/2)

Au final 1/4 des habitants du GPGE pratiquent le compostage, le plus souvent des déchets de cuisine uniquement. Il se fait davantage dans les maisons individuelles et dans les foyers de 3 personnes et plus.



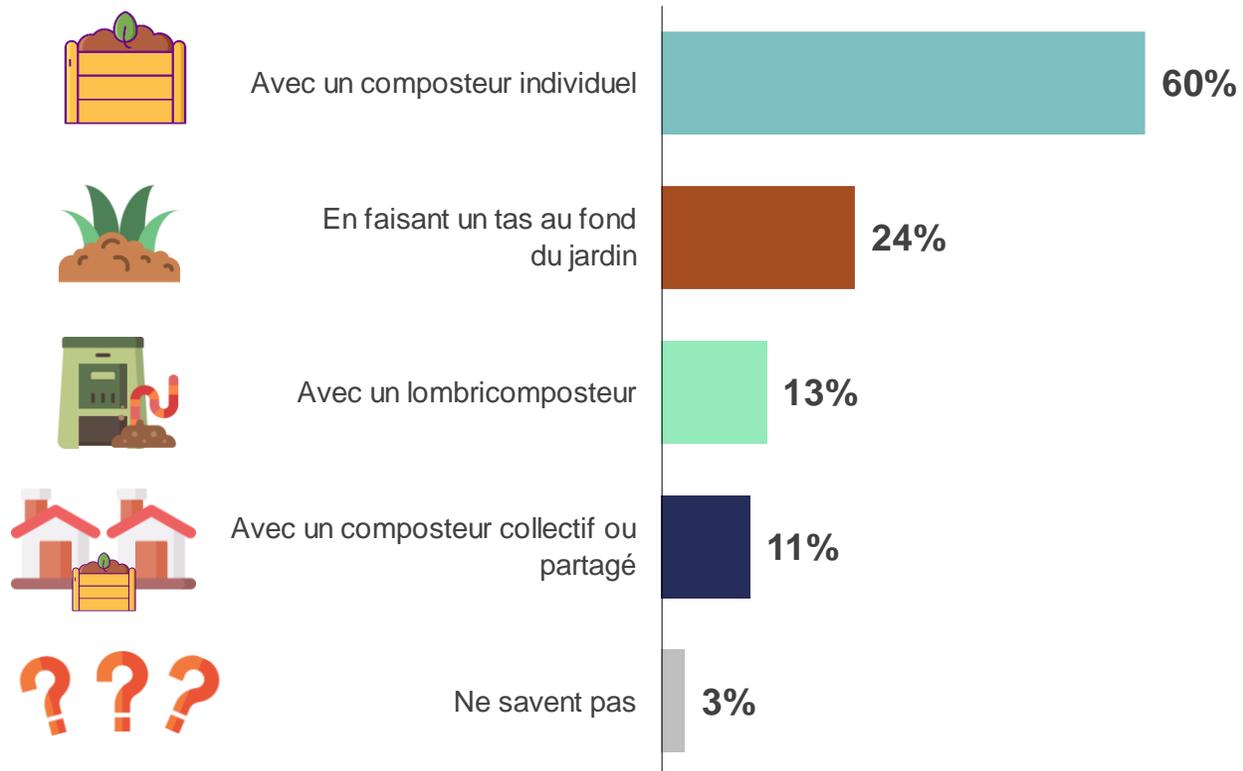
Base (ensemble) : 300 répondants



Q7. Que faites-vous le plus souvent de vos déchets de cuisine comme les épluchures, coquilles d'œuf, marc de café, sachets de thé... ? (Total > 100% car 2 réponses possibles)
 x Q8. Que faites-vous le plus souvent de vos déchets verts comme les tontes de gazon, tailles de haies, feuilles mortes... ? (Total > 100% car 2 réponses possibles)

+%/-% résultat significativement supérieur/inférieur au résultat global

Dans le GPGE 6 personnes sur 10 qui compostent le font avec un composteur individuel et 1 sur 10 avec un composteur collectif ou partagé.



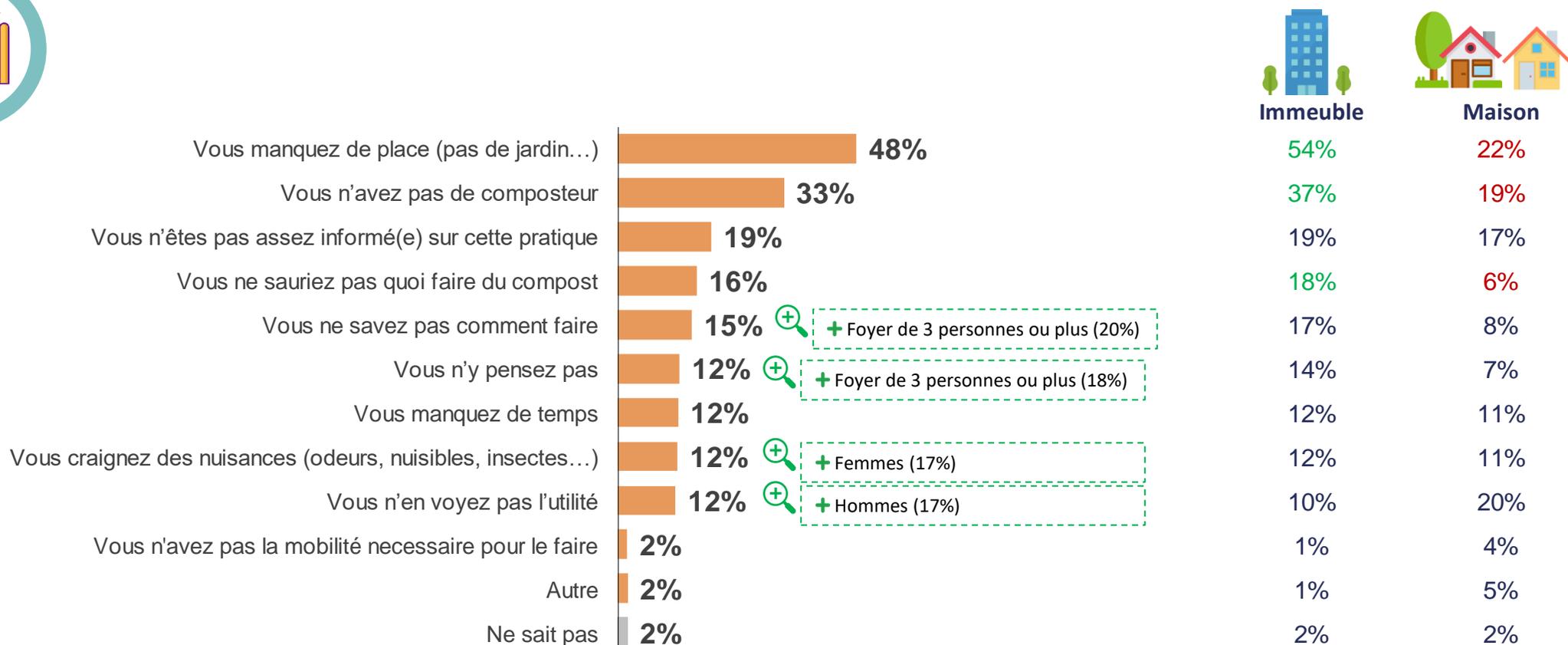
Base (pratiquent le compostage) : 74 répondants

Q9. Vous pratiquez le compostage...

+%/-% résultat significativement supérieur/inférieur au résultat global

Freins au compostage ou au lombricompostage des déchets

Pour ceux qui ne pratiquent pas le compostage, le principal frein évoqué par près de la moitié est le manque de place, suivi par l'absence de composteur. Cette proportion est davantage importante pour ceux qui vivent en immeuble.



Bases

175

51

Base (ne pratiquent pas le compostage) : 226 répondants

Q10. Vous ne pratiquez pas le compostage ou le lombricompostage parce que...

+%/-% résultat significativement supérieur/inférieur au résultat global

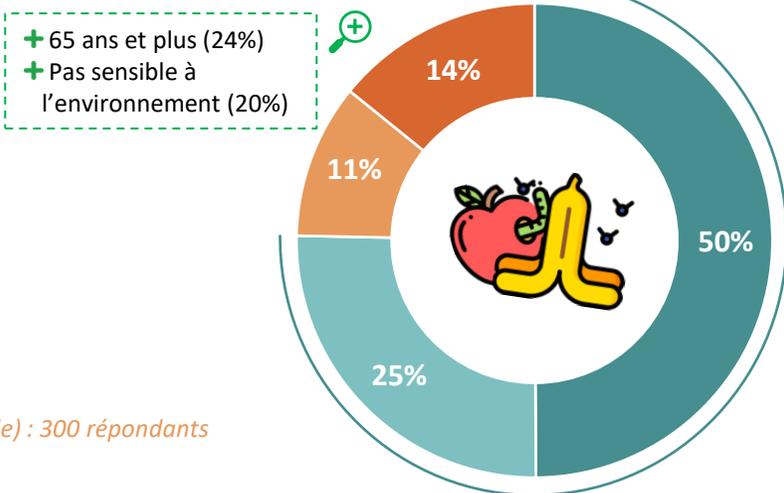
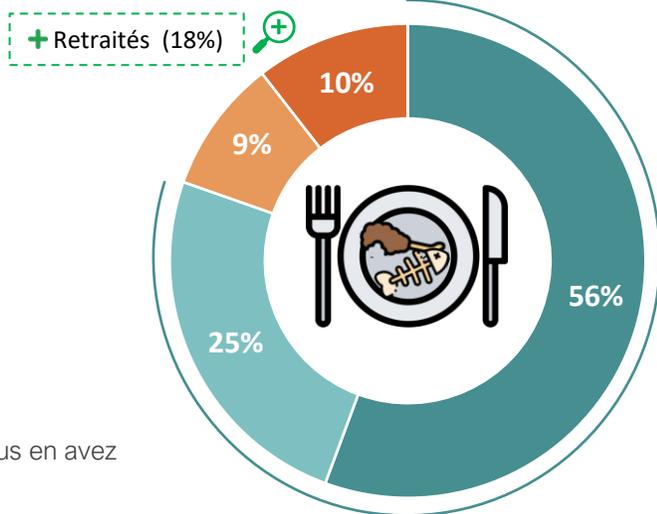
Limiter le gaspillage alimentaire par la réutilisation

Au moins 3/4 des habitants du GPGE ont tendance à limiter le gaspillage alimentaire que ce soit en cuisinant leurs restes de repas ou leurs fruits et légumes abimés et ils sont même au moins 50% à le faire à chaque fois.

A noter qu'ils sont 2 habitants sur 3 à aussi bien cuisiner les restes de repas que les fruits et légumes abimés.

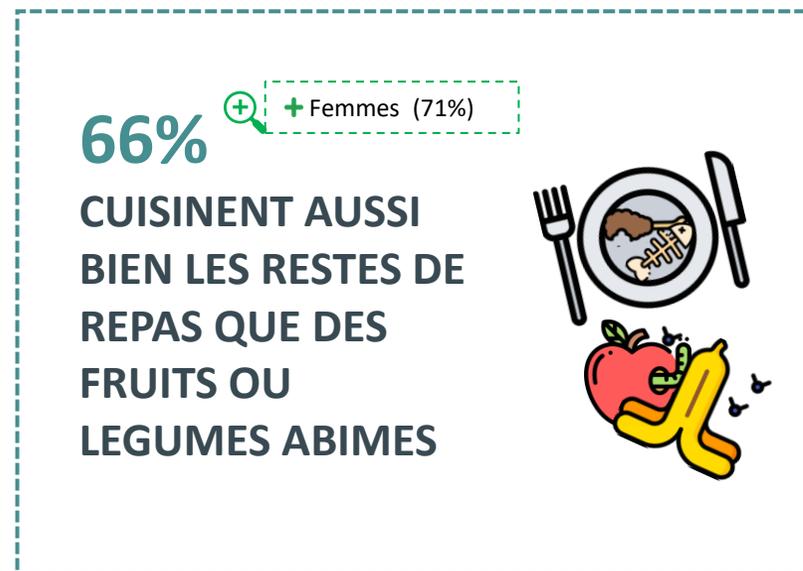


- Oui, à chaque fois que vous en avez
- Oui, de temps à temps
- Non, rarement
- Non, jamais



80%
CUISINENT LEURS
RESTES DE REPAS

75%
CUISINENT DES
FRUITS OU
LEGUMES ABIMES



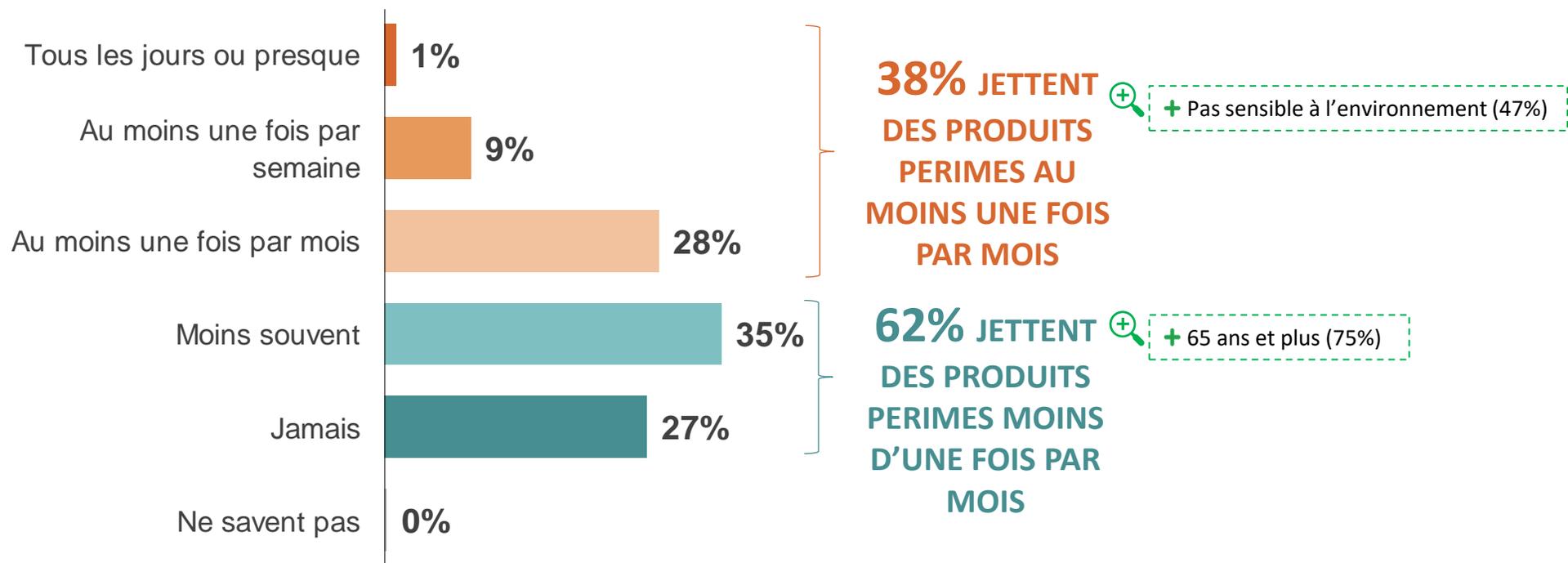
- + En maison (83%)
- + Femmes (80%)

Base (ensemble) : 300 répondants

Q11. Vous arrive-t-il de cuisiner vos restes de repas (au lieu de les jeter) ?
Q12. Et vous arrive-t-il de cuisiner des fruits et légumes abîmés (au lieu de les jeter) ?

+%/-% résultat significativement supérieur/inférieur au résultat global

Bien que plus de la majorité des habitants du GPGE ont tendance à ne pas beaucoup jeter les produits alimentaires périmés, ils sont encore près de 4 habitants sur 10 à en jeter au moins une fois par mois.



Base (ensemble) : 300 répondants

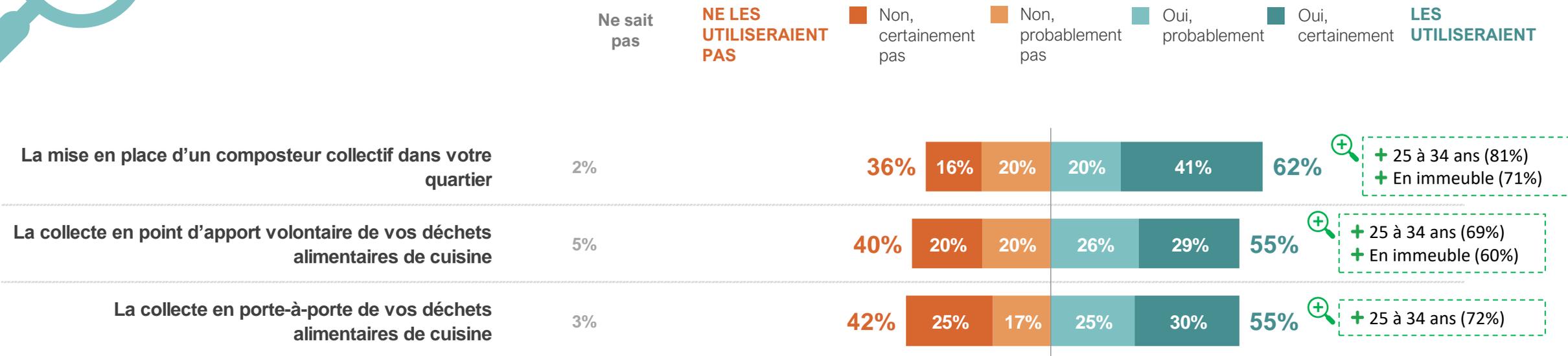
Q13. À quelle fréquence vous arrive-t-il de devoir jeter des produits alimentaires périmés ?

+%/-% résultat significativement supérieur/inférieur au résultat global



04. PISTES D'OPTIMISATION

Plus d'un habitant sur 2 seraient prêts à utiliser un mode de gestion des déchets alimentaires, en particulier avec la mise en place un composteur collectif dans le quartier qui suscite un intérêt plus marqué auprès des habitants en habitat collectif (71%)



Base (ensemble) : 300 répondants

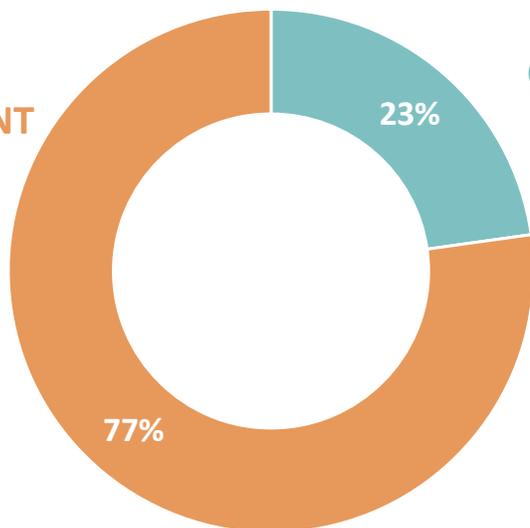
Q14. Si les services suivants étaient mis en place dans votre commune, les utiliseriez-vous ?

+%/-% résultat significativement supérieur/inférieur au résultat global

Les recycleries ou associations de réemploi ont du mal à se faire une place dans l'esprit des habitants du GPGE. Seulement 1/4 en connaît une et quand on leur demande de les citer près de la moitié ne savent pas. A noter toutefois la notoriété importante d'Emmaüs / l'Abbé Pierre.

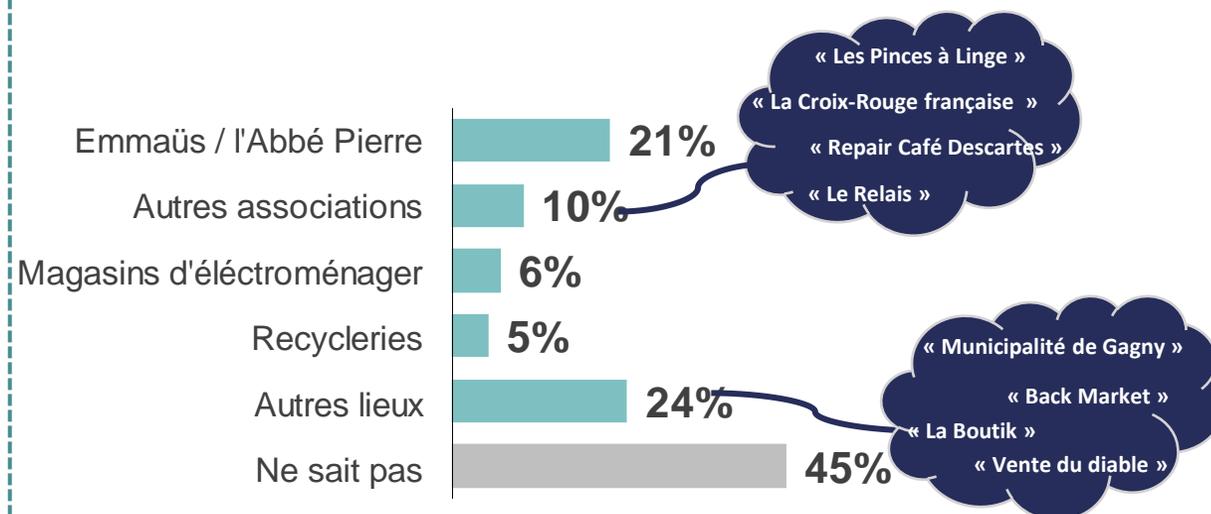


N'EN
CONNAISSENT
PAS



CONNAISSENT DES
RECYCLERIES OU
ASSOCIATIONS

Quelles sont-elles ?



Base (connaissent des recycleries ou associations) : 70 répondants

Base (ensemble) : 300 répondants

Q15. Il existe des recycleries ou des associations de réemploi qui réparent ou donnent une seconde vie à des appareils ou objets tombés en panne ? Est-ce que vous les connaissez sur votre territoire ? / Q15b Quelles recycleries ou associations connaissez-vous ?

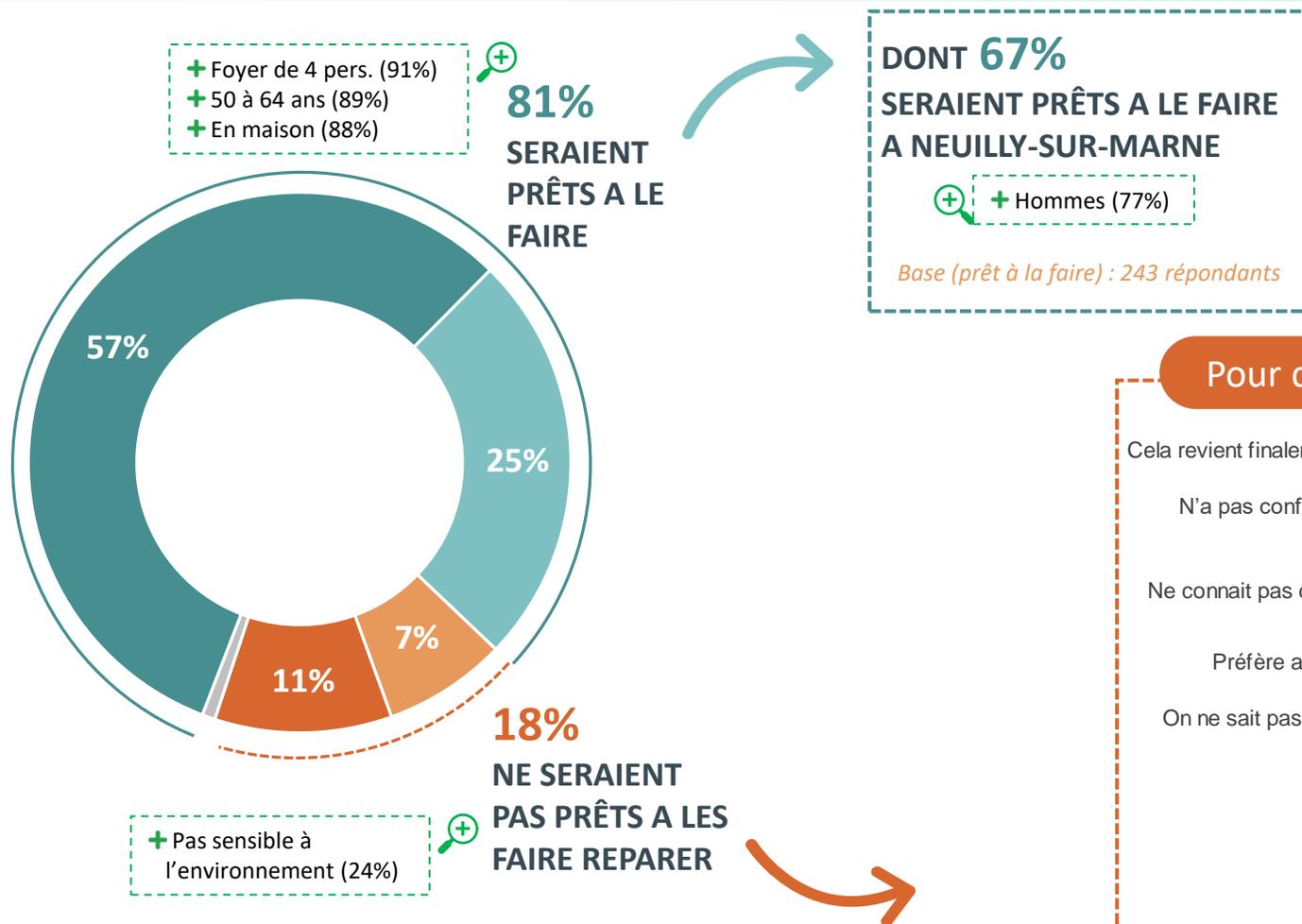
+%/-% résultat significativement supérieur/inférieur au résultat global

8 habitants du GPGE sur 10 seraient prêts à faire réparer leurs appareils électroménagers plutôt que d'en acheter de nouveaux et 2/3 d'entre eux seraient prêts à le faire à Neuilly-sur-Marne. Pour ceux qui sont réticents à la réparation la principale raison avancée porte sur le coût qui reviendrait finalement trop cher, viennent ensuite le manque de confiance et de notoriété des réparateurs.



- Oui, certainement
- Oui, probablement
- Non, probablement pas
- Non, certainement pas
- Ne sait pas

Base (ensemble) : 300 répondants



Pour quelles raisons ?



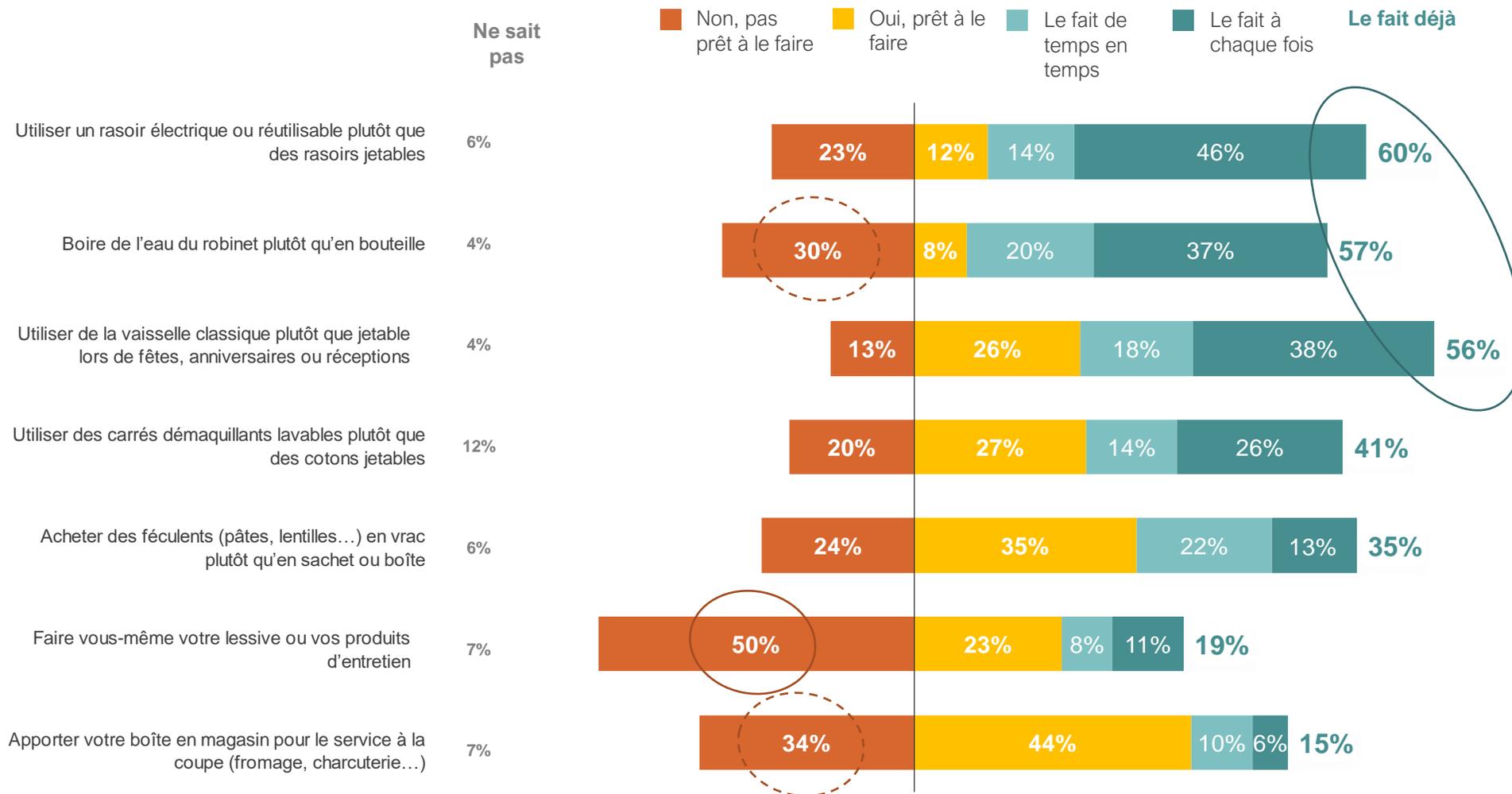
Base (pas prêt à le faire) : 55 répondants

Q16. Seriez-vous prêt à faire réparer vos appareils électroménagers ou multimédias tombés en panne plutôt que d'en acquérir de nouveaux ? / Q16b. Pour quelles raisons ne seriez-vous pas prêt à faire réparer vos appareils ? / Q16c. Seriez-vous prêt à faire réparer vos appareils à Neuilly-sur-Marne ?

+%/-% résultat significativement supérieur/inférieur au résultat global

Adopter des comportements d'éco-consommation ou fait maison (1/2)

Si utiliser un rasoir réutilisable, boire de l'eau du robinet ou utiliser de la vaisselle classique lors de fêtes sont des pratiques plutôt bien ancrées (environ 6 habitants sur 10 le font déjà), les habitants du GPGE sont plus réticents à faire eux-mêmes leurs lessives ou leurs produits d'entretien (1 habitant sur 2 n'est pas prêt à le faire). A noter la réticence des habitants à privilégier la consommation d'eau du robinet



Base (ensemble) : 300 répondants

Q17. Et seriez-vous prêt(e) à adopter les comportements suivants, si vous ne le faites pas déjà ?

+%/-% résultat significativement supérieur/inférieur au résultat global

Adopter des comportements d'éco-consommation ou fait maison (2/2)

Ce sont les personnes âgées (65 ans et plus / Retraités) qui se montrent les plus réticentes à adopter des comportements d'éco-consommation ou fait maison.



	Non, pas prêt à le faire	Oui, prêt à le faire	Le fait déjà
Utiliser un rasoir électrique ou réutilisable plutôt que des rasoirs jetables	23%	12%	60% 35 à 49 ans (75%)
Boire de l'eau du robinet plutôt qu'en bouteille	30% En immeuble (34%)	8% Pas sensibles à l'environnement (13%)	57% En maison (66%) / Plutôt sensibles à l'environnement (64%)
Utiliser de la vaisselle classique plutôt que jetable lors de fêtes, anniversaires ou réceptions	13% 65 ans et plus (24%) / En immeuble (16%)	26%	56%
Utiliser des carrés démaquillants lavables plutôt que des cotons jetables	20% Foyers de 2 pers. (37%) / 65 ans et plus (34%) / Foyers de 2 pers. ou moins (32%)	27%	41% 25 à 34 ans (60%) / Foyers de 3 pers. ou plus (48%)
Acheter des féculents (pâtes, lentilles...) en vrac plutôt qu'en sachet ou boîte	24% 65 ans et plus (40%) / Retraités (38%)	35% Employés (47%)	35%
Faire vous-même votre lessive ou vos produits d'entretien	50% 65 ans et plus (64%) / Pas sensible à l'environnement (57%)	23% Employés (33%)	19% Hommes (25%)
Apporter votre boîte en magasin pour le service à la coupe (fromage, charcuterie...)	34% Pas sensible à l'environnement (41%)	44% Employés (61%)	15%

Base (ensemble) : 300 répondants

Q17. Et seriez-vous prêt(e) à adopter les comportements suivants, si vous ne le faites pas déjà ?

+%/-% résultat significativement supérieur/inférieur au résultat global



06. CE QU'IL FAUT RETENIR

Pratiques du tri et prévention des déchets

Sensibilité environnementale et gestion des déchets



93% pensent que trop de déchets sont produits en France



78% considèrent que c'est d'abord aux industriels et aux collectivités d'agir



54% estiment qu'ils produisent eux-mêmes trop de déchets



89% des habitants du GPGE trient leurs déchets d'emballages (63% tout ou presque)



68% ont parfois des doutes pour trier leurs déchets



55% les jettent avec les ordures ménagères



34% font une recherche avant de les jeter



12% les jettent avec les déchets recyclables



Zoom sur les mauvaises pratiques



11% ne trient pas leurs déchets (et 19% moins de la moitié)



38% jettent des produits alimentaires périmés au moins une fois par mois

Prévention des déchets



61% ont entendu parler de gestes ou d'actions pour réduire la quantité de déchets



48% recycler ses déchets



35% acheter des produits moins emballés ou sans emballage



22% refuser les sacs plastiques

21% moins consommer



25% des habitants du GPGE pratiquent le compostage (53% en maison avec jardin)



60% avec un composteur individuel



24% en faisant un tas au fond du jardin



13% avec un lombricomposteur



Freins : 48% manque de place / **33%** Pas de composteur



66% cuisinent aussi bien les restes de repas que des fruits ou légumes abimés

Pistes d'optimisation pour de meilleures pratiques éco-responsable

Le développement du compostage



62% utiliseraient un composteur collectif mis à disposition dans leur quartier (71% en immeuble)

Quand on sait qu'aujourd'hui...



75% des habitants du GPGE ne pratiquent pas le compostage (88% en immeuble)



55% utiliseraient une collecte en point d'apport volontaire ou une collecte en porte-à-porte pour leurs déchets alimentaires de cuisine (environ 70% pour les 25 à 34 ans)



72% des habitants du GPGE jettent leurs déchets de cuisine avec les ordures ménagères (82% pour les 25 à 34 ans)

Comportements plutôt bien ancrés/acceptés



81% prêts à faire réparer leurs produits électroménagers ou multimédia



60% utilisent un rasoir électrique ou réutilisable plutôt que des rasoirs jetables (et 12% prêt à le faire)



57% boivent de l'eau du robinet plutôt que de l'eau en bouteille (...mais 30% pas prêts à le faire)



56% utilisent de la vaisselle classique plutôt que jetable lors de fêtes, anniversaires ou réceptions (et 26% prêts à la faire)

Comportements à développer



15% apportent leurs boîtes en magasin pour le service à la découpe



19% fabriquent leur propre lessive ou produits d'entretien



35% achètent des féculents en vrac

Quelles actions mener demain en matière de prévention des déchets ?

Compostage des déchets de cuisine et jardin



75% des habitants du GPGE ne pratiquent pas le compostage.

- Développer le compostage collectif qui reçoit un accueil très favorable (et qui permet de pallier au manque de place en habitat collectif).
- Continuer la sensibilisation des habitants en habitat individuel sur le compostage (pour les déchets de cuisine et déchets verts), et les pratiques de broyage et mulching en communiquant sur les bienfaits de ces techniques pour le jardin

Le gaspillage alimentaire



38% des habitants du GPGE jettent des produits périmés au moins une fois par mois.

- Communiquer sur les répercussions du gaspillage alimentaire lié à la surconsommation (augmentation des émissions de gaz à effet de serre, appauvrissement des sols, affaiblissement des ressources en eau).
- Sensibiliser la population sur des pratiques de limitation du gaspillage alimentaire (cuisine des restes ou des fruits abimés)

Achats en vrac



Plus d'un tiers des habitants près à acheter des produits en vrac ou à apporter leur boîte en magasin pour le service à la coupe.

- Informer sur les lieux d'achat en vrac et le fonctionnement
- Sensibiliser les commerçants et les habitants à la possibilité d'emmener ses propres contenants pour le service à la coupe

2^e vie des objets



81% des habitants du GPGE seraient prêts à faire réparer leurs appareils électroménagers / multimédias tombés en panne.

- Profiter de cet engouement pour valoriser et faire connaître l'existence de recycleries ou associations de réemploi dont la notoriété est assez faible, et installer la confiance qui n'est pas nécessairement présente
- Profiter de l'essor de l'achat d'occasion pendant la crise sanitaire (notamment concernant les vêtements) : faire connaître les sites Internet dédiés comme Leboncoin, Facebook Marketplace ou Vinted mais aussi ceux de marques qui se lancent dans l'occasion, comme la Reboucle, site de revente entre particuliers créé par La Redoute
- Accompagner certains commerces à la mise en place de rayons de seconde-main (exemple dans les magasins Auchan : <https://www.lsa-conso.fr/auchan-installe-des-corners-de-mode-de-seconde-main-dans-5-de-ses-hypers,340366>)
- Faire la promotion de plateformes comme <https://www.allovoisins.com/> pour favoriser le prêt de matériel entre voisins
- Communiquer sur les avantages financiers à faire réparer ses objets tombés en panne ainsi que sur les organismes vers qui se tourner.

2/ Annexe 2 - Compte-rendu et contributions des groupes de travail avec les communes

Groupe de travail avec les communes : actions de prévention déjà réalisées

Le Raincy

- Distribution de composteurs dans les écoles
- Service communication : communication dans le magazine de la ville sur les "bons gestes" (exemple pour les fêtes de Noël)
- Utilisation de papier recyclé en mairie
- Carafes d'eau en verre (fournies par SEDIF) pour utilisation en mairie
- Promotion des pratiques de compostage lors d'événements dédiés (Fête de la Nature, Rendez-vous aux jardins)
- Charte de l'évènement éco-responsable

Les-Pavillons-sous-Bois

- Utilisation tondeuse mulching. Broyage des coupes d'égavage et réutilisation dans massifs
- Association qui récolte des vêtements pour redistribution
- Eclairage LED étendu aux candélabres (service voirie)

Livry Gargan

- Challenge antigaspi entre restaurant scolaire en fonction des poids de biodéchets collectés
- Service Espaces Verts : mulching, bois fragmenté issus des élagages
- Service développement durable : collecte des déchets en bon état par My Recyclerie sur la zone de réemploi de la déchèterie et projet d'ouverture d'une boutique solidaire (vente d'objets de seconde main à bas prix)
- Service développement durable : mise en place de bacs de récupération des masques usagés en 2021 (hôtel de ville, centre administratif et centre municipal de santé) pour le grand public
- Service développement durable : mise en place d'ambassadeurs du tri (2) en 2022 pour sensibiliser et accompagner les services de la ville pour trier et diminuer les déchets dans les bureaux
- Service commerce et développement durable : accompagnement par la CCI pour sensibiliser et accompagner les commerçants/ artisans (gestion des déchets, transition écologique)

Neuilly sur Marne

- Tri des biodéchets dans toutes les écoles / plateau de tri anti-gaspi (si un enfant a pris un fruit, un yaourt fermé ou un fromage emballé mais que finalement il ne l'a pas mangé, il peut être remis à un autre enfant non rassasié)
- Campagnes de remplacement des ampoules par du LED
- Concours de jardinage pour les scolaires et extra scolaires impliquant une partie de compostage et de la gestion de l'eau au jardin + récupération de divers matériaux pour agrémenter le jardin (pneu pour mare, palettes pour bancs ou pour plantations de fraisiers ...)
- Collecte des jouets pour Noël – seconde vie aux jouets qui ne servent plus
- Composteurs et récupérateurs d'eau dans les jardins familiaux
- Dons de feuilles issues de l'entretien des espaces verts aux particuliers qui en auraient besoin pour leurs composteurs
- Mulching (paillis naturel de l'herbe coupée non ramassée), broyage de certaines coupes pour faire des copeaux et réutilisations dans les massifs
- Distribution d'une gourde à chaque agent et Élus pour limiter les bouteilles plastiques en cadeau de rentrée

Rosny-sous-Bois

- Le service espaces verts broie ses déchets verts et les composte sur place
- Le Compost du service espaces verts est mis à disposition des habitants en accès libre aux horaires d'ouverture de la ferme pédagogique
- Récupération des chutes de bois des ateliers par l'association FA SOL
- Récupération du pain du restaurant municipal (maison de retraite Camille Barroy) pour la ferme pédagogique de la Ville

Villemonble

- Les espaces verts broient leurs déchets
- Mise en place de tables de tri dans 3 restaurants scolaires

3/ Annexe 3 - Compte-rendu et contributions des groupes de travail

Groupe de travail numéro 1 avec les acteurs : action pour la prévention des déchets verts et des bio déchets

1^{ère} catégorie d'actions : Gaspillage alimentaire

Pilote : Grand Paris Grand Est

Partenaire : Zéro Déchet France, VeniVerdi, SIETREM, SYCTOM, département, commune

- Valorisation des bio déchets via des poulaillers individuels ou collectif
- Cuisiner les restes tout peut être savoureux ainsi que les épluchures
- Apprendre à cuisiner les restes par exemple les épluchures
- Acheter en vrac pour éviter le gaspillage alimentaire
- Réduire ce qu'on consomme pour éviter de faire du gaspillage, changer nos modes de consommation, cuisiner ce dont on a besoin, compost, méthanisation, biogaz, installé des centres de broyage les végétaux à proximité pour les réutiliser
- Acheter en vrac, les méthodes alternatives pour réduire nos déchets végétaux, atelier et mise en place de composteurs dans les écoles les centres de loisirs, sensibiliser les enfants
- Acheter les invendus, Application de mise en relation, les fruits et les légumes moches
- Mise en lien des acteurs en donnant les invendus aux acteurs de l'aide alimentaire pour les commerces
- Sensibiliser au gaspillage alimentaire dès le plus jeune âge par des événements, ateliers en partenariat avec l'éducation nationale pour réduire les déchets
- Acheter juste la nourriture dont on a besoin pour éviter le gaspillage alimentaire
- Mettre en place des ateliers pour apprendre à acheter « raisonné » pour les ménages en amont du gaspillage
- Programme de lutte contre le gaspillage alimentaire et éducation au goût dans la restauration collective en particulier scolaire
- Ateliers de cuisine dans les établissements scolaires pour cuisiner les aliments moches abîmés plus éducation au goût

2^{nde} catégorie d'actions : évènementiels

Pilote : Grand Paris Grand Est

Partenaire : commune, association, FNE, département pour les collègues

- Organiser des appels à candidatures installation d'un composteur au sein de ma copropriété sur toutes les villes de GPGE, comment faire ?
- Organiser des distributions annuelles ou 2 fois par an de composteurs individuels sur chaque commune à l'occasion d'événements, organisés par les villes, semaine de réduction des déchets
- À l'occasion des marchés, associations de distribution des invendus par exemple la tente des glaneurs, compostage sous toutes ses formes pour rendre à la terre ce qu'elle nous a donné, action sur le gaspillage alimentaire, communication sur les Application de partage des invendus

3^e catégorie d'actions : techniques alternatives à la gestion des déchets verts

Pilote : Grand Paris Grand Est

Partenaire : entreprises d'espace vert et de jardinerie, réseau des référents composteurs

- Prêt où location de broyeur pour les ménages, distribution de sacs par GPGE en porte à porte
- Méthode alternative, broyage, paillage
- Encourager des techniques alternatives de gestion des déchets verts pour les garder in situ, broyage, paillage, réalisation de lasagne (couches de végétaux)

- Gestion alternative des espaces verts comme l'éco pâturage
- Apprendre à faire de la permaculture éviter de désherber, laisser la tonte sur place, utiliser la tonte pour le paillage
- Favoriser la création de tiers-lieu pour permettre aux associations locales de gérer les composteurs de proximité, cartographie des acteurs.

4e catégorie d'actions : sensibilisation communication

Pilote : SIETREM sur 2 communes et SYCTOM sur le reste des communes

Partenaire : Grand Paris grand est

- Sensibilisation des habitants au compostage des déchets alimentaires en pied d'immeuble
- Formation des référents de site de compostage partagé
- Sensibiliser les familles les plus pauvres qui ne trient déjà pas les emballages des déchets, comment les interroger pour les rendre acteurs ?
- Faire devenir acteur et faire des propositions dans la réduction des déchets des familles les plus pauvres
- Identifié sur le territoire de GPGE les référents de site, guides, maîtres composteurs et acteurs associatifs engagés dans la gestion de proximité des biodéchets
- Formation certifiée de référent de site de compostage collectif et partagé, formation initiation au jardinage au naturel (réutilisation sur site des déchets de jardin) mulching broyage, aide à l'achat de broyeur, subvention pour intervention d'une association d'insertion chez l'habitant pour broyage des déchets végétaux
- Solliciter tous les bailleurs du territoire pour mettre en place des composteurs en pied d'immeuble et la formation qui va avec en en lien avec les amicales de locataires

5e catégorie d'actions : déploiement de composteurs

Pilote : Grand Paris Grand Est

Partenaire : SYCTOM, site partagé avec maître composteur, SIETREM sur 2 communes, département pour les collèges

- Installation et suivi de composteurs partagés et référents à former
- Installer des composteurs dans les établissements scolaires, former à leur usage et sensibiliser aux enjeux de valorisation, enjeux pédagogiques et gestion du cadre scolaire, référent composteur
- Développer le compostage partagé en pied d'immeuble
- Déploiement du compostage de proximité, individuel ou collectif, également possible en établissement pour des cantines, intérêt en plus de la sensibilisation à la prévention au tri et au vivre-ensemble

6e catégorie d'actions : gestion des composteurs

Pilote : Grand Paris Grand Est

Partenaire : réseau compost citoyen de Île-de-France, SYCTOM pour les matières sèches

Pilote : association de Clichy-sous-Bois veni Verdi pour une expérimentation

- Identifier les producteurs de déchets verts du territoire exemple paysagiste jardin partagé espace vert. Connaissance des fournisseurs de déchets secs et bruns
- Transformer les espaces verts des collectivités en jardin partagé, en potager, en jardin maraîcher et débouché pour le compost
- Partenariats avec les collectivités pour les matières sèches exemple du plan canopée du département
- Filière de production de matière sèche pour le compostage, détournement d'une partie des flux de déchets verts, travailler avec les entreprises d'espaces verts

7e catégorie d'actions : bio déchets et déchets verts des activités économiques

Pilote : service développement économique de GPGE

Partenaire : Chambre des métiers et de l'artisanat, communes

- Impliquer les commerces alimentaires de fruits et légumes, les supérettes les supermarchés sur la promotion du compostage en mettant à disposition des flyers réalisés par le service de prévention déchets de Grand Paris grand est

Groupe de travail numéro 2 avec les acteurs : actions pour réduire les encombrants ou allonger leur durée d'usage

Première catégorie d'actions : Organisation d'évènements ou d'ateliers

Pilote : Grand Paris Grand Est et SYCTOM

Partenaires : communes membres, maison de l'habitat (fiche ressources), bailleurs sociaux, REFER pour la communication.

- Organiser des ressourceries éphémères une à 2 fois par an sur toutes les communes de Grand Paris Grand Est, inciter les gens à aller à la ressourcerie de Neuilly-sur-Marne
- Organiser des ateliers d'up Cycling sur les villes de Grand Paris Grand Est, customisation des meubles
- Développer des événements troc réparation dans les communes, événement récurrent, hors les murs
- Organiser des ressourceries éphémères pour améliorer la connaissance et la valorisation, solidarité locale
- Développer des ressourceries éphémères en lien avec les bailleurs sociaux et les politiques de quartiers prioritaires de la ville dans les quartiers populaires

2e catégorie d'actions : créer des lieux et des espaces de réemploi et de réutilisation

Pilote : Grand Paris Grand Est et plus particulièrement le service de développement économique pour la recherche de locaux

Partenaire : région île de France avec l'opération 1000 quartiers dans le cadre du renouvellement urbain

- Développer les ateliers d'auto-réparation en pied d'immeuble dans les quartiers prioritaires de la ville par des soutiens économiques
- Ouvrir au plus vite la ressourcerie de Neuilly-sur-Marne afin qu'elle puisse aller chercher à domicile chez les habitants de Grand Paris grand est ce qu'il souhaite donner et ce qui serait valorisable
- Avoir un nombre équivalent de structures de réemploi solidaire à celui des 7 déchetteries
- Favoriser l'implantation de ressourceries et de 'repair' café sur le territoire, quel modèle économique, enjeux de la proximité, formation de gardiens de déchetterie. Exemple conciergerie
- Créer des lieux où espaces de réparation avec un service de collecte et de livraison et de location, Brico bus, compagnons bâtisseurs, voir la maison de l'habitat de Montfermeil

3e catégorie d'actions : connaissance de l'offre et mise en lien des acteurs

Pilote : Grand Paris grand est et SYCTOM

Partenaires : communes membres, maison de l'habitat (fiche ressources), bailleurs sociaux, REFER pour la communication.

- Valoriser le savoir-faire des biffins, des récupérateurs souvent les personnes les plus pauvres du territoire
- En amont d'un dépôt de déchetterie, informer la déchetterie qui acceptera ou non le dépôt
- Favoriser le développement d'acteurs du réemploi par la recherche de locaux en s'appuyant notamment sur les bailleurs
- Faciliter les dons ou les échanges de produits qu'on ne souhaite plus, mise en lien des acteurs
- Favoriser l'accès aux déchetteries pour les particuliers et associations notamment pour les véhicules de plus de 2 M
- Procéder à des dons, réparation, association, ressourceries
- Mettre en lien les donateurs avec les acteurs engagés dans le réemploi, le déchet des premiers devient la ressource des seconds, formation des gardiens de déchetterie

- Créer des entreprises qui réparent et revendent l'électroménager Sous garantie
- Connaissance de l'offre, avoir des entreprises de réparation de l'électroménager à prix abordable
- Soutenir les récupérateurs de métaux dans les encombrants. S'assurer du respect écologique de leur démarche.

4^e catégorie d'action : soutien et levier économique

Pilote : Grand Paris grand est

Partenaires : poste de coordinateur IAE dans l'ESS de Grand Paris Grand Est en cours, SYCTOM pour l'amortissement

- Soutenir les acteurs œuvrant dans le réemploi, aide au poste IAE et contrats aidés, aide au fonctionnement
- Flécher un pourcentage fixe d'utilisation du montant de la TEOM pour financer les actions de prévention

5^e catégorie d'actions : sensibilisation et communication

Pilote : Grand Paris grand est et SYCTOM

Partenaires : communes membres, maison de l'habitat (fiche ressources), bailleurs sociaux, REFER pour la communication.

- Favoriser l'usage et non la propriété, exemple, Brico tech où bibliothèque d'objets
- Travailler sur la sensibilisation des consommateurs, notion de besoin et sur l'achat de 2nde main, exemple vente éphémère
- Communication publique de Grand Paris grand est sur le déchet systématiquement associé à une communication sur les solutions de réemploi
- Sensibiliser la population sur les types d'encombrants, faire des formations aux habitants sur la réutilisation, comment réutiliser et non jeter, appareils de 2nde vie, donner aux nécessaires
- Réparer son matériel, donner dans une ressourcerie, voir l'indice de réparabilité
- Privilégier l'ouverture de repair café inciter le consommateur à limiter la surconsommation de produits ou de produire des déchets d'équipements électriques et électroniques, visite de déchetterie
- Organiser où mettre en place une bourse des objets, une plateforme d'échanges numériques
- Organiser des échanges avec la Communication non-violente en apprenant à distinguer les matières recyclables de celles qui ne le sont pas

6^e catégorie d'actions : organiser les gisements de réemploi

Pilote : Grand Paris Grand Est

Notion de matériotech, Négociation d'accès à des locaux disponibles

- Organiser la collecte d'outils de réparation au bénéfice des repairs cafés et associations, massifier organiser légitimement
- Organiser la collecte des vélos usagés au bénéfice des ateliers d'auto-réparation du territoire, organiser les gisements de vélo, massifier
- Organiser la collecte des chambres à air percées auprès des commerces de vélos au bénéfice d'atelier solidaire de réparation de vélos pour les proposer aux adhérents dont le vélo a besoin d'une chambre à air
- Organiser l'utilisation du compost sur les espaces publics
- Assurer les gisements pour les acteurs œuvrant dans les filières spécifiques, vélos, basket, numérique, maillet et structurer la logistique, lien avec les outils EIT

Groupe de travail numéro 3 avec les acteurs : actions pour réduire les objets et emballages à usage unique

Première catégorie d'action : plateformes et outils d'échanges

Pilote : Grand Paris grand est

Partenaire : association comme Zero Waste, Relais des commerçants volontaires

- Plateforme de dons entre professionnels et particuliers, sorte d'Emmaüs du consommable professionnel
- Création d'un outil de type plateforme, répertoriant les alternatives à l'usage unique, visible par le citoyen, les représentants des communes. Pensez à faire connaître l'existant.

2^e catégorie d'action : faire connaître et faciliter

Pilote : Grand Paris grand est, service de développement économique des communes et de l'EPT.

Partenaire : relais des associations via les Réseaux sociaux, réseau national des consignes

- Avoir un parc de Contenant réemployables mis à disposition pour les événements exemple éco Cup
- Favoriser, privilégié l'implantation de boutiques et commerce de réparation, exemple boutique de réparation de vélo
- Développer les filières de réemploi tout secteur, insister sur l'utilisation d'objets conçus pour être réemployés pour un maximum d'utilisation.

3^e catégorie d'action : dispositif d'incitation de type consignes

Pilote : Grand Paris grand est

Partenaire : association de type Zéro Déchet, Exemplarité des villes et des EPCI, réseau national de la consigne

- Récompenser, valoriser les petits producteurs de déchets à posteriori
- Pour éviter l'usage unique rendre payant l'emballage à usage unique, réduction financière pour les apports de contenants réemployables. Une sanction peut être un levier économique
- Inciter financièrement à ramener un contenant réemployables. Exemple la consigne
- Accompagner le réemploi en facilitant la collecte
- Développer les systèmes de consigne auprès des commerçants, associations du territoire.
- Développer la consigne. Notion de fidélisation pour les commerçants.

4^e catégorie d'actions : sensibilisation et communication

Note : Grand Paris grand est

Partenaire : communes membres, relais par les associations et les réseaux sociaux

- Sensibilisation et communication auprès des citoyens du territoire
- Pour éviter l'usage unique, renforcer la sensibilisation des ménages et promouvoir les actions de réemploi simple
- Sensibilisation à l'usage de contenants personnels auprès des restaurateurs des habitants et des collectivités. Communiquer sur ce qui est fait.
- Partenariat entre les restaurateurs, mise en lien des acteurs
- Mettre en place en sortie des magasins de proximité des poubelles et inciter les clients à jeter Tous les emballages superflus où inutiles. Importance de démontrer. Événement
- Action commune entre les usagers et les collectivités et les restaurateurs.

4/ Annexe 4 - Liste des membres de la CCES

La CCES est composée de 3 collèges :

- Collège 1 : représentants de Grand Paris Grand Est
- Collège 2 : partenaires institutionnels
- Collège 3 : société civile / entreprises

Collège 1 : représentants de Grand Paris Grand Est

- Le Vice-Président de Grand Paris Grand Est en charge de la gestion et de la valorisation des déchets
- Les Elus municipaux membres du groupe de travail Déchets de Grand Paris Grand Est représentant les 14 communes membres

Collège 2 : partenaires institutionnels

- Le Conseil Régional d'Ile-de-France
- Le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis
- L'ADEME
- Le Sycotm
- Le SIETREM
- Les Chambres consulaires : CMA, CCI
- L'AORIF – l'Union sociale pour l'habitat d'Ile-de-France

Collège 3 : Société Civile / entreprises

Représentants des ménages

- UFC Que Choisir

Représentant des entreprises

- Rcube
- Uzaje

Représentants spécialisés

- Le Réseau Francilien du Réemploi (REFER)
- Réseau compost d'Ile-de-France

Représentants de la sensibilisation et de l'éducation à l'Environnement

- Graine d'Ile de France
- Zéro Déchet de Noisy-le-Grand
- France Nature Environnement (FNE)

Représentants de l'Economie Sociale et Solidaire

- Association 360° Sud de Clichy-sous-Bois
- Les compagnons bâtisseurs
- Les Valoristes
- Inser'éco 93

Le Conseil de Territoire peut modifier par délibération la composition de la Commission consultative du PLPDMA.

5/ Annexe 5 - Fiches actions détaillées

Action 1 : Sensibiliser les ménages à la gestion différenciée des déchets végétaux



**DECHETS VEGETAUX
MENAGES**
GISEMENT PRODUIT : 21 kg/hab/an
OBJECTIF DE REDUCTION : 3,7 kg/hab/an



PILOTE : EPT GPGE
**Direction Prévention et Gestion
des Déchets**
**Articulation avec le service
communication**

CONTEXTE

OBJECTIFS REGLEMENTAIRES	Loi TECV de 2015 et loi AGEC de 2020 : <ul style="list-style-type: none"> ✓ 31/12/2023 : Obligation du tri à la source des biodéchets Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et Stratégie Economie Circulaire <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2025 : Généralisation du tri à la source des déchets organiques sans obligation de moyen
ACTIONS INITIEES SUR GPGE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 036 composteurs distribués depuis 2018 ✓ Formation de guide composteur suivie par certains agents de GPGE ✓ Ateliers de sensibilisation au compostage organisés lors de manifestations municipales
ATTENTES DES USAGERS DU SERVICE PUBLIC <i>(Enquête téléphonique réalisée auprès de 300 ménages en 2021)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 75% des hab. de GPGE ne pratiquent pas le compostage (88% en immeuble) ✓ 62% des hab. de GPGE seraient prêts à utiliser un composteur partagé dans leur quartier

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Inciter à réduire les quantités de déchets végétaux produites par les ménages, en les gérant in situ et de manière différenciée selon le type de déchets végétaux ;
- Diminuer les apports de végétaux en déchèterie ;
- Favoriser une gestion autonome des déchets par les habitants.



REALISATION CONCRETE

FORMATION et SENSIBILISATION :

- Relayer les guides techniques existants sur les techniques alternatives en utilisant les supports papiers, les supports informatiques et les réseaux sociaux.
- Former sur les techniques alternatives comme le paillage, le broyage, la permaculture ou encore le fauchage différencié lors des évènements grand public ou dans le cadre d'ateliers organisés en régie ou en prestation

PLAN D'ACTIONS

- Déploiement d'opérations ponctuelles de broyage sur le territoire afin de permettre aux habitants d'être autonomes pour l'approvisionnement en matière sèche.
- Mise en place d'une prestation de conseils sur l'aménagement d'un jardin en zéro déchet.
- Mettre en place un service de broyage à domicile sur demande en sollicitant les entreprises d'insertion
- Distribution du broyat
- Promouvoir la location d'outils de jardinage à travers le fonctionnement de la recyclerie et la mise à disposition de broyeurs.



PARTENAIRES POTENTIELS

Acteurs publics experts /Syndicats	Collectivités locales et relais de proximité	Associations et experts
ADEME SIETREM SYCTOM	Région Ile de France Département Seine Saint Denis Communes Bailleurs, Syndics, amicales de locataires	Association de quartiers Association ayant une expertise sur la gestion des déchets végétaux et le jardinage, Organismes de formation Professionnels du jardinage Les acteurs de l' ESS



CALENDRIER

2023	2024-2028	2029
Diffusion de guides des techniques alternatives Achat de matériels Marché public pour externalisation des prestations	Mise en place du système de location Opérations de sensibilisation et formation	Bilan de l'action



MOYENS

- 800 euros pour une journée d'animation
- 2,5 jours pour la préparation et la participation à une journée d'animation
- 20 000 euros pour l'achat d'un broyeur

INDICATEURS DE SUIVI

- Quantité par habitant de déchets végétaux collectés sélectivement (porte à porte et déchèterie)
- Nombre d'actions de sensibilisation et de formations par an
- Nombre de ménages sensibilisés ou formés par opération
- Nombre de solutions de broyage proposées

Action 2 : Réduire le gaspillage alimentaire des ménages



**DECHETS ALIMENTAIRES
AUPRES DES MENAGES**
GISEMENT PRODUIT : 51 kg/hab/an
OBJECTIF DE REDUCTION : 10.5 kg/hab/an



PILOTE : EPT GPGE,
Direction Prévention et Gestion des Déchets

Articulation avec
l'axe 4 actions 1 et 3 du



CONTEXTE

OBJECTIFS REGLEMENTAIRES	<p>Loi TECV de 2015 et loi AGEV de 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Création d'un label « anti-gaspillage alimentaire » ✓ Création de conventions de dons de denrées alimentaires par les commerces de détail ✓ Interdiction de la destruction des invendus <p>Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2013/2025 : Diviser par 2 le gaspillage alimentaire ✓ 2013/2031 : Réduire de 60% le gaspillage alimentaire
ACTIONS INITIEES SUR GPGE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Atelier de dégustation de recettes de cuisine anti gaspillage à partir de produits locaux et respectant la saisonnalité lors de la distribution de composteurs et d'événements municipaux ✓ PCAET : Diffusion d'un guide « Bien Manger Près de Chez Moi » + réalisation d'une cartographie des commerçants qui proposent une alimentation saine et durable
ATTENTES DES USAGERS DU SERVICE PUBLIC <i>(Enquête téléphonique réalisée auprès de 300 ménages en 2021)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 38% des hab. jettent des produits périmés au moins 1 fois par mois, ✓ 66% des hab. cuisinent des restes de repas ou de fruits et légumes abimés.
ARTICULATION AVEC LE PCAET	<p>Axe 4 : Promouvoir une consommation saine, locale et durable</p> <p>Action 1 : Réaliser un diagnostic de l'alimentation sur le territoire afin de promouvoir une alimentation saine et durable</p> <p>Action 3 : Mener des actions de sensibilisation afin de promouvoir la lutte contre le gaspillage alimentaire et les pratiques alimentaires saines et locales.</p>

OBJECTIF QUALITATIF

- Inciter les ménages à modifier leurs habitudes pour réduire le gaspillage alimentaire domestique.



REALISATION CONCRETE

En proposant un **ETAT DES LIEUX** personnalisé des pratiques

- Identification des gisements et de leur évolution à travers les campagnes de caractérisation des poubelles d'ordures ménagères résiduelles du SYCTOM
- Proposer des diagnostics individuels pour les familles zéro déchet et étendre le dispositif
- Identification des partenaires et des acteurs sur la lutte contre le gaspillage alimentaire

REALISATION D'OUTILS et MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D'ACTION

- Déployer un dispositif d'accompagnement : réalisation d'ateliers cycliques sur l'alimentation durable et l'éducation au goût, pour inscrire les habitudes dans la durée
- Proposer un quizz d'auto-évaluation des pratiques lors d'animations
- Recenser et communiquer sur les applications numériques de dons alimentaires
- Élaborer et partager un catalogue de fiches de bonnes pratiques issues notamment des retours d'expériences des familles zéro déchet
- Sensibiliser et communiquer sur la cuisine ou la conservation des restes de repas, des produits abîmés mais encore consommables, des épiluchures, sur l'utilisation des gourmets bag et sacs à emporter et sur des achats correspondant plus justement aux besoins, en quantité notamment.

- Mise en place d'ateliers sur le consommer mieux/consommer autrement sur les lieux de consommation (commerces alimentaires, restaurants, marchés) et lors des évènements grand public : expliquer les DLC et DDM, dresser sa liste de courses, cuisiner les restes de repas.



PARTENAIRES POTENTIELS

Acteurs publics	Associations	Partenaires opérationnels
DRAAF ADEME Région Ile de France Département Seine Saint Denis SYCTOM/SIETREM	Association de sensibilisation à l'alimentation durable, écocitoyenneté Associations environnementales Association des consommateurs	Les ménages engagés dans la démarche zéro déchet Les restaurateurs



CALENDRIER

2023 :	2024-2028	2029
--------	-----------	------

Identification de gisements sectorisés

Identification de partenaires et d'acteurs

Recensement des bonnes pratiques

Élaboration de supports de communication et sensibilisation

Déploiement des dispositifs d'accompagnement

Comparatif entre 2023 et 2029 du nombre de kilogramme par habitant à travers une caractérisation des OMR.



MOYENS

800 euros pour une journée d'animation

Moyen mutualisé avec la fiche « Accompagner les ménages pour tendre vers le Zéro Déchet » pour le volet sensibilisation

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de sensibilisations et d'opérations de communication réalisées / an
- Nombre de personnes touchées par chaque sensibilisation et opération de communication
- Quantité de déchets alimentaires évitée (suivi des résultats des caractérisations réalisées sur les OMR)

Action 3 : Accompagner les ménages pour tendre vers le Zéro Déchet



MULTI DECHETS

GISEMENT PRODUIT : 391 kg/hab/an

OBJECTIF DE REDUCTION : 78 kg/hab/an (-20%)



PILOTE : EPT GPGE

Direction Prévention et
Gestion des Déchets

Articulation avec
l'axe 4 action 1 du



CONTEXTE

<p>OBJECTIFS REGLEMENTAIRES</p>	<p>Loi TECV de 2015 et loi AGEC de 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010. <p>Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2010 / 2025 : atteindre -10% de DMA en kg / hab. et dépasser -10% en 2031 ✓ 2031 : Doubler le nombre de structures de réemploi
<p>ACTIONS INITIEES SUR GPGE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Dispositif Famille Zéro Déchet (Année de lancement 2021) ✓ Autocollant Stop Pub logoté GPGE ✓ Guide de la Réduction des déchets diffusé auprès de tous les foyers ✓ Ateliers de sensibilisation (Faire soi-même, compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire) lors des manifestations municipales
<p>ATTENTES DES USAGERS DU SERVICE PUBLIC <i>(Enquête téléphonique réalisée auprès de 300 ménages en 2021)</i></p>	<p>Comportements bien acceptés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 81% des hab. sont prêts à faire réparer leurs produits ménagers ✓ 57% des hab. boivent de l'eau du robinet ✓ 56% des hab. utilisent de la vaisselle classique plutôt que jetable lors de fêtes <p>Comportements à développer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 15% des hab. de GPGE apportent leur boîte en magasin pour le service à la découpe ✓ 19% des hab. fabriquent leur propre lessive ou produit d'entretien ✓ 35% des hab. achètent des féculents en vrac
<p>ARTICULATION AVEC LE PCAET</p>	<p>AXE 4 : promouvoir une consommation saine, locale et durable Action 1 : réaliser un diagnostic de l'alimentation sur le territoire afin de promouvoir une alimentation saine et durable.</p>

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Faire changer les comportements et inciter à l'adoption de gestes de réduction des déchets pour tendre vers le zéro déchet.



REALISATION CONCRETE

- Identifier et relayer les supports type cartographie répertoriant les acteurs proposant des alternatives zéro déchet (la vente de produits à emballage réduit, les pratiques innovantes, les alternatives existantes au neuf dont la location, l'achat de seconde main, la réparation et le réemploi, la revente sous garantie des appareils électroménagers)
- Proposer des solutions de réemploi en fonction de l'objet et de son état, au moment de l'organisation de la collecte sur appel des encombrants (former le personnel réceptionnant les appels)
- Communiquer sur la compréhension des sigles, des logos tels que les indices de réparabilité, sur l'obsolescence programmée et les conséquences sur l'environnement et la santé
- Sensibiliser à travers des ateliers et lors des manifestations municipales pour l'acquisition d'habitudes de consommation « zéro déchet » (l'utilisation des contenants réemployables, l'utilisation de produits réutilisables comme la vaisselle, les carrés des marquillons, les sacs en tissu, l'apprentissage des recettes « faire soi-même »)
- Utiliser le site internet de GPGE et les réseaux sociaux pour partager des actualités mensuelles de bonnes pratiques
- Poursuivre le dispositif de « famille zéro déchet » : session annuelle avec une progression régulière du nombre de familles accompagnées

- Poursuivre la distribution de l'autocollant STOP PUB de GPGE : identification de nouveaux canaux et accompagner les signalements de non-respect à travers la mise à disposition de courriers standards et identification des interlocuteurs.
- Promotion « boire l'eau du robinet » : communication sur les fontaines à eau, création d'un macaron identifiant les commerçants laissant accès à l'eau potable gratuitement.
- Promotion de la consigne des contenants réutilisables : création d'un dispositif d'identification auprès des commerçants
- Diffuser les dispositifs GPGE existants tels que la Bricothèque à la maison de l'habitat et faire connaître les outils favorisant le don et l'achat de seconde main tels que les applications numériques (donnons.org, toutdonner.com, agora store, le bon coin, geev, ...)
- Recenser et cartographier les boites à lire en place sur le territoire



PARTENAIRES POTENTIELS

Partenaires de proximité	Collectivités locales relais ou financeurs	Partenaires experts
Commerces et associations de commerçants Associations environnementales Bailleurs	Région Ile-de-France Communes SYCTOM	Refer



CALENDRIER

2023	2024-2028	2029
Poursuivre le dispositif de famille « zéro déchet »	Identifier des acteurs et les dispositifs « zéro déchet » Réalisation des supports de recensement Organisation régulière d'ateliers	Bilan de l'action



MOYENS

Environ 10 000 euros pour 30 familles
1 chargé de mission PLPDMA pour le suivi de la prestation

INDICATEURS DE SUIVI

Quantité par habitant d'emballages collectés en collecte sélective, par an
Nombre d'actions de sensibilisation par an
Nombre de familles ayant adhérées au dispositif famille « zéro déchet »

Action 4 : Accompagner les commerces et marchés pour tendre vers le zéro déchet



MULTIDÉCHETS
 ENVIRON 1200 COMMERCES
 ENVIRON 120 COMMERCES ALIMENTAIRES
 43 MARCHES ALIMENTAIRES
GISEMENT PRODUIT :
 Gaspillage alimentaire : 0.5 tonnes/an/commerce et 13,5 tonnes/an/marché
 OMR et emballages / papier : 16,4 tonnes/an/commerce
OBJECTIF DE RÉDUCTION :
 -50% pour le gaspillage alimentaire
 -5% pour les OMR et les emballages / papier



PILOTE : EPT GPGE
 Direction Prévention et
 Gestion des Déchets
 Communes

CONTEXTE

<p>OBJECTIFS REGLEMENTAIRES</p>	<p>Loi TECV de 2015 et loi AGECE de 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2015/2025 : Division par 2 du gaspillage alimentaire dans les secteurs de la distribution alimentaire et de la restauration collective ✓ Favoriser le don de denrées alimentaires et la récupération des invendus alimentaires. ✓ Réduction de 5% des déchets des activités économiques en tonnages <p>Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2013/2025 : Diviser par 2 le gaspillage alimentaire ✓ 2013 / 2031 : Réduire de 60% le gaspillage alimentaire
<p>ACTIONS INITIEES SUR GPGE</p>	<p>Livry Gargan : campagne de sensibilisation / diagnostics environnementaux des commerçants en partenariat avec la CCI + 2 permanences de sensibilisation en mairie Gagny / GPGE : Opération de sensibilisation des commerces de proximité en cours de lancement</p>

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Sensibiliser les commerces et les marchés forains à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à la réduction des déchets produits par leur activité ;
- Accompagner les commerces et les marchés forains pour s'inscrire dans des pratiques différentes sur le long terme ;
- Faire participer activement les commerces et les marchés forains du territoire à l'atteinte de l'objectif de réduction des déchets ménagers et assimilés.



REALISATION CONCRETE

- Favoriser les échanges et les retours d'expérience entre commerçants d'un même métier sur le zéro déchet et entre partenaires complémentaires (développement de boucle d'EIT)
- Création d'un dispositif valorisant l'engagement des commerces sur le zéro déchet (critères d'évaluation permettant l'apposition d'un macaron par exemple « engagé dans une démarche zéro déchet produit »),
- Recenser et faire connaître les commerçants « engagés dans une démarche zéro déchet produit »
- Sensibiliser les commerçants collectés par le service public

- Impulser et essayer les bonnes pratiques dans les commerces, notamment à travers l'organisation d'ateliers ou de réunions avec les associations des commerçants.
- Mobiliser les partenaires relais : chambres consulaires, associations des commerçants, services municipaux
- Encourager le don de denrées récupérables en communiquant sur le cadre réglementaire et à travers l'identification et la promotion des applications/plateformes de don alimentaire
- Accompagner des démarches alternatives de récupération des invendus (expérience des glaneurs, ...)
- Identifier et diffuser les guides incluant les bonnes pratiques / retours d'expérimentations sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, notamment guide AMORCE - ADEME (lutter contre le gaspillage alimentaire et la précarité alimentaire via la valorisation des excédents)
- Communiquer sur les engagements pris et les actions engagées



PARTENAIRES POTENTIELS

Partenaires Experts	Relais de proximité	Partenaires publics
Refer	Acteurs de l'aide alimentaire (banque alimentaire, Épiceries sociales, ...) Association de commerçants Les marchés alimentaires	Chambres consulaires : CCI / CMA Communes



CALENDRIER

2023	2024-2028	2029
------	-----------	------

Mobilisation des partenaires Mise en réseau et partage d'outils collectifs	Expérimentation progressive du dispositif Actions de sensibilisation des commerçants	Bilan de l'action
---	---	-------------------



MOYENS

1 journée par commerçant (organisation, déplacement, diagnostic et compte rendu)

Chargé de mission PLPDMA : 1 à 2 jours mois pour l'animation et le suivi de l'action

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de commerces sensibilisés / an

Nombre d'actions de sensibilisation par an

Nombre de commerces engagés dans la démarche « zéro déchet produit »

Action 5 : Développer le compostage individuel et de proximité



BIODECHETS

Ménages : 600 composteurs individuels par an et 60 sites de compostage partagé en 2029

Etablissements scolaires : 35 en 2029

GISEMENT PRODUIT : 63 kg/hab/an

OBJECTIF DE REDUCTION :

12% détournés via le compostage individuel soit 7,5 kg/hab/an

17% détournés via le compostage collectif soit 11 kg/hab/an

80% détournés via le compostage en milieu scolaire



PILOTE : EPT GPGE

Direction Prévention et Gestion des Déchets

CONTEXTE

OBJECTIFS REGLEMENTAIRES	<p>Loi TECV de 2015 et loi AGEC de 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 31/12/2023 : Obligation du tri à la source des biodéchets <p>Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et Stratégie Economie Circulaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2025 : Généralisation du tri à la source des déchets organiques sans obligation de moyen
ACTIONS INITIEES SUR GPGE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 036 composteurs distribués depuis 2018 ✓ Formation de guide composteur suivie par certains agents de GPGE ✓ Ateliers de sensibilisation au compostage organisés lors de manifestations municipales
ATTENTES DES USAGERS DU SERVICE PUBLIC <i>(Enquête téléphonique réalisée auprès de 300 ménages en 2021)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 75% des hab. de GPGE ne pratiquent pas le compostage (88% en immeuble) ✓ 62% des hab. de GPGE seraient prêts à utiliser un composteur partagé dans leur quartier

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Réduire la production de biodéchets des ménages et des établissements scolaires en développant le compostage individuel et de proximité ;
- Limiter le traitement par le service public en gérant les biodéchets au plus près de leur lieu de production ;
- Sensibiliser au compostage en milieu scolaire.
- Sensibiliser le plus grand nombre au tri et à la valorisation des biodéchets



REALISATION CONCRETE ET SUIVI

Pour le **COMPOSTAGE / LOMBRICOMPOSTAGE INDIVIDUEL**

- Organiser le suivi (charte d'engagement) du taux d'équipement actuel et le nombre de ménages souhaitant s'équiper
- Sensibiliser le grand public au compostage/lombricompostage via des formations régulières et lors de grands événements (fête du jardin, semaine du compostage, SERD, Semaine du développement durable) qui deviendront un préalable pour acquérir un composteur en déchèterie, mais aussi de se perfectionner tout au long de sa pratique.
- Organiser des opérations grand public de distributions de composteurs individuels dans les 12 communes sur une base de deux (2) communes par an, notamment lors d'événements (SERD, la Fête de la Nature, Rendez-vous aux jardins ...)
- Organiser le suivi qualitatif des ménages dotés l'année précédente
- Organiser le suivi du tonnage détourné

Pour le **COMPOSTAGE DE PROXIMITE (Collectif et établissements scolaires)**

- Définir le périmètre d'intervention du compostage collectif : jardin partagé, jardin public, pied d'immeuble, établissements scolaires et professionnels, ...
- Organiser des appels à candidature pour le déploiement du compostage collectif (cibler notamment les bailleurs), installer les composteurs, mise en place du matériel
- Proposer un dispositif d'accompagnement et de formation des bailleurs sociaux, des syndicats de copropriétés, des associations de locataires, des référents techniques et pédagogiques des établissements scolaires pour les inciter à agir.
- Chartre d'engagement/responsabilité à actualiser
- Créer une signalétique identifiant les sites de compostage partagés et propres aux consignes de tri
- Identifier et former des référents par site sélectionné
- Intégration de préconisations techniques sur le compostage dans le cadre de l'instruction de permis de construire.
- Organiser la filière localement pour l'approvisionnement en matière sèche carbonée en identifiant les producteurs ; et pour les débouchés du compost (vigilance sur les normes et analyse à travers le marché de SYCTOM)

ACCOMPAGNEMENT GLOBAL : PRESTATION SUPPORT ET COMMUNICATION

Technique

- Identification des dispositifs engagés à l'échelle nationale et spécifiquement en Ile-de-France
- Accompagnement du déploiement des dispositifs de compostage soit par les équipes GPGE (modules de formation à organiser), soit par des partenaires externes type réseau compost citoyen
- Déploiement de prestations de broyage de proximité et individuelles
- Création de partenariats avec les communes et les acteurs locaux pour la logistique et la sensibilisation

Communication

- Communiquer sur le compostage collectif, par exemple lors d'événements festifs de quartier
- Mobiliser le réseau de référents pour partager les bonnes pratiques, lever les freins rencontrés
- Faciliter la mise en relation des référents de sites
- Aider au suivi : développer des outils et de méthodologie d'identification des volumes apportés.
- Augmenter la visibilité des sites existants grâce à leur représentation cartographique (clic info déchet)
- Création d'un kit de communication compostage sur la base des outils existants, notamment ceux du SYCTOM/SIETREM.



PARTENAIRES POTENTIELS

Acteurs publics experts /Syndicats	Collectivités locales et relais de proximité	Associations, et Experts
ADEME SIETREM SYCTOM Éducation Nationale	Région Ile de France Département Seine Saint Denis Communes Bailleurs, Syndics, amicales de locataires Services déconcentrés de l'État	Association de quartiers Association ayant une expertise sur le compost, Organismes de formation Professionnels du jardinage Les acteurs de l'ESS



CALENDRIER

2023 :	2024-2028	2029
Appel à projet et Recrutement des sites collectifs Distribution des composteurs individuels	Distribution des composteurs collectifs Opération coup de poing dans les communes (2 par an) Formations par les référents	Distribution à 4 communes Bilan de l'action



MOYENS

1 ETP par an pour le compostage individuel

0.5 ETP pour 10-15 sites de compostage partagé

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de composteurs individuels distribués par an

Nombre de composteurs collectifs installés sur le territoire

Nombre de foyers participants ?

Pourcentage de composteurs utilisés

Tonnages évités

Action 6 : Développer l'écologie industrielle et territoriale



MULTIDÉCHETS

ACTIVITES ECONOMIQUES : à déterminer suite au recensement des entreprises intéressées dans les zones d'activités

GISEMENT PRODUIT : non connu

OBJECTIF DE REDUCTION : non connu



PILOTE : EPT GPGE

Pilotage par la Direction Développement économique / Service PCAET

Articulation avec l'axe 5 action 3 du



CONTEXTE

L'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) vise à optimiser les ressources sur un territoire, qu'il s'agisse d'énergie, d'eau, de matières, de déchets mais aussi d'équipements et d'expertises.

Les objectifs visés à travers une telle démarche sont : la réduction de la consommation des ressources naturelles, l'optimisation de l'utilisation des ressources naturelles, la lutte contre les gaspillages et l'obsolescence programmée, le passage de la gestion des déchets à la gestion des ressources, la sécurisation de l'approvisionnement et la réduction des flux entrants de ressources sur le Territoire.

OBJECTIFS REGLEMENTAIRES	<p>Lois TECV de 2015 et Loi AGEC de 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Obligation de mise en place du tri dit 8 flux : carton, métal, plastique, verre et bois, fraction minérale, déchets de plâtre, déchets textiles <p>Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2014 / 2031 : Réduction de 10% des déchets issus des activités économiques ✓ 2025 : 65% de valorisation matière des déchets issus des activités économiques
ACTIONS INITIEES SUR GPGE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Recensement des entreprises du territoire et des activités associées ✓ Benchmark sur des expériences en Ile-de-France
ARTICULATION AVEC LE PCAET	<p>AXE 5 : Impliquer les entreprises dans la transition écologique et énergétique, Action 3 : Lancer un projet d'EIT en s'appuyant sur les zones d'activité</p>

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Accompagner la mise en place d'une démarche EIT, sur le volet déchets.
- Créer des synergies entre entreprises en les accompagnant pour travailler en collaboration.



REALISATION CONCRETE

- Exploiter le recensement des acteurs et des projets potentiels pouvant intégrer une démarche d'EIT (initié par GPGE et des acteurs locaux) réalisé par GPGE
- Sensibiliser et former les pilotes potentiels d'une démarche EIT au sein de GPGE, des communes (élus et services opérationnels), des acteurs économiques et les acteurs locaux, les collaborateurs en charge de l'accompagnement des entreprises
- Identification et mobilisation des relais locaux existants tel que club des entreprises, association de commerçants, gestionnaires de ZAE, services gestion des commerces des communes,
- Création de partenariats avec les acteurs experts (chambres consulaires), les financeurs et identification et suivi des opportunités techniques et financières
- Organisation d'ateliers opérationnels pour les acteurs intéressés (réaliser des diagnostics en entreprises, réaliser des groupes de travail pour développer les synergies)
- Lancement et accompagnement d'expérimentations de synergies sur des zones géographiques différentes avec des acteurs à définir, notamment sur la consigne de contenants
- Suivre, évaluer et communiquer sur l'avancement et l'évaluation de la démarche



PARTENAIRES POTENTIELS

Partenaires / relais locaux	Experts EIT	Collectivités	Financeurs
Chambres consulaires Club des entreprises Associations de commerçants Gestionnaires des ZAE	Orée INEC ADEME	Région Ile de France Métropole du Grand Paris Communes	DRIEAT



CALENDRIER

2023	2024-2028	2029
Sensibilisation, définir les échelles géographiques, ciblage, mobilisation des entreprises et analyse de leurs besoins, détection de synergies	Mettre en réseau les acteurs, identifier ou créer les activités d'interface, construire et opérationnaliser les coopérations Veille sur les appels à Projets	Bilan de l'action



MOYENS

1 animateur de la démarche en s'appuyant sur les 3 services (PCAET, développement économique et déchets)

25 000 €HT par année d'accompagnement par un prestataire extérieur

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'activités économiques dans la démarche

Nombre de synergies identifiées

Nombre de synergies mises en place

Quantité de déchets évitée via la mise en place de synergies

Action 7 : Créer des espaces de réemploi et de réutilisation



ENCOMBRANTS
MENAGES
GISEMENT PRODUIT : 34 kg/hab/an
OBJECTIF DE REDUCTION : 1 kg/hab/an (pour les ressourceries permanentes)



PILOTE : GPGE
Direction de l'Habitat, du Renouvellement Urbain et de la Politique de la Ville,
Communes
Direction Prévention et Gestion des Déchets

CONTEXTE

<p>OBJECTIFS REGLEMENTAIRES</p>	<p>Loi TECV de 2015 et loi AGEC de 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Développement du réemploi et de la réutilisation afin d'atteindre l'équivalent de 5% du tonnage de déchets ménagers et assimilés en 2030 ; ✓ Obligation d'accorder aux structures de l'ESS l'utilisation des déchèteries comme lieux de récupération ; ✓ Obligation de prévoir une zone de dépôt pour les produits dédiés au réemploi dans les déchèteries. <p>Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2031 : Doubler le nombre de structures de réemploi
<p>ACTIONS INITIEES SUR GPGE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Recensement des structures qui ont une activité en lien avec la réduction des déchets (associations du réemploi, activités professionnelles en lien avec la réparation des objets, la vente d'objets de seconde main, ...) ✓ Accompagnement de certaines associations en leur mettant à disposition un espace réemploi en déchèterie (MyRecyclerie) + organisation de ressourceries éphémères ✓ Réflexion sur la mise en exploitation de la recyclerie de Neuilly-sur-Marne en intégrant des conditions privilégiées d'installation pour les associations
<p>ATTENTES DES USAGERS DU SERVICE PUBLIC <i>(Enquête téléphonique réalisée auprès de 300 ménages en 2021)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 23% des hab. connaissent des structures du réemploi et de la réparation ✓ 81% des hab. seraient prêts à faire réparer leurs appareils électroménagers plutôt que d'en acheter de nouveaux

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Inciter les habitants à la consommation d'objets de seconde main.
- Limiter la production de déchets en réparant des objets cassés ou en panne.
- Réduire le tonnage des déchets dans les déchèteries et faire des déchèteries, un lieu de transit pour les objets réemployables, réparables.



REALISATION CONCRETE ET SUIVI

ESPACES DE REEMPLOI EPHEMERES

- Recenser ce qui est fait en matière d'espaces de réemploi éphémères (recyclerie, atelier, événement, bourse aux objets, brocante)
- Accompagner toutes nouvelles initiatives de création d'espaces de réemploi / recycleries éphémères en lien avec les bailleurs sociaux et les politiques de quartiers prioritaires des villes (identification de foncier pour le stockage puis pour le point de vente, élaborer une fiche « comment créer une ressourcerie éphémère »)
- Identification du foncier pour organiser des ateliers de réparation auprès des bailleurs, cafés et écoles :
- Organiser des ateliers d'auto-réparation (pied d'immeuble, événements municipaux, maison de l'habitat, appartement info brico) : upcycling, réparation de vélo, baskets, etc.
- Organiser des événements (collectes de jouets pour Noël, troc ...)
- Mettre en place une bourse aux objets

ESPACES DE REEMPLOI PERMANENTS

- S'appuyer sur les structures et dispositifs existants et les accompagner pour développer des espaces de réemploi et de réutilisation permanents
- Assurer le gisement pour les acteurs œuvrant dans les filières spécifiques :
 - Porte à Porte
 - Zones de réemploi des déchèteries
 - Résidus de brocantes
 - Proposition de solutions de réemploi en fonction de l'objet et de son état, au moment de l'organisation de la collecte sur appel des encombrants
 - Mise en lien des acteurs

COMMUNICATION

- Communication globale et de proximité sur les structures existantes pour inciter la population à les utiliser (intérêts, notamment économiques et environnementaux, de l'occasion par rapport au neuf)
- Valoriser les bonnes pratiques de tous les acteurs



PARTENAIRES POTENTIELS

Partenaires de proximité	Collectivités locales relais ou financeurs	Partenaires experts
Acteurs de l'ESS Bailleurs ou Comité inter bailleurs Equipements de proximité notamment centres sociaux	Région Ile de France Communes SYCTOM	REFER Réseau National des Ressourceries et Recycleries



CALENDRIER

2023 :	2024-2028	2029
État des lieux Communication sur les structures existantes Organisation d'événements et d'ateliers	Accompagnement des structures déjà en place et de nouvelles Organisation d'événements et d'ateliers	Bilan de l'action Valorisation des bonnes pratiques



MOYENS

Pour une ressourcerie éphémère :
-2 600 euros pour l'accompagnement d'une ressourcerie existante (4/5 personnes)
-3 demi-journées de collecte et 2 demi-journées de vente
-1 agent de l'EPT pour le suivi et soutien à l'organisation

Pour une ressourcerie permanente :
-7,5 tonnes par an réemployées par ETP en insertion
-Coût du réemploi : 6 000 euros / tonne

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de recycleries éphémères et permanentes créés / an
Nombre de structures accompagnées par an
Nombre d'événements et d'ateliers organisés par an
Nombre de participants aux ateliers
Tonnage de gisement détourné par an

Action 8 : Accompagner les projets de prévention des déchets portés par des acteurs locaux



MULTIDÉCHETS

ACTEURS DU TERRITOIRE

GISEMENT PRODUIT : non connu, en fonction des porteurs de projets ciblés et sélectionnés

OBJECTIF DE RÉDUCTION : non connu, en fonction des porteurs de projets ciblés et sélectionnés



PILOTE : EPT GPGE

Direction Prévention et Gestion des Déchets

Direction Politique de la ville

CONTEXTE

<p>OBJECTIFS REGLEMENTAIRES</p>	<p>Lois TECV de 2015 et Loi AGECE de 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2040 : Fin de la mise sur le marché des emballages plastique à usage unique ✓ Mieux informer le consommateur ✓ 2015/2025 : Division par 2 du gaspillage alimentaire dans les secteurs de la distribution alimentaire et de la restauration collective ✓ Création de fonds pour le réemploi dans les contrats REP ✓ 2024 : Création d'indices de durabilité <p>Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2010 / 2025 : atteindre -10% de DMA en kg / hab. et dépasser -10% en 2031 ✓ 2031 : Doubler le nombre de structures de réemploi
<p>ACTIONS INITIEES SUR GPGE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Recensement des structures qui ont une activité en lien avec la réduction des déchets (associations du réemploi, activités professionnelles en lien avec la réparation des objets, la vente d'objet de seconde main,) ✓ Accompagnement de certaines associations en leur mettant à disposition un espace réemploi en déchèterie (MyRecyclerie) ✓ Réflexion sur la mise en exploitation de la recyclerie de Neuilly-sur-Marne en intégrant des conditions privilégiées d'installation pour les associations

Les acteurs du territoire sont de précieux relais pour porter des actions qui ciblent des habitants ou des entreprises du territoire.

L'appel à projet visera donc à encourager les initiatives s'inscrivant dans l'objectif de prévention des DMA et ainsi créer des changements de comportement auprès des habitants ou des entreprises.

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Développer le nombre d'acteurs du territoire capable d'accompagner à la réduction des déchets ;
- Renforcer l'attractivité du territoire pour les acteurs de la prévention des déchets ;
- Mettre en valeur le dynamisme des acteurs locaux ;
- Contribuer à créer le changement de comportement auprès des habitants et des entreprises grâce aux relais de proximité.



REALISATION CONCRETE

- Soutenir chaque année des initiatives et projets en faveur de la réduction des déchets sur le territoire à travers l'activation de leviers économiques tels que des appels à projets dédiés.
- Cadrage de l'appel à projets : objectif, identification des directions pilotes : définition de l'enveloppe budgétaire annuelle ou pluriannuelle, rédaction de convention de financement et de partenariat, format de réponse attendu sur la base d'un benchmark d'appels à projets lancés par des collectivités franciliennes ou autres collectivités similaires au territoire
- Organiser le lancement de l'appel à projets : communication sur les réseaux, notice explicative de remplissage, délai de réponse, relance éventuelle de certains acteurs
- Assistance aux acteurs pour la réponse à l'appel à projets
- Montage d'un jury pour identifier les projets retenus

- Financement et suivi de projets (signature de conventions de financement et de partenariat, réunions de suivi avec les porteurs de projets, remontée des indicateurs de suivi des projets, levée des freins rencontrés)
- Mettre en valeur les acteurs participant à la dynamique de prévention sur le territoire (site internet GPGE, article de presse, cartographie d'institutionnels -par exemple Grand Paris Circulaire-, etc.)



PARTENAIRES POTENTIELS

Partenaires publics et experts

Région Ile de France
 ADEME
 SYCTOM
 Métropole du Grand Paris
 REFER
 Communes (relais communication et accompagnement au montage du dossier pour l'appel à projets)



CALENDRIER

2023	2024-2028	2029
------	-----------	------

Vote du budget alloué

Cadrage et lancement des appels à projets

Financement et suivi de projets

Lancement annuel d'appel à projets

Bilan de l'action



MOYENS

L'écriture, le lancement, l'analyse des dossiers, le conventionnement et la comptabilité

Suivi et relecture des documents produits, conseil des porteurs de projet sur la mise en œuvre

Budget de l'appel à projet à déterminer

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de projets financés / an

Quantités de DMA évitées par projet et par an, si disponible

Nombre de flux impactés par les projets accompagnés

Action 9 : Accompagner les acteurs économiques dans le cadre du déploiement de la Redevance Spéciale



MULTIDÉCHETS
PRODUCTEURS NON MÉNAGERS (PNM)
GISEMENT PRODUIT : 16,4 tonnes / PNM
OBJECTIF DE RÉDUCTION : 1 tonnes / PNM (-5%)



PILOTE : EPT GPGE
Direction Prévention et
Gestion des Déchets

CONTEXTE

<p>OBJECTIFS RÈGLEMENTAIRES</p>	<p>Loi TECV de 2015 et Loi AGECE de 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 01/01/2025 : Obligation de mise en place du tri dit 6 flux / 7 flux pour les entreprises du BTP : carton, métal, plastique, verre et bois, déchets textiles / hors textiles, et avec fraction minérale, déchets de plâtre pour les entreprises du BTP ✓ 31/12/2023 : Interdiction d'élimination de tous les invendus non-alimentaires ✓ 2040 : fin de la mise sur le marché des emballages plastique à usage unique ✓ 2015/2025 : Division par 2 du gaspillage alimentaire dans les secteurs de la distribution alimentaire et de la restauration collective <p>Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2014 / 2031 : Réduction de 10% en kg / emploi et en Kg /€ (unité de valeur produite) des déchets issus des activités économiques ✓ 2025 : 65% de valorisation matière des déchets issus des activités économiques
<p>ACTIONS INITIÉES SUR GPGE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etude de cadrage sur les modalités de mise en place d'une redevance spéciale (cibles, seuils, définition d'une limite de service public de gestion des déchets, ...)

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Utiliser le levier financier afin d'inciter les acteurs économiques à produire moins de déchets
- Récompenser les efforts de réduction et de tri des déchets



REALISATION CONCRETE

Déployée par GPGE

- Établir un plan d'actions communication pour le déploiement de la RS en s'appuyant notamment sur les obligations de tri à la source des biodéchets et les obligations de tri 5 à 7 flux
- Communiquer spécifiquement sur les dépenses liées à la gestion des déchets de l'entreprise et à la mise en place de la redevance spéciale
- Équiper chaque PNM qui souhaite adhérer au dispositif de RS du nombre et du type de bacs au besoin réel
- Retirer les dotations en bac pour les PNM qui ne souhaitent pas adhérer au dispositif de RS
- Mobiliser les partenaires types chambres consulaires, fédération, tête de réseau métier, associations de commerçants pour encourager chaque PNM à développer des actions de réduction des déchets (bourse des déchets de la CCI)
- Accompagner les PNM dans la recherche de prestataires déchets ou de partenaires de l'ESS
- Déploiement opérationnel de la RS (signature et actualisation de conventions, facturation et suivi des impayés, suivi du fichier des redevables, actualisation de la formule de calcul du coût de service, suivi de respect des règles par les prestataires de collecte, ...)
- Favoriser le retour d'expérience d'entreprises ayant diminué les coûts liés aux déchets et les quantités produites

En charge des producteurs non ménagers

- Encourager les PNM à réaliser un diagnostic sur les différents flux et les volumes de déchets produits
- Encourager les PNM à créer des synergies d'EIT qui permettent de détourner les déchets du service public



PARTENAIRES POTENTIELS

Relais de proximité	Partenaires publics et financeurs
Associations de commerçants Les acteurs de l'ESS Tête de réseau métier et fédération Prestataires de collecte Trésor public	Région Ile de France ADEME Chambres consulaires : CCI / CMA Communes



CALENDRIER

2023	2024-2028	2029
Signature des conventions et adaptation des bacs Plan d'actions communication	Déploiement opérationnel de la RS Mise en place d'un fichier de suivi des producteurs non ménagers	Bilan de l'action



MOYENS

1 journée par entreprise (organisation, déplacement, diagnostic et compte rendu)

INDICATEURS DE SUIVI

Tonnage des déchets assimilés / an
Volume total des bacs OM et CS des redevables
Coût de la gestion des déchets assimilés / an
Nombre de redevables

Action 10 : Réduire les déchets de l'activité des services administratifs et techniques de GPGE et de ses communes adhérentes



**OMR, PAPIER, EMBALLAGES, ENCOMBRANTS
ADMINISTRATIONS**
GISEMENT PRODUIT : 37,4 kg/hab/an
OBJECTIF DE REDUCTION : 5,6 kg/hab/an (-15%)



PILOTE : EPT GPGE, communes
**Direction Prévention et Gestion
des Déchets**

CONTEXTE

<p>OBJECTIFS REGLEMENTAIRES</p>	<p>Loi AGEC de 2020 et Plan National de Prévention des Déchets:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réduire de 15% des déchets ménagers et assimilés dont les OMR, papiers/emballages, et encombrants. ✓ Prévoir le tri à la source des biodéchets majoritairement contenus dans les OMR ✓ Limiter l'utilisation de l'usage unique ✓ Développer le réemploi ✓ Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets <p>Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2010 / 2025 : atteindre -10% de DMA en kg / hab. et dépasser -10% en 2031 ✓ Déployer à l'échelle de chaque commune des politiques globales de réduction des déchets ✓ Développer le recours à la vaisselle réutilisable
<p>ACTIONS INITIEES SUR GPGE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le Raincy : Utilisation du papier recyclé ✓ Les Pavillons sous Bois : Collecte des textiles pour la redistribution aux particuliers ✓ Rosny-sous bois : Récupération de chutes de bois des ateliers de la ville par une association. ✓ Neuilly Sur Marne : Collecte de jouets pour Noel afin de leur donner une seconde vie.

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Réduire les déchets produits par les administrations adhérentes à GPGE, ou les services techniques, ce qui permettra de montrer l'exemple et mettre en évidence la faisabilité d'actions de réduction des déchets.
- Contribuer à l'exemplarité du territoire.
- Travailler en transversalité entre communes, et entre communes et GPGE.



REALISATION CONCRETE

En SENSIBILISANT

- Sensibiliser les services de GPGE et les communes sur les solutions existantes à travers l'utilisation des supports existants, création de nouveaux canaux de diffusion
- Réalisation de benchmark en vue de l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques avec éventuelles déclinaisons spécifiques selon le type de service/activité
- Déclinaison du guide par le biais des flash infos, des courriels
- Réflexion sur de nouveaux outils intégrant les sciences comportementales : type nudge
- Accompagner la mise en œuvre des actions à travers des formations

En menant des ACTIONS DE REDUCTION

- Réaliser un diagnostic du parc de mobilier, informatique
- Réaliser un diagnostic des pratiques
- Papier : Adapter le matériel pour réduire les impressions (ex : imprimantes en réseau...); Paramétrer le matériel de manière à réduire la consommation de papier et d'encre (ex : recto-verso...)
- Emballages : Favoriser la vaisselle réutilisable (Déployer un parc de contenants réemployables et prestations associées telles que nettoyage : vaisselle + signalétique mis à disposition pour les événements) et limiter l'utilisation d'emballages à usage unique (Promouvoir l'utilisation des carafes d'eau et fontaines à eau)
- Mobilier / ordinateurs : travailler sur les procédures qui permettent de promouvoir l'achat de seconde main et ensuite promouvoir le don, le réemploi et la réparation en partenariat avec des acteurs du territoire
- Création de chartes et de signalétiques : éco responsable pour les manifestations municipales, et les moments de convivialités du personnel de GPGE

En réalisant un SUIVI des actions et en PROMOUVANT les bonnes pratiques

- Réaliser des enquêtes périodiques des pratiques mises en œuvre à GPGE
- Favoriser l'expérimentation et le retour d'expérience : création de groupes de travail, plateforme d'échanges, organisation de visites



PARTENAIRES POTENTIELS

Administrations	Acteurs opérationnels du réemploi
L'ensemble des services municipaux et de GPGE	Associations ou entreprises locales Réseau national des consignes Les acteurs de l'ESS



CALENDRIER

2023	2024-2028	2029
Réaliser les diagnostics de pratiques, du parc mobilier, informatique	Sensibilisation et mise en place d'actions	Bilan de l'action



MOYENS

1 chargé de mission PLPDMA pour l'appui aux communes

Mise en œuvre opérationnelle :

1 référent dans chaque commune /club TE

1 référent au niveau des services techniques

INDICATEURS DE SUIVI

Ratio par agent de ramettes consommées dans les administrations engagées, par an

Nombre d'agents GPGE déclarant connaître les conseils de réduction ou les appliquer, par an (enquête)

Nombres de fiches bonnes pratiques réalisées et diffusées

Nombre d'événements Zéro Emballage / an

Nombre d'actions de réduction ou de réemploi des déchets spécifiques liés aux activités de l'administration mises en œuvre chaque année

Action 11 : Réduire le gaspillage alimentaire des restaurants des administrations publiques collectés par Grand Paris Grand Est



**DECHETS VEGETAUX
COMMUNES
GISEMENT PRODUIT : 1,52 kg/hab/an
OBJECTIF DE REDUCTION : 0,23 kg/hab/an (-15%)**



PILOTE : communes

CONTEXTE

OBJECTIFS REGLEMENTAIRES	<p>Loi TECV de 2015 et loi AGEC de 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 31/12/2023 : Obligation du tri à la source des biodéchets <p>Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2025 : Généralisation du tri à la source des déchets organiques sans obligation de moyen
ACTIONS INITIEES SUR GPGE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Pratique du mulching : Pavillons-sous-Bois, Livry-Gargan, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, ✓ Broyage des coupes d'élagage et réutilisation dans les massifs : Pavillons-sous-Bois, livry-Gargan, Rosny-sous-Bois, Villemomble, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand ✓ Compostage : Rosny-sous-Bois ✓ Dons de feuilles issues de l'entretien des espaces verts aux particuliers pour servir de matière sèche dans les composteurs : Neuilly-sur-Marne, ✓ Gestion différenciée des déchets verts en fonction de l'usage et du lieu : Noisy-le-Grand ✓ Eco-pâturage : Noisy-le-Grand, ✓ Charte de l'arbre / sensibilisation autour du fauchage : Noisy-le-Grand

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Réduire les quantités de déchets végétaux produites par les communes membres de GPGE, en les gérant de manière différenciée selon le type de déchets végétaux.
- Partager les bonnes pratiques et optimiser le travail en transversalité entre communes, et entre communes et GPGE notamment sur la gestion des déchets issus des services techniques.



REALISATION CONCRETE

En **MUTUALISANT** les connaissances

- Benchmark des partenaires publics et partage des connaissances entre communes, lors de réunions, lors de visites de site ou lors de démonstrations

En **SENSIBILISANT**

- Relayer les guides techniques existants sur les techniques alternatives
- Encourager la pratique de l'éco pâturage, du fauchage différencié, du mulching, du broyage et du paillage à travers des ateliers pratiques pour former aux bons gestes

En **mettant en place un PLAN DE GESTION DIFFERENCIEE**

- Elaboration de chartes à destination des promoteurs ou des habitants (pour la plantation d'arbres, en lien avec le PLU)

- Intégrer des clauses dans les Plans Locaux d'Urbanismes des communes
- Insérer des clauses dans les marchés publics d'entretien des espaces verts (articulation avec l'axe 4 action 2)
- Proposer des formations sur la gestion différenciée des déchets végétaux et les alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires
- Encourager et former à la plantation d'essences vivaces, à faible entretien et à croissance lente
- Organiser des opérations « coup de poing » en proposant aux usagers de récupérer les surplus du broyat
- Faire des partenariats avec des associations ou bailleurs pour la récupération de matière sèche pour le compostage
- Encourager l'installation d'aires de démonstration au plus proche des habitants (fleurissement durable, recépage)

En VALORISANT les bonnes pratiques

- Communiquer sur les engagements pris et les actions engagées



PARTENAIRES POTENTIELS

Collectivités locales et relais de proximité	Associations, et Experts
Région Ile de France Département Seine Saint Denis	Association ayant une expertise sur la gestion des déchets végétaux et le jardinage Organismes de formation Professionnels du jardinage Les acteurs de l' ESS



CALENDRIER

2023	2024-2028	2029
Partage des connaissances (guide, ateliers de retour d'expériences) Identification des partenaires experts (animateurs d'ateliers, organisme de formation)	Ateliers de sensibilisations et déploiement des actions	Bilan de l'action



MOYENS

- 1 chargé de gestion des espaces verts dans chaque commune
- 1 chargé de mission PLPDMA pour l'appui aux communes
- 10 000 euros pour l'éco-pâturage sur 1 année
- 10 000 euros pour une formation (3-4 sessions par an pour 40 agents) soit environ 2 500 euros par session

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'ateliers ou formations réalisées / an
- Quantités de déchets végétaux produites / an par les services techniques
- Nombre des sites engagés dans une démarche de gestion des déchets différenciés
- Nombre des sites modèles déployés pour les habitants

Action 12 : Pratiquer la gestion différenciée des déchets végétaux au sein des communes



**DECHETS VEGETAUX
COMMUNES**
GISEMENT PRODUIT : 1,52 kg/hab/an
OBJECTIF DE REDUCTION : 0,23 kg/hab/an (-15%)



PILOTE : communes

CONTEXTE

<p>OBJECTIFS REGLEMENTAIRES</p>	<p>Loi TECV de 2015 et loi AGEC de 2020 : ✓ 31/12/2023 : Obligation du tri à la source des biodéchets Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets : ✓ 2025 : Généralisation du tri à la source des déchets organiques sans obligation de moyen</p>
<p>ACTIONS INITIEES SUR GPGE</p>	<p>✓ Pratique du mulching : Pavillons-sous-Bois, Livry-Gargan, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, ✓ Broyage des coupes d'élagage et réutilisation dans les massifs : Pavillons-sous-Bois, livry-Gargan, Rosny-sous-Bois, Villemomble, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand ✓ Compostage : Rosny-sous-Bois ✓ Dons de feuilles issues de l'entretien des espaces verts aux particuliers pour servir de matière sèche dans les composteurs : Neuilly-sur-Marne, ✓ Gestion différenciée des déchets verts en fonction de l'usage et du lieu : Noisy-le-Grand ✓ Eco-pâturage : Noisy-le-Grand, ✓ Charte de l'arbre / sensibilisation autour du fauchage : Noisy-le-Grand</p>

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Réduire les quantités de déchets végétaux produites par les communes membres de GPGE, en les gérant de manière différenciée selon le type de déchets végétaux.
- Partager les bonnes pratiques et optimiser le travail en transversalité entre communes, et entre communes et GPGE notamment sur la gestion des déchets issus des services techniques.



REALISATION CONCRETE

En **MUTUALISANT** les connaissances

- Benchmark des partenaires publics et partage des connaissances entre communes, lors de réunions, lors de visites de site ou lors de démonstrations

En **SENSIBILISANT**

- Relayer les guides techniques existants sur les techniques alternatives
- Encourager la pratique de l'éco pâturage, du fauchage différencié, du mulching, du broyage et du paillage à travers des ateliers pratiques pour former aux bons gestes

En mettant en place un **PLAN DE GESTION DIFFERENCIEE**

- Elaboration de chartes à destination des promoteurs ou des habitants (pour la plantation d'arbres, en lien avec le PLU)
- Intégrer des clauses dans les Plans Locaux d'Urbanismes des communes
- Insérer des clauses dans les marchés publics d'entretien des espaces verts (articulation avec l'axe 4 action 2)
- Proposer des formations sur la gestion différenciée des déchets végétaux et les alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires
- Encourager et former à la plantation d'essences vivaces, à faible entretien et à croissance lente
- Organiser des opérations « coup de poing » en proposant aux usagers de récupérer les surplus du broyat

- Faire des partenariats avec des associations ou bailleurs pour la récupération de matière sèche pour le compostage
- Encourager l'installation d'aires de démonstration au plus proche des habitants (fleurissement durable, recépage)

En **VALORISANT** les bonnes pratiques

- Communiquer sur les engagements pris et les actions engagées



PARTENAIRES POTENTIELS

Collectivités locales et relais de proximité	Associations, et Experts
Région Ile de France Département Seine Saint Denis	Association ayant une expertise sur la gestion des déchets végétaux et le jardinage Organismes de formation Professionnels du jardinage Les acteurs de l' ESS



CALENDRIER

2023	2024-2028	2029
Partage des connaissances (guide, ateliers de retour d'expériences) Identification des partenaires experts (animateurs d'ateliers, organisme de formation)	Ateliers de sensibilisations et déploiement des actions	Bilan de l'action



MOYENS

- 1 chargé de gestion des espaces verts dans chaque commune
- 1 chargé de mission PLPDMA pour l'appui aux communes
- 10 000 euros pour l'éco-pâturage sur 1 année
- 10 000 euros pour une formation (3-4 sessions par an pour 40 agents) soit environ 2 500 euros par session

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'ateliers ou formations réalisées / an
- Quantités de déchets végétaux produites / an par les services techniques
- Nombre des sites engagés dans une démarche de gestion des déchets différenciés
- Nombre des sites modèles déployés pour les habitants

Action 13 : Promouvoir les marchés publics responsables



**MULTIDÉCHETS
ADMINISTRATIONS**



PILOTE : services de la commande publique de GPGE et des communes / service PCAET ou développement durable

**Articulation avec
l'axe 6 / action 2 du**



CONTEXTE

<p>OBJECTIFS REGLEMENTAIRES</p>	<p>Loi AGEC de 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Impose la prise en compte des enjeux de l'économie circulaire dans la commande publique, notamment à travers l'achat de matériels et de consommables issus du réemploi <p>Plan National de l'achat durable (PNAD 2022-2025) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2025 : 100% des contrats de la commande publique notifiés au cours de l'année comprennent au moins une considération environnementale, <p>Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et Stratégie Economie Circulaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Impose la mobilisation de la commande publique pour intégrer la réduction des quantités de déchets ✓ 5 catégories d'achats prioritaires : mobilier / fourniture de bureau, Equipements électriques et électroniques, Bâtiment / travaux publics, Boucles alimentaires, Vêtements professionnels et équipements de protection individuelle
<p>ARTICULATION AVEC LE PCAET</p>	<p>AXE 6 : Agir en collectivités exemplaires Action 2 : Développer une politique d'achat public à haute performance environnementale grâce à l'inscription de clauses et critères environnementaux et à l'achat circulaire.</p>

OBJECTIFS QUALITATIFS

- Réduire les déchets produits par GPGE via ses prestataires, en agissant à la source, au moment de l'élaboration des marchés publics, dans la définition des besoins et le choix de l'approvisionnement par exemple.
- Contribuer à l'exemplarité du territoire.



REALISATION CONCRETE

PLAN D'ACTIONS

- Sensibiliser les élus et former les services prescripteurs
- Chaque année, planifier les besoins d'achats et de commande publique au sein des services, identifier les projets de procédures de marchés publics qui pourraient faire l'objet d'exigences favorisant la réduction des déchets (produits issus du réemploi, de la réutilisation, du recyclage, indice de durabilité, analyse du cycle de vie, ajuster l'achat au plus proche du besoin, choix des matières premières, favoriser l'économie de la fonctionnalité, etc...)
- En amont de chaque procédure, effectuer un sourcing, afin de mieux connaître les filières des secteurs d'achats concernés et les caractéristiques impactant la diminution des déchets et un benchmark auprès de collectivités ayant des retours d'expérience inspirants

- Sensibiliser les services prescripteurs et accompagner la rédaction des documents de consultation afin d'intégrer les exigences favorisant la diminution des déchets
- Utiliser les solutions juridiques adaptées pour permettre aux acteurs de l'ESS et de l'économie circulaire de se positionner
- Accompagner les services prescripteurs dans l'analyse des critères environnementaux
- Définir des indicateurs et une méthode d'évaluation permettant de quantifier la proportion de biens issus du réemploi, de la réutilisation et du recyclage, de qualifier et quantifier les résultats en matière de prévention des déchets
- Adopter des procédures internes favorisant le don
- Accompagner et partager l'expérience entre GPGE et les 14 villes du territoire, et plus largement à l'échelle de la Métropole, afin de disséminer les expériences réussies



PARTENAIRES POTENTIELS

Acteurs	Collectivités	Organismes experts
GIP Maximilien Refer	Région Ile de France Métropole du Grand Paris SIETREM	L'INEC ADEME, Organismes de formation



CALENDRIER

2023	2024-2028	2029
------	-----------	------

Déploiement d'une méthode interne permettant de systématiser l'inscription d'exigences environnementales, notamment en faveur de la réduction des déchets, dans les marchés publics de GPGE

Évaluation, bilan et amélioration de la méthode

Partage d'expériences entre GPGE, les Villes de GPGE pour aller plus loin, améliorer la démarche, augmenter l'impact du levier de la commande publique en matière de réduction des déchets

Bilan de l'action



MOYENS

Mobilisation de la Chef de projet PCAET et du service commande publique

Eventuelle augmentation des ressources humaines à plus long terme, en fonction de la massification des marchés intégrant des exigences visant la prévention des déchets

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de marchés publics responsables
 Nombre d'ateliers de partage d'expériences
 Nombre d'ateliers de formation organisés
 Nombre de communes ayant intégré la démarche